

- Présentation des vœux du Conseil municipal à M. le Maire
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Appel nominal
- Dépôts de pouvoirs
- Dépôt de pouvoir pour absence momentanée
- Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013
- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

QUESTIONS ECRITES DU 8^E ARRONDISSEMENT

Question n° 1 - Projet de renouvellement urbain à Mermoz

Question n° 2 - Zone de Sécurité Prioritaire –ZSP- dans le 8e

Question n° 3 - Outils au service du développement urbain

COMMISSION CULTURE ET EVENEMENTS

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

- 2014/6160 Approbation du Plan de gestion du site historique de Lyon inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- 2014/6159 Approbation de contrats de cession de droits relatifs aux iconographies et films utilisés dans la scénographie de l'exposition "Lyon centre du monde ! L'Exposition internationale urbaine de 1914" des musées Gadagne
- 2014/6179 Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'Association « Quais du Polar » pour l'organisation de la 10^e édition du festival « Quais du Polar », les 4, 5 et 6 avril 2014 - Approbation d'une convention d'application
- 2014/6180 Attribution d'une subvention de 14 400 euros à l'Association « Gertrude II » pour l'organisation des événements "6p+XM=MC2" et "Un chemin de danse" en mars 2014 dans différents lieux de Lyon - Approbation d'une convention mixte
- 2014/6181 Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association « Lyon Bande Dessinée Organisation » pour l'organisation de la 9^e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon du 13 au 15 juin 2014 - Approbation d'une convention d'application
- 2014/6182 Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association "La Cocotte Prod" pour l'organisation de l'événement "Quand les souris dansent", du 8 au 28 février 2014
- 2014/6183 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association « Antenne Mobile d'Action Culturelle » pour l'organisation des 29^{es} rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Paroles en Festival » du 19 mai au 8 juin 2014

- 2014/6184 Attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'Association « La Part du Lyon » pour l'organisation de « Montchat Philosophe, un festival d'idées », au printemps 2014 au Parc Bazin et en octobre 2014 dans l'Espace Elsa Triolet à Lyon 3^e
- 2014/6185 Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association « Les Canuts des Canits » pour l'organisation de la 5^e édition de « Gypsy Lyon festival » du 22 au 25 mai 2014
- 2014/6190 Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel - Année 2014
- 2014/6191 Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations du secteur des Musiques Actuelles pour un montant global de 17 000 euros sur l'enveloppe FIMA - Approbation d'une convention d'application
- 2014/6192 RETIRE
- 2014/6195 Approbation d'une convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon et la Région Rhône-Alpes pour la mise en place du « Pass citoyen Rhône-Alpes Numérique »
- 2014/6196 Approbation d'une convention de prêt de la voiture Renault AG-1 « Taxi de la Marne » entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et la société Comexposium, à l'occasion du Salon Rétromobile à Paris, du 5 au 9 février 2014
- 2014/6197 Approbation d'une convention de prêt de la voiture Maserati A6G 2000 entre la Ville de Lyon - Musée Henri Malartre et la société d'économie mixte Avignon Tourisme, à l'occasion du Salon Avignon Motor Festival, du 21 au 23 mars 2014
- 2014/6199 Approbation de conventions de mise à disposition gracieuse de l'auditorium du musée des Beaux-Arts entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et l'Association Dolus et Dolus
- 2014/6206 Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et la société Renault Trucks
- 2014/6207 Approbation d'une convention d'occupation type et des tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts, sis 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, au profit d'utilisateurs privés. EI 01 013
- 2014/6215 Attribution d'une subvention d'équipement de 500 euros à la copropriété du 7 quai Fulchiron à Lyon 5^e, représentée par la régie Galyo pour la restauration d'une statue oratoire - Opération 60047520, AP 2009-4, programme 20005
- 2014/6218 Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et le Théâtre des Ateliers sis à Lyon 2^e
- 2014/6226 Organisation par la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale d'une braderie le samedi 17 mai 2014 dans les locaux de l'école primaire Paul Painlevé 160 rue Pierre Corneille à Lyon 3^e - Vente aux particuliers de documents exclus des collections - Proposition d'une tarification
- 2014/6231 Attribution de subventions de fonctionnement à chacun des lieux conventionnés « Scènes Découverte », pour un montant global de 440 000 euros, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds

d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions annuelles d'application

- 2014/6232 Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain, The Royal Racer marque déposée propriété de la Sarl BBcorp48, Harley Davidson Grand Lyon et ATC, dans le cadre de l'exposition Motopoétique du 21 février au 20 avril 2014
- 2014/6237 Approbation de la modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon »
- 2014/6238 Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'art Contemporain et l'entreprise 20 Minutes dans le cadre de l'exposition Motopoétique du 21 février au 20 avril 2014 - Musée d'art contemporain
- 2014/6239 Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon du week-end Musées Télérama les 22 et 23 mars 2014
- 2014/6240 Attribution d'une subvention d'investissement de 150 000 euros pour le réaménagement intérieur des Célestins, Théâtre de Lyon - Opération 02013SE, programme 00005
- 2014/6251 Approbation d'un tarif spécifique pour l'exposition LISTEN PROFOUNDLY organisée au Musée d'Art Contemporain dans le cadre de la Biennale Musiques en Scène du 5 mars au 20 avril 2014
- 2014/6256 Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le groupe Express-Roularta/l'Etudiant, dans le cadre de l'exposition Joseph Cornell et les surréalistes à New-York
- 2014/6261 Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et FEDRIGONI France, dans le cadre de l'édition de la carte de vœux 2014 du Musée de l'imprimerie
- 2014/6281 Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types
- 2014/6300 Attribution d'une subvention de fonctionnement à 21 associations pour un montant global de 510 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions
- 2014/6306 Approbation d'une convention d'échange temporaire des voitures Citroën Traction « Lecot » et Citroën Traction entre le Musée Henri Malartre et Automobiles Citroën, à l'occasion de l'exposition « Citroën et l'aventure », à Paris, du 1er février au 28 juin 2014 – Musée Henri Malartre
- 2014/6307 Approbation d'un contrat de cession de droits relatif aux textes de l'ouvrage « Prise de conscience patrimoniale : le Vieux Lyon » coédition entre les Musées Gadagne et la société Solidarité et territoires -livres EMCC-

Rapporteur : Mme HAGUENAUER Evelyne

- 2014/6193 Approbation des contrats de cession de droits d'auteur pour l'exposition permanente et l'exposition temporaire, « Pour vous Mesdames ! La mode en temps de guerre », organisée du 27 novembre 2013 au 13 avril 2014 par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

COMMISSION JEUNESSE - SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

- 2014/6262 Avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Olympique Lyonnais
- 2014/6268 Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal Lyon Saint Fons Vénissieux et versement d'une contribution exceptionnelle d'investissement de la Ville de Lyon à hauteur de 2 880 500 euros TTC pour la réhabilitation et la reconstruction partielle du Centre Nautique Intercommunal Lyon Saint Fons Vénissieux pour l'année 2014 - Opération 99SE-CNI, vote de l'AP 2014/1, programme 00004 Sport - Signature d'une convention
- 2014/6287 Attribution d'une subvention d'équipement de 2 400 000 euros à l'Association "La Barmondière-Longchamp" pour la réalisation de travaux de rénovation du stade Saint-Marc - Opération 05SEBARM, affectation d'une partie de l'AP 2009-1 "Aménagements équipements sportifs", programme 00004 Sport - Signature d'une convention avec cette association

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

- 2014/6252 Attribution de subventions de fonctionnement général -1^{re} tranche- aux 12 maisons des jeunes et de la culture de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune de ces associations

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

- 2014/6171 Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association ASCUL - Association Sportive des personnels de la Ville de Lyon et de la Communauté Urbaine de Lyon- pour l'organisation de la 33^e édition du Trophée Charles Béraudier les 11 et 12 janvier 2014
- 2014/6172 Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Société d'Escrime de Lyon pour l'organisation du Tournoi de Coupe du Monde de Fleuret Féminin Junior "La Belle Cordière", le 1^{er} février 2014 à la Halle des Sports, boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^e
- 2014/6173 Attribution d'une subvention de 9 000 euros à l'Association Lyon Boxe pour le championnat de France professionnel le 1^{er} mars 2014, au gymnase Mado Bonnet dans le 8^e arrondissement
- 2014/6174 Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Comité d'Athlétisme du Rhône, pour l'organisation des "Championnats d' Epreuves combinées et de Marche » à la Halle d'athlétisme Stéphane Diagana à la Duchère, les 1^{er} et 2 mars 2014 dans le 9^e arrondissement
- 2014/6175 Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'Association Lyon Natation pour l'organisation du "15^e meeting international de natation" les 1^{er} et 2 mars 2014 - Approbation d'une convention d'application
- 2014/6176 Attribution d'une subvention de 29 000 euros à l'Association Lyon Sport Evènements pour l'organisation de la 7^e édition de Lyon Urban Trail le dimanche 13 avril 2014 - Approbation d'une convention mixte
- 2014/6177 Attribution d'une subvention de 45 000 euros pour le Tournoi Bouliste de Pentecôte et d'une subvention de 10 000 euros pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon au Comité Bouliste Départemental du Rhône – Approbation d'une convention mixte

- 2014/6178 Attribution d'une subvention de 33 000 euros à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation des Grands Prix Cyclistes de Vaise et Gerland et une subvention de 10 000 euros à l'Association Etoile Cycliste Monplaisir pour l'organisation du Grand Prix cycliste de Monplaisir les 19, 20 et 21 avril 2014 - Approbation d'une convention mixte
- 2014/6187 Vente aux enchères par la Ville de Lyon de divers matériels d'occasion de la Direction des Sports
- 2014/6188 Terrain du Gymnase Branly - 14 rue Mère Elisabeth Rivet à Lyon 5^e - Rénovation du plateau d'EPS avec aménagement d'un gazon synthétique, d'une piste de 250 m et des abords - Opération 05090 001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2009-1 " Aménagement équipements sportifs" - programme 00004 Sport, pour un montant de 900 000 euros
- 2014/6189 Rénovation de terrains de football avec aménagement de gazon synthétique et de leurs abords, au Stade Alexandre Morin 28 avenue de Ménival à Lyon 5^e -opération 05087 527-, au terrain Edmond Locard 67 rue Docteur Edmond Locard à Lyon 5^e (opération 05115 001) - Lancement des opérations et affectations d'une partie de l'AP 2009-1 "Aménagement équipements sportifs - programme 00004 Sport "pour un montant de 1300 000 euros
- 2014/6194 Palais des Sports de Gerland - Gratuité de sa mise à disposition dans le cadre de manifestations programmées de janvier 2014 à mars 2014
- 2014/6201 Lyon-Rio - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de deux conventions de parrainage de sportifs de haut niveau -Laurie Berthon et Teresa Nzola-
- 2014/6202 Attribution d'une subvention de 1 200 euros à l'Association Sportive des Sourds de Lyon dans le cadre de la participation de son équipe de football à la "Ligue des Champions des Sourds d'Europe" à Belgrade en juin 2014
- 2014/6219 Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association Club Thalassa pour l'organisation de la "34^e traversée de Lyon à la nage avec palmes" le 19 janvier 2014
- 2014/6233 Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2013-2014 - Signature de conventions avec ces associations bénéficiaires de subventions
- 2014/6234 Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité
- 2014/6260 Avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin
- 2014/6263 Avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby
- 2014/6264 Avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Asvel Basket Lyon Villeurbanne
- 2014/6266 Avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC Les Lions

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

- 2014/6200 Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention cadre 2010-2014 signée avec le Centre Social Pierrette Augier
- 2014/6222 Attribution d'une subvention d'investissement de 180 000 euros à la MJC Monplaisir, sise 25 rue des Frères Lumière à Lyon 8^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante
- 2014/6253 Attribution de subventions de fonctionnement général -1^{re} tranche- aux 15 associations gestionnaires des 17 centres sociaux et assimilés - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

COMMISSION SOLIDARITE - SANTE

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

- 2014/6311 Attribution de subventions pour un montant total de 62 100 euros à l'Association Ciné Duchère, sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9^e, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante

Rapporteur : Mme FAURIE GAUTHIER Céline

- 2014/6186 Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 euros à l'Association "Mécénat Chirurgie Cardiaque", sise 33 rue Saint Augustin - 75002 Paris
- 2014/6241 Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 000 euros à l'Association Départementale d'Education pour la Santé –ADES- du Rhône, sise 292 rue Vendôme à Lyon 3^e

COMMISSION URBANISME - DEVELOPPEMENT DURABLE - CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

- 2014/6303 Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Autorisation de signatures entre la Ville de Lyon et les organismes de logement social

Rapporteur : M. BUNA Gilles

- 2014/6203 Lyon 8^e - Aménagement du square Jean de Torcy et du parvis - Opération n° 08091002, programme 00012 - Vote de l'opération, études et affectation d'une partie de l'A.P. n° 2009-1, programme 00012, pour un montant de 800 000 euros TTC - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec l'Université Claude Bernard Lyon 1
- 2014/6225 Clos Layat - Aménagement d'un parc de loisirs à Lyon 8^e - Opération 08258009 - Programme 00012 - Modification du marché de travaux - Lot 4 - Maçonnerie mur d'enceinte
- 2014/6270 Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté du Parc Sergent Blandan

2014/6282 Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté du site Rives de Saône

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

2014/6295 Lyon 7^e - Zone d'Aménagement Concerté des Girondins - Autorisation de signature de conventions - Lancement de l'opération n° 67013001 "ZAC des Girondins - Part au déficit et rachat d'équipement d'éclairage public " - Vote et affectation de l'AP 2013-2 "ZAC des Girondins - Participation déficit et rachat EP", programme 00016 pour un montant de 6 094 600 euros

COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

2014/6312 Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques - maternelles et élémentaires-

2014/6254 Attribution de subventions de fonctionnement général -1^{re} tranche- aux 9 Maisons de l'enfance de Lyon, ainsi qu'à l'Association Entraide Pierre Valdo - Autorisation de signer les conventions d'application avec chacune de ces associations

2014/6292 Lyon 9^e - Groupe scolaire Jean Zay - Bâtiment modulaire et mise en sécurité du sous-sol. Vote de l'opération 09006519 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2, programme n° 00006

2014/6301 Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 73 965 euros à l'Association « Coup de Pouce Relais », sise 241, rue Duguesclin à Lyon 3^e - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre annuelle

2014/6308 Attribution exceptionnelle d'une subvention d'investissement à l'Association Saint-Bernard gestionnaire des crèches Vaucanson, Melba et Boulevard, dont le siège est situé 171 boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4^e

2014/6309 Lyon 5^e - Désaffectation emprise complémentaire de terrain pour bail emphytéotique immeuble de logement 56, rue Pierre Valdo

2014/6310 Convention de coopération entre la Ville de Lyon, la Ville de La Louvière (Belgique) et le Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse dans le cadre du partenariat du projet "cARTable d'Europe 2"

2014/6314 Lyon 9^e - Groupe Scolaire Hector Berlioz - Désaffectation de la partie Nord du Groupe Scolaire Berlioz - Lancement de l'opération n° 09008001 redimensionnement des locaux et affectation d'une partie de l'autorisation du programme n° 2009-2, programme n° 00006.

2014/6319 Groupe scolaire Marcel Pagnol – Bâtiment modulaire restaurant, accessibilité et réaménagement – Lancement de l'opération 07001535 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2, programme n° 00006

2014/6322 Périmètres scolaires 2014-2015

2014/6323 Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à l'Association «Croix Rouge Française » pour l'aménagement du local de la Micro Crèche située 24, avenue des Frères Lumière à Lyon 8^e - Approbation d'une convention d'application

COMMISSION DEPLACEMENTS – VOIRIE – SECURITE - ECOLOGIE URBAINE

Rapporteur : M. TOURAINÉ Jean-Louis

- 2014/6220 Délégation de service public pour la fourrière automobile - Choix du titulaire, approbation du contrat, autorisation de signer la convention, approbation des tarifs
- 2014/6223 Marché de services d'études, de recherches et de développement avec le LGCIE de l'INSA de Lyon et INSAVALOR SA -mission prévention et gestion des risques sols et sous-sols-

COMMISSION FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE - MARCHES PUBLICS

Rapporteur : M. BRUMM Richard

- 2014/6250 Communication des rapports d'exécution des délégations de service public
- 2014/6269 Décision modificative n° 4
- 2014/6289 Société Publique Locale Lyon Part Dieu - Approbation de la création de la société
- 2014/6317 Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par la SCI FCMB Lyon pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 500 000 euros - Opération : construction d'un bâtiment de formation pour la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment sur le site de l'ancienne friche RVI situé 84, avenue Lacassagne à Lyon 3^e

Rapporteur : Mme GAY Nicole

- 2014/6216 Adhésion de la Ville de Lyon au club AGORA - Fonctions des responsables de flottes automobiles

Rapporteur : M. BRUMM Richard

- 2014/6230 Délégation de service public pour la gestion de la salle de spectacle du Transbordeur - Approbation du principe d'une gestion déléguée et des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire
- 2014/6279 Avis du Conseil municipal sur la demande d'abattement fiscal du Grand Casino de Lyon pour sa participation financière au profit des manifestations artistiques en 2013 dans le cadre de l'article 34 de la loi de Finances rectificative pour 1995
- 2014/6291 Dissolution du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes –SMPPEI-
- 2014/6293 Fondation Claude Martin - Présentation du budget supplémentaire 2013

COMMISSION ECONOMIE LOCALE - RELATIONS INTERNATIONALES - UNIVERSITES

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, en remplacement de M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur absent

2014/6170 Attribution d'une subvention à l'Association Maison de l'Europe et des Européens Lyon Rhône-Alpes - Année 2014

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

2014/6276 Attribution d'une subvention de 30 000 euros à Tendance Presqu'île, association de Management de Centre ville de la Presqu'île de Lyon et approbation d'une convention d'application

2014/6315 Phase 1 de l'opération urbaine sur le secteur de Gerland - Lyon 7^e

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

2014/6161 Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2014-2016 entre la Ville de Lyon et l'Association ALLIES-PLIE de Lyon, sise 107-109 boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^e

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

2014/6163 Organisation du Prix Jeune Chercheur/se 2014 - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et le PRES Université de Lyon

2014/6211 Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 2 500 euros à des organismes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'organisation de colloques internationaux et de manifestations culturelles et scientifiques en milieu universitaire

2014/6212 Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 1 800 euros à des associations étudiantes pour l'organisation de divers projets et manifestations

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

2014/6164 Attribution d'une subvention à l'Association "Lyon Duchère Association Sportive" pour la mise en œuvre de son projet de stage "Energie Foot solidarité internationale" - Année 2014

2014/6165 Attribution d'une subvention à l'Association "Lyon Trans'Art" pour l'organisation de la 3^e édition du Festival "Arty Récup" les 31 mai et 1^{er} juin 2014

2014/6166 Attribution d'une subvention à l'Association "Lyon à Double sens" - Année 2014

2014/6167 Attribution d'une subvention à l'Association "Les Burkinabè de Lyon" - Année 2014

2014/6168 Attribution de subventions aux associations Union Générale Arménienne de Bienfaisance –UGAB- et Rhône-Arménie-Formation-Echanges "RAFE" - Année 2014

2014/6208 REPORTE

2014/6277 Attribution d'une subvention à l'Association "Maison des Solidarités locales et internationales" - Année 2014

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, en remplacement de M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur absent

2014/6169 Attribution de subventions à deux associations "Alliance Française de Lyon" et "Lyon Québec" - Année 2014

2014/6209 Signature d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et le Comité des Fêtes pour le versement d'une subvention de 70 000 euros - Année 2014

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

2014/6210 Attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 euros à l'Association Charité Bellecour pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014 : le festival en juin, la nocturne en décembre et la refonte du site Internet

2014/6283 Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir –UCAM- pour la mise en œuvre du programme d'actions 2014 et signature de deux conventions afférentes

2014/6296 Lyon 9^e - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'Association Centre 9 C'est Neuf pour des actions de promotion du commerce de proximité dans le secteur de Vaise

2014/6298 Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'Association le Village des Créateurs du Passage Thiaffait - Approbation d'une convention

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

2014/6297 Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association La Passerelle Eau de Robec

Rapporteur : M. BRUMM Richard

2014/6221 Approbation de l'avance de trésorerie 2014 au profit de l'Association ALLIES -sise 107-109 boulevard Marius Vivier Merle - 69438 Lyon Cedex 03- Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

2014/6224 Attribution d'une subvention d'investissement de 19 000 euros à la Mission Locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier Merle à Lyon 3^e, pour l'équipement et le mobilier de sa nouvelle antenne située 68, rue Paul Bert à Lyon 3^e - Opération 03419001 - Attribution d'une subvention, autorisation de signature de la convention et affectation d'une partie de l'AP 2009-2, programme 00001

COMMISSION IMMOBILIER - BATIMENTS

2014/6255 ZAC du Bon Lait - Construction d'un gymnase omnisports place du Traité de Rome à Lyon 7^e - Opération n° 07281003 - Lancement des travaux, adaptation des crédits et vote de l'actualisation de l'AP n° 2012/2, programme 00004

- 2014/6198 Lyon 8^e - Autorisation accordée à GrandLyon Habitat de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur un terrain propriété de la Ville de Lyon cadastré CM 18 situé 101 rue de Surville - EI 08220
- 2014/6204 Lyon 7^e - Autorisation de signature d'un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires du 5/7 rue Monod relatif à une interprétation d'une clause de révision du loyer du bail à construction - EI 07261
- 2014/6205 Lyon 5^e - Acquisition d'un terrain situé 120 à 152 rue Edmond Locard à la copropriété "Les Aqueducs de Champvert" - EI 05117 - N° inventaire 05117 T 003-01 - Opération 05117002 - Programme 00012 - Autorisation de l'acquisition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1
- 2014/6214 Lyon 5^e - Convention de mise à disposition consentie par l'Association La Barmondière-Longchamp au profit de la Ville de Lyon d'une partie du stade Saint Marc sis 29 rue du Docteur Edmond Locard - EI 05249
- 2014/6227 Lyon 2^e - ZAC Confluence - Transfert à titre gratuit d'un équipement secondaire d'infrastructure sis rue Casimir Périer composé d'une piste d'athlétisme - EI 02231 - N° inventaire 02231 T 002-01 - Programme 00020 - Opération 02231006 - AP 2009-1
- 2014/6228 Lyon 8^e - Acquisition d'un tènement en emplacement réservé appartenant à l'indivision Pochettino situé 10-12 rue Edouard Rochet sur la parcelle cadastrée AC 37 - N° EI 08247 - Numéros inventaire 08247 T 002-01 et 08247 D 000 - Opération 08247001 - Programme 00006 - Autorisation de programme 2009-2 « Aménagement et réhabilitation des groupes scolaires »
- 2014/6229 Lyon 1^{er} - 4 rue de la République - Acquisition par la Ville de Lyon auprès de la société ANF de locaux occupés pour les besoins des services municipaux – EI 01248 – N° Inventaire 01248 A 001 - Programme 00008 "administration générale" - Opération 01248001 - AP 2012-1 "aménagement, administration générale"
- 2014/6235 Lyon 9^e - Acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement industriel préempté par la Communauté Urbaine de Lyon situé au 20 rue Tissot - N° EI 09340 - Numéros d'inventaire 09340 A 001 - 09340 T 001-01- Programme 00012 - Opération 0934001- Autorisation de l'acquisition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 « divers aménagements, espaces publics et verts »
- 2014/6236 Lyon 1^{er} - 5^e - 7^e - Approbation d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit de 3 espaces situés 2 rue d'Alsace Lorraine, 5 place Abbé Larue et 183 rue Marcel Mérieux au profit de l'Association Air Rhône-Alpes. EI 01006 – 05004 – 07002
- 2014/6242 Temple du Change - Restauration 2^e phase - 3 place du Change à Lyon 5^e - Opération n° 05027001 - Adaptation des crédits par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/4 - Programme n° 20005
- 2014/6243 Réhabilitation et accessibilité du Groupe Scolaire Lucie Aubrac - 19, rue Jarente Lyon 2^e - Opération n° 02004001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009/2 - programme 00006
- 2014/6244 Réorganisation du Groupe Scolaire Louis Pergaud avec mise en conformité du restaurant, accessibilité et isolation - 34 rue Rochambeau à Lyon 8^e -

Opération n° 08014521 - Lancement des travaux et adaptation des crédits par affectation partielle de l'autorisation de programme n° 2009/1-Programme 20006

- 2014/6245 Extension et reconstruction du groupe scolaire Meynis et de la Maison de l'Enfance du 3^e arrondissement - 274 rue Paul Bert à Lyon 3^e - Opération n° 03401002 - Modification du marché de travaux du lot 13
- 2014/6246 Eglise Saint Bruno des Chartreux - Restauration des chapelles, clos, couvert - 56 rue Pierre Dupont à Lyon 1^{er} - Opération n° 01017517 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/4, programme 20005
- 2014/6247 Lyon 9^e - ZAC de l'Industrie - Reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde - Convention de mise à disposition temporaire consentie par la Communauté Urbaine de Lyon au profit de la Ville de Lyon du terrain sis rue Joannès Carret / rue des Docks – EI 09021
- 2014/6248 Lyon 1^{er} - Acquisition par la Ville de Lyon auprès de la société ANF de trois lots de copropriété situés 2 rue de la République et occupés pour les besoins des services municipaux – EI 01221 – Numéros Inventaire 01221 A 001 - 01221 A 002 - 01221 A 003 - Programme 00008 "administration générale" - Opération 01221001 - AP 2012-1 "aménagement, administration générale"
- 2014/6249 Lyon 3^e - Rectificatif à la délibération n° 2013/5619 du 1^{er} juillet 2013 - Acquisition par la Ville de Lyon d'un lot de copropriété situé 265 rue Dugesclin angle 68 rue Paul Bert - Modalités d'application de la TVA - N° EI 03419 - N° inventaire 03419 A 001
- 2014/6257 Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Lyon pour la passation et l'exécution de marchés organisés et exécutés par la Ville de Lyon en qualité de coordonnateur et lancement d'un accord-cadre relatif à des travaux à réaliser principalement sur le patrimoine des 5^e et 9^e arrondissements et la rive droite, et ce, pour les années 2015 à 2018
- 2014/6258 Réfection de deux clôtures d'enceinte aux stades Anatole France -opération n° 06014001- et Marc Bloch -opération n° 07113001- Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1 - Programme n° 20004
- 2014/6259 Lyon 4^e - Rectificatif à la délibération n° 2013/6024 du 25 novembre 2013 - Acquisition 11 rue Lebrun - Modification des numéros de lots - EI 04227 - Numéros Inventaire : 04227 A 001 - 04227 A 002 - 04227 A 003 - Opération 04227001 – Programme 00005 - Acquisition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-4
- 2014/6267 Auditorium Maurice Ravel, 149 rue Garibaldi à Lyon 3^e - Réfection des centrales de traitement d'air - Opération n° 03048634 - Modification du marché de travaux du lot n° 3 - Rénovation des centrales de traitement d'air
- 2014/6271 Désamiantage de l'Atelier des décors - 2^e phase - 21 avenue Roger Salengro - 69200 Vénissieux - Opération n° 99 004 528 - Lancement de la 2^e phase de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme AP n° 2009/1, programme n° 20005
- 2014/6272 Lyon 3^e - Mise à disposition par la Ville de Lyon, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif au profit de GrandLyon Habitat, d'un volume à

usage de logements sociaux et emplacements de parkings en sous-sols - 230 rue Villeroy angle 55 rue de Créqui - N° EI 03208 - N° d'inventaire 03208 V 001.

- 2014/6274 Lyon 6^e - Bail à construction par la Ville de Lyon au profit de la Société Civile Immobilière de Construction Vente de l'Oraison – Quadrilatère Mairie du 6^e arrondissement – 33 bis à 35 rue Bossuet - N° EI 06015 - Numéros d'inventaires 06015 V 001 - 06015 V 002 - 06015 V 003 - 06015 V 004. Autorisation de la remise des volumes pour l'implantation d'une bibliothèque et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2009-1 "opérations d'aménagement culture et patrimoine" - programme 00005 - opération 06015682
- 2014/6275 Réaménagement et accessibilité du Groupe Scolaire Joliot Curie - 29 rue Joliot Curie à Lyon 5^e - Opération n° 05009001 - Lancement des travaux et adaptation des crédits par affectation de l'autorisation de programme 2012-1, programme 00006
- 2014/6278 Lyon 5^e - Cession au profit de la société Habitat Foncier Participations et Investissements d'un tènement communal sis 15, 17, 19 rue de la Quarantaine – EI 05003 – Numéros inventaire 05003 T001- 05003 M 000
- 2014/6280 Lyon 7^e - Signature d'un avenant n° 6 au bail emphytéotique du 7 février 1985 entre la Ville de Lyon et l'Etat avenue Debourg - EI 07144 - Numéros inventaire 07144 T 002 et 07144 T 005
- 2014/6284 Lyon 4^e - Conventions de mise à disposition consenties par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et GrandLyon Habitat au profit de la Ville de Lyon, afin d'aménager une aire de jeux pour enfants sur une partie d'un terrain sis 25 -27 rue Pernon - EI 04 160
- 2014/6285 Lyon 7^e - Centre Berthelot - Signature d'un avenant n° 2 au bail emphytéotique du 20 mai 1994 entre la Ville de Lyon et la société ERAC - 24 rue Etienne Rognon / rue Raoul Servant - EI 07075
- 2014/6286 Lyon 9^e - Acquisition de volumes appartenant au Département du Rhône sur l'îlot 17 du site de la Duchère place Abbé Pierre – n° EI 09327 – Numéros inventaire 09327 V 002 – 09327 V 003 – 09327 V 004 – 09327 V 005 – 09327 V 006 – 09327 V 007 – 09327 V 008 - Autorisation d' acquisition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2012-1 "aménagements, administration générale"- programme 00008 – opération 09237003
- 2014/6288 Lyon 3^e - Acquisition par la Ville de Lyon de quatre lots de copropriété situés 2 rue Professeur Rochaix - N° EI 03388 - Numéros inventaires 03388 B 001 - 03388 B 002 - 03388 B 003 - 03388 B 004 - Programme 00012 - Opération 03388003 - Autorisation de l'acquisition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1
- 2014/6299 Lyon 8^e - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon à la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône mettant à disposition une partie d'un tènement sis 4 rue Jules Froment - EI 08241
- 2014/6302 Lyon 9^e - Mise à disposition, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, d'un tènement communal au profit de l'Association OVE – rue du Professeur Patel – EI 09008 - Numéros inventaire 09008 A 001 - 09008 T 001-02

- 2014/6304 Dardilly – Approbation par la Ville de Lyon de l'acte d'abrogation du cahier des charges du Complexe Touristique de la Porte de Lyon – EI 99014 et 99059
- 2014/6305 Gratuités totales ou partielles de frais de locations de salles municipales et/ou de frais de captations audiovisuelles accordées aux associations et organismes suivants : Le Grand Lyon - Association Les Amis de l'Espace Gerson - Fondation pour l'Université de Lyon - F.N.A.T.H. - Association de Lutte contre le Sida - U.R.A.P.E.I. Rhône-Alpes - O.G.E.M. de l'Ecole Montessori - Compagnie des Zonzons-Le Guignol de Lyon - Collège Vendôme - Centre Social Bonnefoi - Association l'Ornithorynque - Association La Clé des Chants - Mairie du 3^e arrondissement - Compagnie Gertrude II - Piano à Lyon - Ecole Lyonnaise des Cuivres - Compagnie Scènes en Vrac - Association les Grands Concerts - Compagnie Grain d'Or - Association Magic Arribart Production - Compagnie Près d'ici - Association Pour un sourire d'enfant Lyon - Compagnie La Poursuite - Montant total des exonérations : 29 072,64 euros HT
- 2014/6313 Caluire et Cuire - 38 rue Coste – Convention d'autorisation de travaux de démolition d'un mur partiellement mitoyen - EI 99 025
- 2014/6318 Lyon 7^e – Convention avec GrandLyon Habitat pour la réalisation de travaux de rénovation des ascenseurs de la cité jardin sise à Gerland – EI 07 053 – 07 054 – 07 055
- 2014/6320 Lyon 7^e – Mise à disposition par la Communauté urbaine de Lyon au profit de la Ville de Lyon, dans le cadre d'un bail emphytéotique, du parc public Sergent Blandan – 37 rue du Repos – EI 07277

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

- 2014/6213 Approbation de la convention d'occupation à titre gratuit du domaine public de la Ville de Lyon au profit de l'Association Maison de l'Enfance 3^e Est

Rapporteur : M. HEMON Pierre

- 2014/6217 Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux, sis 23 rue des Serpollières à Lyon 8^e, en faveur de la Régie de Quartier Etats-Unis Euréqua pour l'action "Pause Amitié" - EI 08267

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

- 2014/6294 Approbation d'une convention cadre et de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et l'Association Les Grands Concerts – 2014-2015 EI 02 112
- 2014/6265 Approbation d'une convention d'occupation du domaine privé relative à la mise à disposition de locaux sis 28/30 rue Lamartine à Lyon 3^e au profit de l'Association Lamartine

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

- 2014/6162 Orchestre National de Lyon - Emploi de Directeur musical - Renouvellement de contrat
- 2014/6273 Création du répertoire des emplois de la Ville de Lyon - Mise à jour du tableau des effectifs de la Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux

- 2014/6290 Plan de maintien et de retour à l'emploi -4^e volet- Déploiement du projet "Rebondir"
- 2014/6316 Complémentaire Santé et Prévoyance - avenant n° 1 à la convention de groupement mise en place entre la Ville de Lyon et le CCAS en vue de la passation et de l'exécution des conventions de participation pour les risques santé et prévoyance des agents de la Ville de Lyon et du CCAS
- 2014/6321 Modification du tableau des effectifs

**Présidence de M. Gérard COLLOMB,
Maire**

Le lundi 20 janvier 2014 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 14 janvier 2014 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Présentation des vœux du Conseil municipal à M. le Maire

M. LE MAIRE : Chers collègues, nous allons commencer ce Conseil municipal un peu particulier puisque c'est le dernier de cette mandature. Je suis heureux d'accueillir le groupe scolaire Aveyron qui est avec nous, peut-être futurs élus de Lyon sur ces bancs. Je donne la parole à M. Touraine.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, pour la 13^e année consécutive, je vais formuler les vœux du Conseil municipal au Maire de Lyon. Je forme donc pour vous, Monsieur le Maire et pour vos proches, des vœux de santé, de bonheur et de pleine activité. Au-delà de votre personne, j'étends ces vœux à tous les Lyonnais dont le bon épanouissement est notre désir le plus cher. Ces vœux ne sont pas seulement les miens, mais bien ceux de l'ensemble du Conseil municipal que je représente en cet instant.

L'exercice est singulièrement compliqué, voire périlleux, en cette année 2014, année électorale qui n'autorise pas, en de telles circonstances, de bilan municipal ni, bien sûr, de développement des projets envisagés. De plus, étant pour l'heure le porte-parole de tous les Conseillers municipaux de la Majorité, comme de l'Opposition, je me dois de n'être aucunement partisan, ni oublieux des prérogatives de nos respectables Collègues de l'Opposition, ni -ce qui n'est pas forcément plus simple- insuffisamment soucieux des équilibres subtils au sein de la Majorité.

Dès lors que je ne peux parler de l'action municipale, je vais vous raconter une histoire. Laissez-moi donc vous conter une fable anglaise, une fiction pure et si, par hasard, quelque ressemblance avec des faits réels se faisait jour, ce ne serait bien sûr que coïncidence totalement fortuite.

“Once upon a time, there was a pleasant and famous city...” Mais je vais vous traduire : il était une fois une grande cité, construite au cœur de contrées plaisantes. Cette cité était réputée pour la bonne chère à laquelle ses habitants étaient attachés. La grande cité était très respectée, même si elle se trouvait parfois en compétition avec une grande ville du Sud et surtout, avec une très grande ville plus au Nord.

Cette cité du milieu, dans son immodestie, avait choisi le nom et l'étendard du roi des animaux. Avec un tel emblème, la cité aspirait à un grand développement et à un important rayonnement. Elle se choisissait donc habituellement des souverains poursuivant ces objectifs ambitieux. Or, il advint qu'à grands coups de trompettes, un nouveau millénaire fut annoncé. Le vénérable souverain alors en charge de la cité décida de réunir ses sujets et s'exprima en ces termes : *« Peuple bien-aimé, des temps nouveaux, différents, sont devant nous. Je suis moi-même un peu âgé pour conduire ce changement, cette évolution. Choisissez-vous donc un nouveau souverain plus jeune, dynamique mais également expérimenté. Avec lui, construisez les fondations de la cité des temps nouveaux »*.

Pour un tel objectif, et pour voir loin dans le siècle à peine ébauché, certains préconisaient le choix d'un homme de grande taille, d'autres rappelaient ce passé récent où un souverain géant avait réalisé de bonnes choses mais avait terminé sa mission d'une façon moins glorieuse. Alors fut choisi un homme de taille moyenne et qui, surtout, n'avait pas de perruque afin de faciliter le port de la couronne. Chacun dans la ville disait : *« Voilà, nous avons un souverain normal »*, une expression qui allait prochainement être popularisée très au-delà des frontières de la cité. On lui octroya cependant un carrosse pour ses déplacements. Bien sûr, l'usage du scooter fut proscrit car trop dangereux.

Une crainte s'exprima plus tardivement chez les plus anciens : le nouveau souverain était un professeur. Or, dans des temps reculés, un souverain avait été choisi parmi des professeurs pour ne faire qu'un bref passage à la tête de la cité -un souverain de transition en quelque sorte- et puis il y était resté un demi-siècle. Est-ce que le nouveau ne risquait pas d'en faire autant ? On calcula alors en fonction de son âge et des astres, on interrogea la Pythie et les nouveaux oracles : les augures étaient bien ceux d'un séjour prolongé mais qui n'atteindrait pas les cinq décennies.

Ceux qui s'étaient inquiétés se sentirent rassurés et tous se mirent au travail pour faire une ville plus grande, plus peuplée, plus prospère, plus belle, plus juste. Les uns œuvraient avec le souverain, les autres, plus discrètement, préparaient des plans pour les périodes futures, après les décennies actuelles.

Un jour, le souverain décida de réunir toute la population de la cité et tint ce propos devant l'assemblée du peuple :

« Mes chers concitoyens, même s'il existe quelques prétendants à un poste de bouffon d'un roi, je ne suis pas votre monarque, mais seulement primus inter pares. » Il était en effet cultivé et particulièrement éloquent en latin. Il poursuivit son discours : *« Valeureux habitants de notre cité, je veux pour chacun de vous, et de façon durable, davantage de bien-être, plus de*

prospérité. Pour cela, nous devons construire un nouvel ensemble mieux organisé, plus dynamique et très vaste. Il y aura une production intense, des richesses pour tous et un rayonnement culturel dans les contrées alentour. Nous baptiserons cette réalisation « nouvelle métropolis », du grec *mêtêr* (la mère), et *polis* (la ville) ».

Le souverain était en effet féru de grec antique, tout autant que de latin. D'ailleurs, si l'on prend une autre orthographe –police- cela lui convenait aussi, car il professait qu'une bonne répartition de la nouvelle opulence ne serait possible que dans le bon ordre, dans la justice et dans la tranquillité publique.

Le souverain poursuivit son exposé et les propos suivants attirèrent des applaudissements de plus en plus intenses : « Sans même attendre la réalisation complète de la *métropolis*, nous devons nous amuser, nous divertir ensemble ». Comme le souverain était aussi cultivé en français, il cita La Bruyère : « Il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir sans avoir ri ». Il évoqua même une écrivaine du nouveau monde, Ella Wilcox : « Riez et le monde rira avec vous, pleurez et vous pleurerez seul ».

« Il nous faut nous réjouir fréquemment ensemble, il nous faut rire et nous divertir ; pour cela, il convient d'organiser de grands jeux du cirque. Il n'y a pas de place suffisamment spacieuse dans le cœur de la cité, alors nous construirons un très grand amphithéâtre à proximité de la ville ».

Malgré quelques polémiques et déchirements transitoires, un lieu fut choisi, l'endroit propice aux jeux du cirque fut élaboré, et de très grandes festivités y furent organisées en même temps que des compétitions internationales.

L'histoire ne serait pas complète si j'omettais de rapporter tous les mariages qui furent célébrés entre personnes semblables ou différentes. Les adversaires d'hier se retrouvaient dans les réjouissances, et des jeunes femmes du camp opposé vinrent épouser des hommes travaillant avec le souverain. Les nombreux enfants qui naquirent obligèrent la construction de nouvelles crèches et d'écoles supplémentaires. On chuchote même que, parmi les adversaires du grand amphithéâtre pour les jeux du cirque, certains venaient discrètement, mais régulièrement, aux grandes fêtes en ce lieu.

J'arrête là mon conte, mais des aventures ultérieures sont prévues et nous pourrons dans quelques années vous rapporter les épisodes prochains.

En ce qui me concerne, si j'ai tenu la plume de ce récit, je ne veux pas mettre un point final, même temporaire, sans avoir exprimé de vifs remerciements à l'ensemble de l'Exécutif, à l'ensemble des services, à tous les Conseillers et à tous les membres du Cabinet. Et bien sûr, un grand merci à vous, Monsieur le Maire. Permettez-moi de dire tout simplement que ce fut un privilège de travailler dans cette équipe dynamique et dévouée, sous votre impulsion et votre responsabilité. Sans aucune emphase et en toute sincérité, ce fut un plaisir d'œuvrer avec vous au service des Lyonnais. Quel que soit l'avenir, que l'aventure continue de façon radieuse !

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Ainsi notre Conseil se termine par une fable.

J'aurai tout à l'heure l'occasion moi-même, de présenter à l'ensemble du Conseil mes vœux pour cette année 2014. Evidemment, chacun se les souhaitera différemment.

Mesdames et Messieurs, si vous le voulez bien, nous allons commencer notre Conseil en rentrant dans le vif du sujet.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Brugnera secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguénauer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, Mme Brugnera, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Frih, M. David, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, M. Lafond, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld, Mme Panassier.

Absents excusés : Mme Guillaume, M. Daclin, M. Héral, M. Turcas, M. Nardone.

Dépôts de pouvoirs : M. Havard et M. David ont déposé un pouvoir pour voter respectivement au nom de M. Turcas et M. Nardone.

Dépôt de pouvoir pour absence momentanée : M. Julien-Laferrière a déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Dognin-Sauze.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre
2013**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013 paru au Bulletin Municipal Officiel du 13 janvier 2014. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

**Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de
la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009**

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de
l'eau potable et de l'assainissement**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs mes chers Collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je dois porter à votre connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2012.

Ce dernier a été approuvé par délibération n° 23-134261 du 16 novembre 2013 par le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon. Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire.

En application de l'article D22-24-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce dossier donne lieu à débat.

Je vais donner la parole à M. Gérard Claisse pour introduire le débat.

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Merci Monsieur le Maire.

Mes chers Collègues, nous allons examiner ce rapport 2012 sur le service public de production et de distribution de l'eau potable et de l'assainissement 2012. Nous l'examinons tout juste une semaine, jour pour jour, après deux délibérations importantes de l'Assemblée communautaire.

Ces deux délibérations vont nous faire tourner une page dans l'histoire de l'eau de notre agglomération. Une page qui aura duré 40 ans et j'indiquerai par la suite quelques unes des évolutions majeures qui auront lieu dans le cadre du futur service public de l'eau.

Mais avant d'en parler, si vous le permettez, quelques mots sur l'assainissement.

Vous vous rappelez que le système d'assainissement du Grand Lyon, en tout cas son patrimoine, est constitué de plus de 3 000 kilomètres de réseau unitaire, de 10 stations d'épuration (une nouvelle station qui est en construction, celle de la zone industrielle de Genay), des stations de relèvement, 425 déversoirs d'orage.

J'insisterai pour l'assainissement, sur les investissements qui ont été réalisés en 2012. Vous voyez le montant, plus de 50 M€, qui se répartissent à peu près pour moitié entre les travaux de mise aux normes, de mises en conformité des stations d'épuration (près de 25 M€), l'autre moitié consacrée à l'amélioration du réseau d'assainissement : là encore un peu plus de 25 M€.

Sur les dix dernières années concernées par le rapport d'activité 2003-2012, ce sont plus de 600 M€ qui ont été consacrés à l'amélioration de notre réseau d'assainissement, soit de l'ordre de plus de 60 M€ par an.

Quelques mots rapides sur la mise en conformité des stations d'épuration. L'année dernière, il restait trois stations non-conformes. Vous voyez que cette année, il ne reste plus qu'une station non-conforme, Saint-Germain-au Mont d'Or, dont les travaux ont été différés du fait d'aléas géotechniques, mais dont la livraison sera faite courant de l'année 2014. 2012 a été l'année de mise en conformité de la station d'épuration de Meyzieu, entre autres.

Aujourd'hui, en 2012, puisque c'est le rapport 2012 que nous examinons, nous avons près de 100 %, 99,9 % des effluents du Grand Lyon qui sont traités dans des stations conformes.

Donc, mise en conformité des stations d'épuration et puis des grands travaux de restructuration et d'amélioration du réseau d'assainissement. Pour exemple sur cette diapo, vous avez la réalisation qui a démarré en 2012 du grand collecteur de l'Yzeron, avec le doublement du collecteur existant. Vous voyez, on utilise un tunnelier pour réaliser un nouveau collecteur de cinq kilomètres de long. Bien sûr, la modernisation du collecteur existant, c'est une petite opération qui s'élève à 25 M€. Vous voyez, tout cela touche évidemment des sommes relativement importantes.

Ces travaux sont financés, vous le savez, par une redevance d'assainissement, qui est payée sur la facture de l'eau par les usagers et puis, bien sûr, par un certain nombre de subventions, ainsi que de participations.

En 2012, la redevance au mètre cube d'assainissement s'élevait à 0,90 centime d'euro. J'insiste sur le fait que cette redevance d'assainissement, dans le classement des grandes agglomérations, est la deuxième la moins chère de France. Si l'on regarde les villes de plus de 60.000 habitants, 79 villes de plus de 60.000 habitants, le classement de l'agglomération et de la Ville de Lyon, entre autres, est à la quatrième place, du prix le plus bas, au prix le plus important.

Donc une taxe d'assainissement qui permet une redevance d'assainissement, qui permet de faire des travaux importants, pour un coût relativement modéré.

J'en arrive à l'eau potable. Je vous le disais en introduction, un certain nombre de décisions ont été prises la semaine dernière au Grand Lyon, à la fois sur la mise en place de la future autorité organisatrice du service public de l'eau et sur le futur délégataire. Je vais en vous présentant le rapport d'activités 2012, vous rendre compte au fur et à mesure d'un certain nombre d'évolutions qui vont se produire à partir de 2015.

Je rappelle l'organisation du service public avec deux exploitants historiques principaux : Veolia Eaux, dont le périmètre est en violet, la Lyonnaise des Eaux, dont le périmètre est en vert et puis la Saur, qui a repris le réseau de Givors/Grigny depuis 2012 : donc un exploitant relativement récent. Veolia Eaux s'occupe de 86 % de la population ; Lyonnaise des Eaux, de l'ordre de 14 % ; le reste par un certain nombre d'autres délégataires ou syndicats extérieurs.

Tout ceci est réalisé, bien sûr, sous l'autorité du Grand Lyon, de la Direction de l'Eau qui organise son action en comptant sur le concours aujourd'hui de huit agents, dont quatre sont dédiés au contrôle des délégataires.

Qu'est-ce qui va changer demain ? Vous allez voir, un certain nombre de choses importantes.

Tout d'abord en matière d'exploitation, nous n'aurons pratiquement plus qu'un seul exploitant sur la Communauté urbaine, c'est-à-dire que les trois premiers exploitants : Lyonnaise des Eaux, Veolia et la Saur, ne seront plus qu'un seul exploitant qui s'occupera de l'ensemble de ce territoire. Resteront quelques communes gérées par des syndicats extérieurs qui figurent ici en orange plus ou moins dégradé.

Donc un seul exploitant, une société dédiée, c'est-à-dire l'exploitant sélectionné par le Grand Lyon, qui est Veolia. C'est la candidature qui, parmi les trois proposées, s'est révélée être la meilleure sur tous les critères de classement. Mais, Veolia fera exploiter le réseau du Grand Lyon par une société dédiée, dénommée Eau du Grand Lyon, qui permettra d'avoir un contrôle beaucoup plus étroit et rapproché des futurs délégataires et donc une amélioration du service public.

Troisième changement : un contrat d'une durée courte, si ce n'est très courte, 8 ans, à comparer aux contrats historiques précédents, dont la durée de vie était de 40 ans.

Du côté de l'autorité organisatrice, des changements également importants. Je rappelle que le rôle de l'autorité organisatrice est à la fois de définir la stratégie, de piloter la mise en œuvre de cette stratégie, d'assurer le contrôle, l'évaluation, d'assurer la gouvernance du service public. Vous verrez que demain, à partir de 2015, les moyens de cette autorité organisatrice seront considérablement renforcés : 20 agents au lieu des 8, dont je vous ai parlés tout à l'heure, dont 8 dédiés au contrôle et une gouvernance qui sera élargie à l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée communautaire, ainsi qu'à deux représentants des associations de la Commission consultative des services publics locaux.

Le patrimoine de l'eau est quelque chose d'essentiel et bien sûr la ressource est l'élément principal et vital de ce patrimoine ; c'est notre bien commun et la politique du Grand Lyon est bien évidemment de protéger cette ressource du mieux possible ; vous le savez notre ressource est aujourd'hui une ressource (11 captages différents) mais le principal champ captant est à Crépieux Charmy qui représente 95 % des volumes qui sont produits en eau dans l'agglomération et donc une relative dépendance de notre agglomération à l'égard de ce champ captant.

L'objectif pour les années à venir, vous le voyez, c'est de réduire la dépendance du Grand Lyon et de l'ensemble de l'agglomération par rapport à ce champ captant : par étapes successives, de passer à 90 % des volumes produits à l'horizon 2020, à 80 % à l'horizon 2025.

Le patrimoine, c'est une ressource en eau et c'est aussi les réseaux : plus de 4.000 kilomètres de réseaux dans l'agglomération. Bien évidemment, la gestion de ce réseau, la modernisation, ont fait l'objet d'investissements importants, je vous les ai résumés ici sur cette diapo concernant les travaux de gros entretiens renouvellement : 25 M€ en 2012, dont une partie, 2/3 environ, sont réalisés par les fermiers, un petit tiers par le Grand Lyon.

Actuellement ces investissements permettent d'assurer un renouvellement des canalisations de 0,55 % par an et un taux de renouvellement des branchements de 1 %.

A partir de 2015, les efforts vont être démultipliés sur les travaux de renouvellement. Les budgets qui leur sont consacrés vont augmenter de 30 % et ils seront réalisés pour moitié par le futur exploitant, la Société dédiée du Grand Lyon ; pour une autre moitié par la Direction de l'Eau et donc le Grand Lyon, en régie, ce qui nous permettrait d'avoir un taux de renouvellement des canalisations améliorées à 0,75 % et un taux de renouvellement des branchements de 2 % par an.

Un indice de performance du réseau, c'est ce qu'on appelle le rendement du réseau, c'est l'indicateur le plus souvent utilisé, j'ai eu l'occasion

d'en parler. Vous voyez sur ce graphique l'indice apparent de rendement des trois exploitants majeurs, c'est-à-dire Veolia, la Lyonnaise des Eaux et la Saur en 2012.

Concernant l'indice de rendement des trois exploitants majeurs, Veolia, la lyonnaise des eaux et la Saur en 2012, on a une forte dégradation sur la Saur que je ne vais pas commenter, mais s'il y a des questions, on pourra y revenir.

Je veux m'arrêter sur l'indice du taux de rendement de Veolia, environ 83 %, à peu près similaire à celui de la Lyonnaise des Eaux. Ce taux de rendement, pourquoi dit-on qu'il est apparent ? Parce que, vous le savez, on a déjà eu l'occasion d'en parler, est comptabilisé dans les consommations d'eau, un forfait surévalué pour les bouches de lavage. Ce forfait, cette évaluation de la consommation d'eau des bouches de lavage donne lieu à une réévaluation. On a fait une première réévaluation, en 2010, qui indique que le rendement a chuté. Nous en ferons une l'année prochaine, ce qui nous amène à penser que le rendement réel du réseau est probablement plutôt proche entre 76 % et 78 %, ce qui est un taux qui ne peut pas être satisfaisant.

Donc, les objectifs que nous nous sommes donnés en 2015 dans le cadre du nouveau contrat, c'est un engagement contractuel pris par le futur délégataire d'obtenir un taux de rendement de 85 %, fin 2016, et un engagement volontaire de l'exploitant sélectionné, de monter ce taux de rendement à 87 % en 2018.

La qualité de l'eau, qui intéresse bien évidemment en premier lieu tous nos concitoyens sur le Grand Lyon, pas besoin de la commenter, elle est excellente. Je rappelle l'appréciation annuelle qui est donnée chaque année par l'Agence Régionale de Santé, l'eau distribuée au cours de l'eau de l'année 2012 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité réglementaire pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques mesurés.

Ce qui est important, c'est de savoir que l'eau est le produit alimentaire le plus surveillé de l'ensemble des produits alimentaires ; vous voyez le nombre de contrôle réalisés, soit par le fermier, soit par l'autorité responsable de ces contrôles.

A partir de 2015, nous allons encore améliorer ce contrôle en mettant en place ce qu'on appelle une démarche HACCP, une démarche de contrôle de la qualité de l'eau, en tous points du réseau de la production et de la distribution et cette certification HACCP va être exigée dans les 5 ans après la mise en service de la nouvelle délégation de service public, c'est-à-dire fin 2019, début 2020.

La qualité de service, globalement, est jugée très bonne par nos usagers. Je passe aux principales nouveautés qui vont avoir lieu en 2015 en insistant sur l'une d'entre elles, le développement de la télé-relève. Les abonnés disposeront donc dans le service public de l'eau d'une télé-relève qui va leur permettre :

- un meilleur suivi de leur consommation, en temps réel, d'eau potable ;
- une facturation, non plus estimée, mais sur les consommations réelles ;
- une facturation non plus tous les 6 mois, mais éventuellement tous les mois, tous les trois mois, donc une facturation à périodicité modulable ;
- enfin, la possibilité d'être alerté en cas de consommation excessive pouvant être synonyme d'indicateur de fuites d'eau éventuelles chez le particulier.

J'en arrive à la dernière partie de cette présentation, sur la question du prix de l'eau, pour vous dire, aujourd'hui, quelle est la part de l'eau dans la facture type en 2012.

Vous avez l'évolution effective du prix de l'eau, puis l'évolution du prix tel qu'elle aurait été si nous n'avions pas engagé un certain nombre de renégociations du prix de l'eau entre 2002 et aujourd'hui. Au cours des trois dernières révisions quinquennales, grâce à ces révisions-là, les usagers ont pu économiser sur leur facture d'eau annuelle en 2013, 68 euros par rapport à ce qu'ils auraient dû dépenser si aucune de ces révisions quinquennales n'avaient eu lieu.

Que va-t-il se passer en 2015 ? A nouveau une baisse importante du prix de l'eau. Vous le savez, le nouveau contrat nous a permis d'obtenir une baisse de 23,9 % du prix de l'eau par rapport à la référence 2012. Si l'on prend la référence après la dernière révision quinquennale, c'est une baisse de 19,7 %. En gros, chaque usager va encore gagner 55 euros. Cela veut dire que depuis 2002, par rapport à une évolution normale de prix de l'eau, la baisse aura été en tout de 122 euros.

Qu'est-ce que cela signifie en termes de classement ? Vous avez aujourd'hui, dans les grandes agglomérations de plus de 400 000 habitants (j'ai pris ce chiffre parce que je pense qu'une agglomération de 400 000 habitants est difficilement comparable avec des villes de 60 000, 70 000 ou 100 000 habitants), vous avez le positionnement actuel de Lyon en termes de facture d'eau : aujourd'hui, on est dans le milieu du classement. La facture que payent nos usagers est à la 7^e place sur les 15 agglomérations, en partant des moins chères au plus chères. Vous verrez qu'en 2015, nous allons revenir à la 3^e place, devant des villes comme Strasbourg, Nantes, Paris, juste derrière Grenoble, qui sont toutes des villes assez réputées pour leur prix de l'eau, bon marché, au niveau national.

Donc, vous voyez un nouveau service public de l'eau qui va nous permettre de faire plus, de faire mieux et pour moins cher. Je vous remercie de votre attention.

Mme BONNIEL-CHALIER Pascale : Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, concernant ce rapport très détaillé, de très bonne qualité qui nous est fait, nous avons quelques remarques.

D'abord pour l'assainissement, nous avons toujours de bons résultats de notre service public en régie et nous souhaitons le souligner.

Sur le service public de l'eau, parmi les points positifs du rapport, nous notons une très bonne qualité de l'eau et ce, depuis déjà quelques années, ainsi qu'une stabilité de la consommation, ce qui est une bonne chose, alors que le nombre d'abonnés, lui, a augmenté. C'est le signe, espérons-le, d'un souci d'économie d'eau pour les abonnés ou de quelques chasses aux fuites.

Nous notons aussi quelques points insatisfaisants, concernant les travaux d'entretien et de renouvellement du réseau. C'est un volume important, certes, légèrement supérieur à celui de 2011, mais quand on analyse en détail les sommes investies, on constate que pour les fermiers, même si les dépenses d'équipement et de branchement ont augmenté, les dépenses sur canalisation ont baissé, ce qui n'est pas très bien.

Pourtant, le renouvellement des canalisations est un enjeu énorme de notre réseau, compte tenu des pertes importantes toujours enregistrées. Notre réseau perd au bas mot, 18 millions de mètres cubes d'eau par an.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que les trois fermiers n'ont pas fait montre d'un investissement maximum pour réduire les pertes. Le contrat qui nous lie à eux n'est pas assez exigeant.

Concernant le délégataire choisi avec des profits annuels de 12 millions d'euros sur l'ensemble du contrat et quand bien même le prochain contrat de DSP serait moins juteux, nous réaffirmons qu'au lieu de payer de bénéfices à des multinationales, notre collectivité doit faire le choix du retour en régie. Ce serait autant de millions investis dans le réseau.

Nous espérons, bien entendu, toutefois que la nouvelle Délégation de Service Public de l'eau se passera au mieux, notamment grâce au Comité de suivi politique de l'autorité organisatrice de l'eau, mais nous restons convaincus que nous ratons un tournant historique pour la gestion de l'eau dans notre agglomération.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, tout d'abord, je remercie les groupes de la Majorité qui ont permis cette intervention commune.

Je voudrais dire qu'il ne faut pas se tromper de débat. Même si la plupart des Groupes de la Majorité auraient souhaité un retour en régie sans en mésestimer les difficultés, en termes de personnel, de cœur de métier, de réseaux pas toujours en très bon état, nous sommes tous persuadés qu'il était absolument capital d'améliorer notre système de distribution de l'eau, à Lyon, comme dans toute l'agglomération.

Je ne reviendrai pas ici, sur les défauts du système actuellement en place, mais nous nous réjouissons de voir traduite en actes notre volonté commune d'améliorer véritablement la situation.

Ensemble, grâce à la mise en place de groupes de travail pilotés par trois vices présidents et d'associations d'usagers, nous avons obtenu une

distribution plus favorable aux usagers. La baisse des tarifs annoncée, supérieure à 20 %, est significative. Elle se concrétisera directement en amélioration du pouvoir d'achat.

Le réseau communiquant Téléo doit permettre un suivi plus fin et une meilleure maîtrise des consommations. A cet égard, une expérimentation a déjà eu lieu dans le 9^e arrondissement en 2012 : elle a été pilotée par le maire d'arrondissement.

La baisse de la marge bénéficiaire du fermier va dans le sens de celles et ceux qui ont répété, ces derniers mois, leur refus de voir l'eau considérée comme simple marchandise.

Nous avons obtenu également une distribution plus écologique grâce aux mesures prévues pour réduire les fuites avec cet engagement de rendement de 85 % d'ici 2016, et tout ce qu'il implique comme travaux et investissements, en particulier le centre de pilotage intégré et ses 6.000 capteurs. Enfin, cette nouvelle organisation est plus démocratique, par le passage à une durée inférieure à 8 ans, contre 30 auparavant, davantage de transparence dans la gestion, et la mise en place d'une véritable autorité organisatrice.

Certes, la société « Eau du Grand Lyon » reste une émanation de Veolia, entreprise qui n'a pas toujours été des plus vertueuses, en particulier à l'étranger. En matière d'eau, comme sur d'autres sujets, nous savons bien que certains voient toujours le verre à moitié vide, pour notre part nous préférons le voir à moitié plein. Nous avons maintenant huit années pour expérimenter ensemble, préparer un bilan précis et surtout anticiper sur la suite, car nous pouvons certainement aller plus loin encore dans la qualité du service, l'accès à l'eau pour tous, et la baisse des prix.

Cette période intermédiaire nous permettra de poursuivre sereinement le débat sur l'opportunité d'un passage en régie publique, débat qu'il faut aborder sans sectarisme, avec un œil pragmatique. En effet, si nous défendons un service public moderne et de qualité pour tous, nous devons garder à l'esprit que la collectivité n'a pas le droit à l'erreur lorsqu'elle envisage d'évincer les entreprises spécialisées et de prendre directement la main sur un service aussi vital au quotidien que la distribution de l'eau.

Ce qui nous est soumis aujourd'hui, c'est le rapport 2012. Et comme le passé éclaire souvent le présent, voici quelques remarques.

Nous notons que les services du Grand Lyon, en charge de l'assainissement, nous garantissent une eau de très bonne qualité, à peine chlorée, ce qui lui a valu d'ailleurs de se doter de la marque « Grand'O de Lyon » dont j'ai fait la promotion. Néanmoins, nous devons être attentifs au renouvellement des canalisations du réseau (ce qui est un engagement du délégataire) et ce qui contribuera à minimiser les fuites.

Enfin, les rejets non conformes devront faire l'objet d'une surveillance accrue ; je pense notamment aux rejets médicamenteux et

hormonaux à proximité des hôpitaux, mais aussi des traitements antibiotiques domestiques dont la nocivité n'est pas encore très bien évaluée.

Nous devons garder aussi à l'esprit que les changements climatiques ont une incidence sur la gestion de l'eau et que des mesures d'adaptation au changement climatique doivent être initiées : l'inventaire des installations du type pompes à chaleur ou forages divers doit être poursuivi ; on note, d'ores et déjà, de très fortes hausses de température de la nappe phréatique à certains points de Lyon.

Je remarque avec plaisir que ces problématiques émergentes n'ont pas été laissées de côté et qu'un groupe de travail sur la gestion des eaux pluviales est aussi à l'œuvre avec des solutions qui ont déjà été expérimentées à Lyon, comme des toitures végétalisées, l'installation de revêtements poreux et qu'il faudra intensifier.

Le thème de l'eau dans la ville est encore à exploiter non seulement pour ce qui concerne le climat, mais aussi d'un point de vue de la santé, de l'éducation au développement durable. Un satisfecit également pour la coopération Nord-Sud qui contribue à réduire la part de la population n'ayant pas accès à l'eau potable.

Je conclurai cette intervention par une remarque personnelle. Je voudrais vous rappeler que nous avons, en tant qu'élus, un rôle à jouer dans la promotion de l'eau du robinet et dans l'incitation à économiser l'eau potable. Avec la future baisse du prix de l'eau, nous avons en effet à craindre un effet rebond, c'est-à-dire une baisse de la vigilance des ménages qui vont avoir tendance à gaspiller davantage.

Nous devons donc inciter les agents, les usagers et l'ensemble des Lyonnais à faire le meilleur usage possible de l'eau du robinet, sans pour autant recourir à l'eau minérale. Comme vous le savez, l'eau en bouteille pour un prix beaucoup plus élevé, génère beaucoup de déchets et de CO² et nécessite beaucoup plus d'énergie. Dans certains Conseils d'arrondissement, les bouteilles en plastique ont déjà laissé la place à des carafes en verre et l'eau minérale a été remplacée par notre « Grand'O de Lyon ». Ce choix a valeur d'exemple, nous devons le généraliser et encourager les Lyonnais à nous emboîter le pas au quotidien.

Dans une ville qui a su si bien revaloriser ses berges et ses rives, nous pouvons faire de l'eau l'un des chantiers prioritaires pour construire, avec l'ensemble des acteurs du territoire, une métropole durable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Donc, acte m'est donné par l'assemblée de la présentation de ce rapport.

Questions écrites du 8^e arrondissement

Question n° 1 - Projet de renouvellement urbain à Mermoz

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, des efforts importants ont été accomplis pour faire d'un quartier qui cumulait un certain nombre de handicaps sur les plans urbain, de l'habitat et socialement un quartier entièrement intégré dans la ville.

La démolition de l'autopont qui constituait non seulement une frontière entre deux entités, mais également une autoroute au cœur de la ville, a donné naissance à un boulevard urbain qui intègre tous les modes de déplacement. De surcroît, cette démolition confère une dimension esthétique à toute la ville de Lyon, tant la vue sur un panorama relativement important est rendue possible et une nouvelle entrée de ville a vu le jour.

Je sais, Monsieur le Maire que votre ambition pour les quartiers populaires est d'en faire de vrais quartiers insérés pleinement dans la ville.

La réalisation de cette ambition passe par la diversification de l'habitat (à terme, de 100 % de logements sociaux nous serons à 52 %, 38% de logements privés et 10 % de logements en accession à la propriété). Elle passe également par la création d'espaces publics de qualité comparables à ce qui se réalise en centre ville, ainsi que le soutien ou la création d'équipements de proximité, notamment le soutien au Centre Social et à la MJC Laënnec et l'ouverture d'un espace devant recevoir la bibliothèque de quartier « la magie des livres ».

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous faire un point sur l'état d'avancement de ce projet ambitieux et préciser les échéances à venir ?

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous avez souligné la fracture que constituait l'autopont entre la partie Nord et la partie Sud de Mermoz, mais aussi une autoroute qui entrait dans la ville. Cette diapositive illustre mieux qu'un long discours les blessures infligées à ce quartier avec, en particulier, le passage pour les piétons sous l'autopont que l'on pouvait qualifier de « coupe gorge ».

Toute ambition de renouvellement urbain de ce quartier était conditionnée à la démolition de cet autopont. Aussi, l'inscription de la démolition et de la requalification de l'avenue Jean Mermoz dans le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, a été l'élément déclencheur de l'engagement de la rénovation de ce quartier. Une démolition de l'autopont et une requalification de l'avenue Jean Mermoz en boulevard urbain paysager, achevé depuis 2011 qui dessine une véritable entrée de ville, qui sort l'autoroute de la ville, qui permet un partage équilibré entre tous les modes de déplacement : modes doux, transports en commun, automobiles, et qui par les traversées créées, permet de relier les parties Nord et Sud de Mermoz.

Le quartier de Mermoz, compte tenu de ces difficultés, est inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la ville depuis de nombreuses années, avec des interventions qui, jusque dans les années 2000, ont plutôt été orientées sur l'accompagnement social des habitants et, en matière d'investissement, sur la réhabilitation des immeubles et la requalification des espaces extérieurs concentrés sur la partie Sud du quartier.

Un écart entre le Nord et le Sud que les habitants de Mermoz Nord ressentaient vivement, avec une traduction dans les enquêtes « écoute habitants » où les habitants de Mermoz Nord avaient la vision la plus négative de l'évolution de leur quartier parmi tous les habitants de tous les quartiers de la politique de la ville à Lyon, quand ceux de Mermoz Sud, à l'inverse, avaient une vision positive.

La perspective de la démolition de l'autopont a permis de faire émerger un projet global de transformation de ce quartier qui intègre à la fois des enjeux urbains, la restructuration de la trame viaire et des voiries, la diversification de l'habitat, la restructuration des commerces et de l'offre commerciale, la restructuration des espaces publics et de déplacements, et les enjeux sociaux et humains de développement sur les champs de l'insertion sociale et professionnelle, sur les champs éducatifs, sur la santé, sur le lien social, la médiation, l'accueil des nouveaux habitants, sur la culture, en particulier la danse, le sport, sur l'amélioration du cadre de vie et sur la sécurité.

Un projet auquel les habitants sont étroitement associés, en particulier avec le comité de suivi participatif qui décide des sujets soumis à la concertation et des modalités de cette concertation. Un projet dont l'enjeu est l'ouverture du quartier et la transformation de son image. Sur le champ de l'habitat, sur Mermoz Nord, il y avait 500 logements, 100 % logement social, propriété de GrandLyon Habitat. A l'issue du projet, il y aura 569 logements, dont 172 réhabilités, et 397 logements neufs, avec 52 % de logements sociaux, 38 % de logements privés et 10 % d'accessions sociales à la propriété.

Une diversité accrue des fonctions, avec des rez-de-chaussée et d'activités dans les immeubles le long de l'avenue Jean-Mermoz et un bâtiment d'activités tertiaires place Mermoz-Pinel. Aujourd'hui, l'ensemble des ménages a été relogé, soit définitivement, soit provisoirement et il est à noter que seuls 10 % des ménages avaient exprimés le souhait de rester dans le quartier. C'était 50 %, par exemple, à la Duchère et ce, en lien bien sûr, avec la perception qu'ils avaient de leur quartier avant l'engagement de la rénovation urbaine et aujourd'hui, 77 % sont satisfaits de leur relogement.

Donc aujourd'hui, 136 logements ont été réhabilités et livrés avec un niveau BBC rénovation bâtiments basse consommation, l'immeuble Alpha livré en octobre 2009 et la tour Charlie livrée en juin 2013 et 228 logements ont été démolis. Deux immeubles neufs ont été livrés en juin 2013 par GrandLyon Habitat, deux immeubles BBC (Bâtiments Basse Consommation) avec la mise en place d'une maîtrise d'œuvre sociale énergétique par le bailleur pour accompagner les locataires à l'utilisation des nouvelles installations dans les logements.

Les prochaines échéances, c'est la démolition d'immeuble B de 90 logements qui va pouvoir s'engager mi-février et la démolition de la galette commerciale sera réalisée quand le juge aura pris une décision sur le contentieux entre le dernier commerçant et GrandLyon Habitat.

Les concours de maîtrise d'œuvre ont eu lieu pour les immeubles de GrandLyon Habitat des îlots 3 et 26 et les promoteurs sont sélectionnés pour les

îlots 12, 23 et 25. Lundi prochain, aura lieu le deuxième tour du jury de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment en accession sociale à la propriété de SEMCODA. La consultation est en cours pour le bâtiment tertiaire de l'îlot 27 et il reste donc à lancer la consultation pour les deux derniers immeubles en accession libre, l'îlots 1 et 2, au premier semestre 2014 et avoir le positionnement de la Foncière logements sur les îlots qui lui sont réservés.

La réhabilitation du bâtiment D sera engagée en septembre 2014 pour une vente aux locataires de GrandLyon Habitat et c'est sur ce bâtiment qu'a été créée l'antenne du Centre social Laënnec et que sera réalisée l'extension de l'antenne (152 m² supplémentaires) pour relocaliser « la magie des livres » dont le projet est en cours de redéfinition pour tenir compte des évolutions, l'ouverture de la médiathèque du Bachut, l'arrivée de nouveaux habitants sur le quartier. Un projet que la Ville soutient par une subvention d'investissement de 305 000 euros que nous avons votée au Conseil municipal du 25 novembre 2013.

Enfin, l'engagement de l'opération de rénovation urbain a fait émerger dans l'immédiat environnement de Mermoz, d'autres projets immobiliers : l'opération Casino (203 logements neufs dont 30 % de logements sociaux) ; une résidence étudiante à la sortie du métro Mermoz-Pinel ; un projet de 67 logements à l'arrière de la ZAC Mermoz.

Sur le champ des espaces publics, le renouvellement urbain de Mermoz permet de redéfinir les modalités des espaces extérieurs et passer d'une propriété en totalité GrandLyon Habitat à la création de cœurs d'îlots résidentiels privés et d'espaces publics ouverts à tous qui seront propriétés de la Ville de Lyon : le square central, la promenade piétonne Est-Ouest qui reliera la place Mermoz-Pinel à la place Marc Sangnier ; le verger collectif qui sera géré par les habitants.

Le chantier de ces espaces publics a démarré depuis cet été. Cet aménagement a fait l'objet d'une concertation engagée au printemps 2011, pilotée par Gérard Claisse, avec une réunion publique de lancement de la concertation, quatre ateliers, une réunion publique de restitution. Plus d'une centaine de participants, 40 participants à chaque atelier dont des jeunes de la MJC Laënnec. Alors bien sûr, toutes les propositions n'ont pas été retenues pour des raisons soit techniques, soit de gestion, soit de coûts. Pour autant, la concertation a permis d'enrichir le projet initial et de prendre en compte nombre de propositions.

Les aires de jeux pour enfants avec la création de deux aires de jeux : une pour les enfants, l'autre pour les ados prévues sur le square central. Sur le mobilier urbain, des bancs seront installés au niveau de l'aire de jeux et sur la promenade. Sur les jardins partagés, un emplacement est réservé pour un verger collectif issu de la pépinière urbaine. Les toilettes publiques actuelles seront déplacées à proximité du square central et verra la création d'un point d'eau. L'aire de hip hop avec l'installation d'une aire expérimentale par la Direction des Sports sur l'espace Saez cet été.

Des attentes se sont exprimées sur l'éclairage futur du quartier qui ont été testées dans le cadre d'une résidence lumière à l'automne 2011, portée par le Centre social Laënnec qui a accueilli en résidence un concepteur lumière.

Des ateliers thématiques et la visite d'autres sites ont permis aux habitants de formuler, là aussi, plusieurs propositions qui ont pu être retenues : un éclairage coloré des parties communes des bâtiments qui est aujourd'hui intégré dans le cahier des charges, dans le cahier des prescriptions architecturales. Des projections sur les pignons des façades de certains bâtiments ; l'éclairage de deux pignons est retenu, un éclairage en fonction de la présence, intégré dans le cahier de consultation des entreprises de la ZAC sur certaines rues avec des détecteurs de présence.

Les principales étapes en terme de calendrier de livraison des espaces publics : le square central doit être livré en juin 2014 ; les voiries rue Caroline Aigle, le Sud de la rue Ranvier et le Nord de la rue Genton seront livrés dans le courant 2014 ; en 2015, le verger collectif sera livré ainsi que la promenade piétonne ; 2016 verra s'achever l'aménagement des voiries ainsi que les places Mermoz-Pinel et Sangnier.

Tout au long de ce projet, des actions ont été conduites pour accompagner les habitants, leur permettre de s'approprier les transformations de leur quartier, de se projeter dans l'avenir, de conjuguer tant des habitants et tant du projet. Ainsi, plusieurs actions culturelles ont été conduites en amont du démarrage des travaux : d'abord centrées sur les questions de mémoire, elles ont évolué en cohérence avec l'avancement du projet.

Aujourd'hui, le projet principal c'est « prenez racine », une pépinière urbaine développée sur un délaissé urbain dont les arbres seront replantés dans le futur verger collectif, les pépites seront replantées et rythmeront la promenade Est-Ouest.

Une action qui s'est inscrite dans la durée, démarrée en 2010 avec les habitants pour les associer au choix des essences des arbres, avec le parrainage par les habitants des arbres de la pépinière (40 parrains et marraines), la plantation sur la pépinière en 2011. Un projet support à une dynamique de lien social, avec l'organisation de fêtes à chaque nouvelle saison, occasion de chantiers jeunes avec la MJC Laënnec comme pour la construction de la cabane sur la pépinière. Un projet qui permet de réconcilier la nature et l'urbain, de sensibiliser sur la place de la nature dans la ville, sur l'environnement, le développement durable avec l'installation d'un composteur, avec des échanges avec l'école du quartier qui développe aujourd'hui un projet de jardin.

Le projet a favorisé l'implication des habitants dans tout ce qui touche à l'aménagement du quartier. Il connaît aujourd'hui une extension avec le projet « eau de rose » sur un autre délaissé urbain.

Voilà, Monsieur le Maire du 8^e, une transformation urbaine ambitieuse dont chacun peut voir la réalisation à tel point qu'on oublie déjà ce qui existait avant.

Un projet qui n'oublie pas les habitants. J'ai développé le projet « prenez racine », j'aurais pu développer les projets sur l'insertion, le chantier permanent d'insertion par exemple, sur l'éducation avec les actions dans le cadre du programme de réussite éducative, sur la santé avec le projet de maison « santé pluridisciplinaire ».

L'enjeu pour l'avenir, c'est bien de poursuivre cette dynamique de renouvellement urbain sur les quartiers de Mermoz Sud et Langlet Santy que nous proposons pour un futur programme de rénovation urbaine. Ce renouvellement urbain du quartier de Mermoz traduit l'engagement de la Ville de Lyon pour construire une ville équilibrée favorisant l'épanouissement de ses habitants pour un mieux vivre ensemble.

S'il reste encore beaucoup à faire, la politique de la ville que nous avons conduite à Lyon pendant ces deux mandats a contribué à cet équilibre. Aussi, permettez-moi de remercier mes collègues adjoints, les maires et élus d'arrondissement qui dans leurs délégations ont apporté leur pierre à la réduction des inégalités territoriales, ainsi que les services et en premier lieu, le Développement territorial et à travers son directeur, Pascal Brenot, je veux saluer leur engagement, leur professionnalisme, leur loyauté et leur contribution déterminante à la construction de cette politique. Je veux également remercier les Missions territoriales pour la qualité, les compétences avec lesquelles elles ont conduit et mis en œuvre les projets de développement de chacun des quartiers. Remercier les référents thématiques des services de la Ville, la mission de coopération culturelle, les directrices, directeurs de chacune des grandes institutions culturelles de la Ville signataires de la charte de coopération culturelle. Merci à tous les acteurs de ces quartiers pour leur travail au quotidien. Merci à leurs habitants auprès desquels j'ai puisé l'énergie et la motivation pour, avec eux, améliorer la vie quotidienne.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur Lévêque. Vous avez conservé cette énergie jusqu'à aujourd'hui. On le voit dans votre intervention !

Question n° 2 – Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) dans le 8^e arrondissement

Mme DEHARO Marie-Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, M. le Ministre de l'Intérieur a annoncé, en décembre 2013, que le Département du Rhône bénéficiera en 2014 d'une zone de sécurité prioritaire supplémentaire par le classement d'une partie du 8^e arrondissement dans ce dispositif.

Tout comme vous, Monsieur le Maire, je me réjouis de ce classement qui prend à bras le corps les difficultés de tranquillité publique que le 8^e arrondissement connaît.

Au vu des résultats positifs constatés à la Duchère, et notamment pour la baisse de la délinquance, pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous préciser les impacts éventuels d'un tel dispositif sur notre arrondissement et nous éclairer sur les modalités de son déploiement ?

M. TOURAINÉ Jean-Louis, Premier Adjoint : Madame l'Adjointe au Maire du 8^e arrondissement, Monsieur le Maire du 8^e arrondissement, comme vous, comme M. le Maire de Lyon, comme de nombreux habitants du 8^e arrondissement, je me réjouis du classement en zone de sécurité prioritaire d'une partie importante du 8^e arrondissement, ainsi que l'a annoncé en décembre dernier M. le Ministre de l'Intérieur. Ce résultat est le fruit des efforts que nous avons déployés pendant plusieurs mois auprès du Ministre de l'Intérieur et de la Garde des Sceaux.

En effet, Monsieur le Maire du 8^e arrondissement, vous aviez, avec votre adjoint à la sécurité, M. Roth, signalé déjà depuis de très nombreux mois les effectifs insuffisants de la Police nationale dans le 8^e arrondissement ce qui ne permettait pas d'assurer à un niveau correct la sécurité des habitants. Donc ensemble, pendant toute cette année écoulée, nous avons recherché les solutions qui permettraient d'offrir une solution à ces déficits.

En définitive, il est apparu que la meilleure proposition serait cette sollicitation d'une zone de sécurité prioritaire ainsi que cela a déjà été accordé à la Duchère, à Lyon et dans quelques communes périphériques, et où cela avait apporté un bienfait. Vous l'avez indiqué, à la Duchère par exemple, la délinquance a reculé dès la première année de la ZSP de près de 10 %. Le taux d'élucidation des faits délictueux a largement progressé et le sentiment de sécurité a été rétabli dans le quartier. Donc, il apparaissait qu'aux mêmes maux pourraient être opposés les mêmes moyens, en adoptant le système de la ZSP qui permet d'avoir une synergie entre l'ensemble des services concernés par la sécurité, qu'il s'agisse des services de l'Etat ou de ceux de la Ville. Il a donc été entrepris toute une action de pédagogie, de discussion, de renforcement de cette conviction auprès des acteurs des services de l'Etat dans notre ville, que ce soit le Préfet de Région, que ce soit le Préfet délégué à la sécurité, le Procureur de la République, le DDSF, etc., qui tous, ont reconnu ce besoin et ce désir commun, ainsi bien évidemment que l'ensemble des services de la Ville, qu'il s'agisse des services de la Police municipale, des services de la Prévention, des services qui permettent de maintenir dans un secteur important de la ville une bonne condition de tranquillité publique.

Il a été accordé cette ZSP et très vite, dès le mois de décembre, peu de temps après l'annonce, le seul fait d'avoir rassemblé les acteurs déjà présents sur le terrain dans ces actions fait qu'on a pu observer des opérations tout à fait emblématiques d'une efficacité accrue, avec plusieurs affaires de stupéfiants qui ont pu être résolues, avec des affaires de délinquance sexuelle, des affaires de vol ou de violence urbaine, une régression de certaines incivilités, de ce qu'on appelle « le petit caïdat » et puis aussi, des mesures prises contre les rodéos ou les nuisances sonores qui, quelques fois, gâchent la qualité de vie dans certains quartiers.

Je crois qu'on peut remercier tous ceux qui ont contribué à cet effet dont les résultats n'ont pas tardé à se manifester, même si évidemment il va falloir œuvrer encore des mois et des années pour obtenir le résultat optimal. Dès maintenant, on peut annoncer le périmètre retenu qui inclut les deux quartiers Mermoz, Nord et Sud, ainsi que le quartier Langlet-Santy et une partie du quartier des Etats-Unis au Sud. Tout ceci bénéficiera au reste du 8^e arrondissement car les effectifs additionnels qui, petit à petit, viendront

s'occuper de la ZSP vont permettre de libérer des agents qui pourront assurer une bonne sécurité dans le reste du quartier des Etats-Unis, au Moulin à Vent, à Monplaisir, dans tous les autres quartiers du 8^e qui, eux aussi, ont besoin d'un certain renfort d'activités pour avoir une bonne tranquillité publique.

Vous le savez, Monsieur le Maire du 8^e arrondissement, la ZSP ce n'est cependant pas que les actions de la police et de la justice, ni que la lutte contre la délinquance, c'est aussi toute la prévention. Toutes ces actions qui sont l'objet d'une cellule ZSP, appelée cellule de coordination opérationnelle du partenariat, dans laquelle sont inclus des partenaires aussi divers que ceux des services de l'Education nationale, de la Prévention, du Pôle Emploi, des bailleurs sociaux, des responsables des transports en commun, des services permettant l'accès à des activités diverses ; tous ces acteurs, en permanence, permettent de prévenir les dérapages vers l'insécurité, en particulier sur les jeunes populations, grâce à cette multiplicité de toutes les actions développées en faveur de cette prévention de la délinquance qui est tout aussi importante que sa répression.

Du côté de la Ville, nous avons bien évidemment le concours enthousiaste à cet effet de la Police municipale, mais aussi une action de médiation appelée ALTM qui s'est déployée sur le 8^e arrondissement, comme vous le savez, c'est l'Association Lyonnaise de Tranquillité et de Médiation qui a développé des actions positives. Ici, comme à la Duchère, nous avons aussi, en ce moment même, l'installation des caméras de vidéosurveillance dans le quartier Mermoz Sud, ainsi que dans le quartier des Etats-Unis dans les semaines à venir, tout ceci s'ajoutant aux opérations de renouvellement urbain que vient de décrire Louis Lévêque dans les quartiers concernés. Donc, tout ceci mis ensemble, n'est pas le choix d'une politique qui serait uniquement répressive ou uniquement préventive, c'est l'addition de tous les moyens, de tous les outils mis à notre disposition pour faire en sorte que le 8^e arrondissement soit un endroit où il fasse bon vivre, où la tranquillité publique soit assurée.

Je pense, bien évidemment, que nous allons avoir ensemble plusieurs réunions dans les semaines ou dans les jours qui viennent, pour déployer chacun des aspects de cette ZSP dont les grandes lignes sont déjà définies, mais il va falloir travailler dans tous les détails afin que l'on ait évidemment du côté des éducateurs comme du côté des policiers et du côté de l'Education nationale, de très nombreuses personnes mobilisées, des cellules dans lesquelles les informations pourront être partagées au bénéfice des habitants, voire même parfois au bénéfice de ceux qu'on appelle par exemple les décrocheurs scolaires. On sait bien que lorsqu'un jeune commence à ne plus aller régulièrement à l'école, ce n'est pas grave au début, pour peu que ce soit vite identifié et corrigé, qu'il y ait un dialogue avec les personnels appropriés et que l'on remette le jeune en question sur le droit chemin. Si on attend des mois et des mois, et bien malheureusement, ce jeune peut sombrer dans le deal de drogues ou d'autres choses répréhensibles et c'est alors beaucoup plus long et plus difficile de rétablir la situation. Je crois qu'on pourra assister ensemble à l'amélioration déjà entreprise de la sécurité, c'est un devoir, c'est notre devoir conjoint que d'assurer à tous et en tous lieux une bonne tranquillité publique.

Question n° 3 - Outils au service du développement urbain

Mme PSALTOPOULOS Jacqueline : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avec aujourd'hui quasiment 82.000 habitants, le 8^e arrondissement a connu une progression importante et continue de sa population. Outre la construction en diffus de nouveaux immeubles sur l'ensemble des quartiers qui a permis cette mutation urbaine importante du 8^e arrondissement, deux opérations majeures d'aménagement ont été réalisées durant le mandat et ont permis la reconquête urbaine de deux tènements industriels longtemps laissés à l'abandon : il s'agit des deux axes Valéo Sud et Berthelot Epargne. Alors que ces opérations se terminent, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, où nous en sommes aujourd'hui ?

Enfin, de nouveaux outils plus souples ont vu le jour, facilitant la contractualisation financière pour la participation aux équipements publics et des aménageurs, je pense notamment au projet urbain partenarial. Pouvez-vous d'une part, Monsieur le Maire, nous donner les avantages pour la collectivité de cette convention et d'autre part, nous rappeler le calendrier du PUP Berliet et nous préciser les contours de ce projet, notamment en matière de réalisation d'équipements publics qui sera le premier PUP réalisé dans notre arrondissement ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : C'est la dernière séance de ce mandat, je ne veux pas la transformer en pensum, rassurez-vous, Monsieur le Maire. Je disais qu'il faut réduire les interventions, cela fait déjà deux heures qu'on est là...

M. LE MAIRE : Une heure !

M. BUNA Gilles : Je voudrais simplement dire, en vous entendant, que ça rend modeste quand on vous entend parce qu'on s'aperçoit que les solutions d'hier sont les défauts d'aujourd'hui, et que l'on fait actuellement, en démolissant les autoponts, en revégétalisant et en reconfigurant l'habitat, exactement l'inverse de ce que nous avons fait ou de ce que d'autres avaient fait il y a soixante ans. C'est pour cela qu'il faut être extrêmement convaincus, ambitieux, déterminés, mais aussi modestes et que pour ma part, je ne me suis jamais permis de critiquer mes prédécesseurs. J'espère qu'ils en feront autant.

En ce qui concerne les deux opérations que vous mentionnez, là aussi elles sont nées de la déprise industrielle du territoire, et là aussi ce qui avait été une faiblesse est devenu une force dans la mesure où on s'est efforcé de reconquérir le territoire, évidemment différemment et notamment en opérant avec des opérations publiques de type ZAC. Elles étaient pratiquement toutes en jachères quand on est arrivé il y a 13 ans, je pense en particulier à la ZAC Berthelot Epargne et à la ZAC Valéo, mais j'aurais pu en citer d'autres.

Aujourd'hui, sur ces deux opérations, je dirai qu'on va pouvoir tirer le banc, dans chacune d'entre elles les deux derniers immeubles sont encore en cours de construction et en gros, pour faire très vite, sur Berthelot c'est 1.000 nouveaux logements extrêmement bien placés au croisement entre le T2 et le T4, il y a des commerces en pieds d'immeuble où il faut renforcer le côté nature et espaces verts, là c'est encore un peu dur mais on s'en occupe, et puis c'est à quelques centaines de mètres du parc Sergent Blandan.

En ce qui concerne Valéo Sud c'est pareil, ce sont 350 logements qui ont été construits et qui sont reliés grâce à la promenade Juliette Guyot, c'est quand même 3 000 m² d'espaces verts qui sont reliés au quartier du Bachut et à la médiathèque. Avec la même feuille de route, on a construit ces nouveaux quartiers, mixité fonctionnelle, mixité sociale. Ici, il s'agissait plutôt de rajouter, de rééquilibrer et d'introduire un nouveau produit, et notamment des produits intermédiaires, qualité architecturale, qualité urbaine et environnementale, et puis des équipements d'accompagnement. Ici, je ne vais pas détailler les équipements, mais en gros ce sont des crèches, des écoles, des infrastructures. Tout cela fait que cet arrondissement du 8^e a retrouvé une force d'attractivité et qu'on a vu, à côté des opérations publiques, se multiplier des opérations diffuses, des opérations privées ou des HLM, mais qui ne relevaient pas exactement de notre maîtrise.

Ce qui s'est passé, depuis quelques années, c'est qu'on voit des investisseurs qui font de la réserve foncière, qui achètent de grands tènements ou qui sont en train d'en acheter et par rapport à ça, il ne faut pas qu'on soit démunis. Toute opération urbaine est toujours une opération qui coûte à la collectivité au départ, en matière de raccordement aux réseaux, en matière d'aménagement et d'équipement. Donc il faut absolument que lorsque des privés prennent l'initiative ou maîtrisent un grand tènement, on puisse demander à ces investisseurs de participer aux frais. Il se trouve qu'il y a un outil, le PUP, on en a déjà parlé ici, c'est de l'urbanisme négocié concentré, c'est avec le propriétaire qu'on négocie, mais il permet de faire payer proportionnellement à ce qu'engendre l'opération en termes de besoin, de faire payer l'investisseur.

On a un cas concret. Vous m'interrogez sur le PUP, en l'occurrence Berliet, il y avait deux solutions : à partir du moment où ils sont propriétaires, c'est soit se contenter de la taxe d'aménagement, ce qui rapporte très peu, ça aurait rapporté je crois 1.400.000 € ; et là, avec le PUP, on fait payer les promoteurs, ce qui est bien. Ils vont verser 5,5 millions d'euros en tout pour l'opération à la collectivité, et comme il y a beaucoup d'équipements qui concernent la ville, crèches, écoles, et bien ce sont 4 millions qui, sur les 5,5, sont versés à la Ville. Donc c'est un outil qui existe aujourd'hui.

Ce que je voulais faire aujourd'hui, c'est remercier les services et évidemment les responsables des services, aussi bien de la Ville, que du Grand Lyon, qui ont été les premiers à s'emparer en France de cet outil. Je crois que le premier PUP qui a été utilisé, c'était à Vaise et vous êtes les deuxièmes ou les troisièmes. Il n'y a pas de dogme, c'est un outil qui est utilisable aujourd'hui. Demain, il y en aura peut-être de meilleurs, mais ce qu'on sait aussi c'est que nous ne sommes plus capables d'utiliser autant qu'avant les ZAC, parce que les ZAC, c'est plus lourd et parce que les ZAC, c'est plus cher !

Donc il y a cet outil, il y en aura d'autres, mais là aussi il ne faut pas qu'il y ait de dogme. On nous dit « Il ne faut pas que l'architecte en chef d'une ZAC construise ! ». Et bien si, depuis quelques années, il construit et on ne s'en porte pas plus mal. On m'avait dit « Il ne faut pas de PAE ». On a fait des PAE et on ne s'en est pas sorti plus mal. Le maître mot, c'est la réactivité et le maître mot là aussi je l'ai entendu, c'est l'empirisme.

Voilà ce que je dirai, ce que je lèguerai, si j'avais un legs à opérer.

Vous avez demandé en gros les contours du Projet Urbain Partenarial (PUP), je vais faire très vite : trois opérateurs désignés par l'outil qui est propriétaire, Bouygues immobilier, Nohaho, équipes talentueuses, des architectes comme Dufy, comme Thierry Roche, comme l'atelier Gérard Dahan.

Je vais simplement dire que les permis de construire sont à l'instruction préalable avec l'architecte conseil et que dès le début du mois prochain, ils seront déposés ensuite pendant quelques années pour cette belle opération. Voilà, je m'arrête.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Buna. Monsieur le Maire, vous avez des réponses à l'ensemble de vos questions qui me semblent extrêmement positives ?

Nous allons donc passer maintenant aux dossiers du Conseil municipal. Le premier a toujours trait à l'approbation du Plan de gestion du site historique de Lyon inscrit sur le patrimoine de l'Humanité.

COMMISSION CULTURE ET EVENEMENTS

2014/6160 - Approbation du Plan de gestion du site historique de Lyon inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 23/12/2013, p. 2727)

M. LE MAIRE : M. Havard a retiré son temps de parole donc peut-être pouvez-vous limiter, Monsieur Képénékian ?

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Bien volontiers. Je ferai donc très court, c'est juste pour vous présenter ce document qui est à disposition sur une plateforme web accessible à tous, ainsi que déposé et consultable à la Direction des Assemblées et dans chaque mairie d'arrondissement.

Le but de ce document, qui est un tournant dans la gestion du site du patrimoine voulu par l'Unesco, vise à organiser entre les différents acteurs que sont la Ville, l'Etat, le Grand Lyon et bien entendu les experts et le monde associatif, une véritable dynamique autour de ce site, autour du patrimoine matériel et immatériel. La gestion du patrimoine doit être véritablement une manière de s'approprier la ville, par son histoire et par son devenir, car évidemment le patrimoine n'est pas figé.

Voilà ce que je dirai.

Je souhaiterais juste, Monsieur le Maire, rajouter que la Ville a réintégré le Conseil d'Administration de l'organisation des villes du patrimoine mondial, qui est une belle reconnaissance pour le travail mené par notre ville pour la gestion de ce site.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6159 - Approbation de contrats de cession de droits relatifs aux iconographies et films utilisés dans la scénographie de l'exposition "Lyon centre du monde ! L'Exposition internationale urbaine de 1914" des musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 23/12/2013, p. 2727)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6179 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'Association « Quais du Polar » pour l'organisation de la 10e édition du festival « Quais du Polar », les 4, 5 et 6 avril 2014 - Approbation d'une convention d'application (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2737)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6180 - Attribution d'une subvention de 14 400 euros à l'Association « Gertrude II » pour l'organisation des événements "6p+XM=MC2" et "Un chemin de danse" en mars 2014 dans différents lieux de Lyon - Approbation d'une convention mixte. (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2738)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6181 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association « Lyon Bande Dessinée Organisation » pour l'organisation de la 9e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon du 13 au 15 juin 2014 - Approbation d'une convention d'application. (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2738)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6182 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association "La Cocotte Prod" pour l'organisation de l'événement "Quand les souris dansent", du 8 au 28 février 2014 (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2739)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6183 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association « Antenne Mobile d'Action Culturelle » pour l'organisation des 29es rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, « Paroles en Festival » du 19 mai au 8 juin 2014. (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2740)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6184 - Attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'Association « La Part du Lyon » pour l'organisation de « Montchat Philosophe, un festival d'idées », au printemps 2014 au Parc Bazin et en octobre 2014 dans l'Espace Elsa Triollet à Lyon 3e (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2740)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6185 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association « Les Canuts des Canits » pour l'organisation de la 5e édition de « Gypsy Lyon festival » du 22 au 25 mai 2014. (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2740)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6190 - Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et divers organismes oeuvrant dans le secteur culturel - Année 2014 (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 23/12/2013, p. 2743)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6191 - Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations du secteur des Musiques Actuelles pour un montant global de 17 000 euros sur l'enveloppe FIMA - Approbation d'une convention d'application. (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 23/12/2013, p. 2745)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6192 – RETIRE

2014/6195 - Approbation d'une convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon et la Région Rhône-Alpes pour la mise en place du « Pass citoyen Rhône-Alpes Numérique ». (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 23/12/2013, p. 2747)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6196 - Approbation d'une convention de prêt de la voiture Renault AG-1 « Taxi de la Marne » entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et la société Comexposium, à l'occasion du Salon Rétromobile à Paris, du 5 au 9 février 2014 (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 23/12/2013, p. 2748)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6197 - Approbation d'une convention de prêt de la voiture Maserati A6G 2000 entre la Ville de Lyon - Musée Henri Malartre et la société d'économie mixte Avignon Tourisme, à l'occasion du Salon Avignon Motor Festival, du 21 au 23 mars 2014 (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 23/12/2013, p. 2748)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6199 - Approbation de conventions de mise à disposition gracieuse de l'auditorium du musée des Beaux-Arts entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et l'Association Dolus et Dolus (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 23/12/2013, p. 2749)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6206 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et la société Renault Trucks (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0084)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6207 - Approbation d'une convention d'occupation type et des tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts, sis 20 place des Terreaux à Lyon 1er, au profit d'utilisateurs privés. EI 01 013 (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0084)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6215 - Attribution d'une subvention d'équipement de 500 euros à la copropriété du 7 quai Fulchiron à Lyon 5e, représentée par la régie Galyo pour la restauration d'une statue oratoire - Opération 60047520, AP 2009-4, programme 20005 (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0089)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6218 - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et le Théâtre des Ateliers sis à Lyon 2e (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0090)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6226 - Organisation par la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale d'une braderie le samedi 17 mai 2014 dans les locaux de l'école primaire Paul Painlevé 160 rue Pierre Corneille à Lyon 3e - Vente aux particuliers de documents exclus des collections - Proposition d'une tarification. (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0094)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6231 - Attribution de subventions de fonctionnement à chacun des lieux conventionnés « Scènes Découverte », pour un montant global de 440 000 euros, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions annuelles d'application (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0097)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6232 - Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain, The Royal Racer marque déposée propriété de la Sarl BBcorp48, Harley Davidson Grand Lyon et ATC, dans le cadre de l'exposition Motopoétique du 21 février au 20 avril 2014 (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0099)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6237 - Approbation de la modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon ». (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0107)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6238 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée d'art Contemporain et l'entreprise 20 Minutes dans le cadre de

l'exposition Motopoétique du 21 février au 20 avril 2014 - Musée d'art contemporain (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0107)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6239 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon du week-end Musées Télérama les 22 et 23 mars 2014 (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0108)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6240 - Attribution d'une subvention d'investissement de 150 000 euros pour le réaménagement intérieur des Célestins, Théâtre de Lyon - Opération 02013SE, programme 00005. (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0108)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6251 - Approbation d'un tarif spécifique pour l'exposition LISTEN PROFOUNDLY organisée au Musée d'Art Contemporain dans le cadre de la Biennale Musiques en Scène du 5 mars au 20 avril 2014 (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0113)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6256 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le groupe Express-Roularta / l'Etudiant, dans le cadre de l'exposition Joseph Cornell et les surréalistes à New-York (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0115)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6261 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et FEDRIGONI France, dans le cadre de l'édition de la carte de vœux 2014 du Musée de l'imprimerie (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0117)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6281 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 20/01/2014, p. 222)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6300 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à 21 associations pour un montant global de 510 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 20/01/2014, p. 237)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6306 - Approbation d'une convention d'échange temporaire des voitures Citroën Traction « Lecot » et Citroën Traction entre le Musée Henri Malartre et Automobiles Citroën, à l'occasion de l'exposition « Citroën et l'aventure », à Paris, du 1er février au 28 juin 2014 – Musée Henri Malartre (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 20/01/2014, p. 246)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6307 - Approbation d'un contrat de cession de droits relatif aux textes de l'ouvrage « Prise de conscience patrimoniale : le Vieux Lyon » coédition entre les Musées Gadagne et la société Solidarité et territoires (livres EMCC) (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 20/01/2014, p. 247)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6193 - Approbation des contrats de cession de droits d'auteur pour l'exposition permanente et l'exposition temporaire, « Pour vous Mesdames ! La mode en temps de guerre », organisée du 27 novembre 2013 au 13 avril 2014 par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 23/12/2013, p. 2746)

Mme HAGUENAUER Evelyne, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'une exposition qui remporte un très grand succès en termes de visitorat, puisqu'en un mois et demi nous avons déjà eu 14.789 entrées à ce jour et qui remporte également un grand succès en matière audiovisuelle, écrite, nationale et internationale. Je citerai juste le New-York Times qui nous a fait vraiment un formidable reportage. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION JEUNESSE - SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

2014/6262 - Avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Olympique Lyonnais (Direction des Sports) (BMO du 13/01/2014, p. 0118)

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Intervention retirée.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, on a déjà beaucoup parlé de l'Olympique Lyonnais dans cette assemblée. Aujourd'hui on aborde, comme tous les ans, le soutien aux clubs sportifs professionnels.

C'est l'occasion peut-être de rappeler deux ou trois petites choses qui nous paraissent importantes dans ce débat.

Premièrement, les quatre clubs sportifs professionnels ont plus de subventions que les 104 clubs amateurs. Et nous avons une priorité ici que nous voulons affirmer, que le sport doit d'abord être une dynamique personnelle et une dynamique du sport amateur et non pas de soutenir des sportifs professionnels, hautement rémunérés pour leur activité justement professionnelle dans des clubs qui sont tenus par des actionnaires, voire côtés en bourse, comme l'Olympique Lyonnais.

Même si cette subvention, évidemment, que nous votons directement ce soir, ne paraît pas très importante, il faut savoir que c'est un ensemble de subventions dont bénéficie l'Olympique Lyonnais, soutenu par le Grand Lyon, la Ville de Lyon, le Conseil Général, au titre de deux activités : les activités de type d'intérêt général et les soutiens en terme d'achats de places, qui sont d'autant plus utiles aujourd'hui que le nombre de spectateurs ou de supporters qui vont assister aux matches ne cesse de décroître depuis 2007.

Ces subventions que nous donnons, en apparence, pour l'intérêt général, soutiennent en général un centre de formation qui fonctionne bien et chacun peut s'en réjouir, ce qui montre l'inutilité de notre aide au titre des collectivités locales, puisque les kits sportifs issus de ces centres de formation, sont revendus sur le marché des joueurs sportifs, qui est toujours un marché un petit peu ambigu en termes d'image, de vendre des individus, mais qui a rapporté 60 à 70 M€ aux clubs sportifs professionnels sur ces dernières années.

Ces éléments étaient importants à rappeler.

Evidemment, on ne va pas reparler du stade sinon je sens que je susciterais un léger ennui de par l'auditeur, vous connaissez bien ce dossier, mais en revanche dans un débat qui s'annonce pour les élections municipales, je ne suis pas sûr que nos concitoyens aient envie que leurs impôts continuent d'augmenter pour financer ce genre d'opérations car, il faut toujours être très clair, l'aspect d'un budget municipal, les dépenses sont fongibles et chaque dépense contribue à l'augmentation des impôts. Nous, nous pensons que ce

sont les dépenses les plus inutiles qui font les plus mauvaises augmentations d'impôts.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Deux explications, Monsieur le Maire, qui vont être à l'image de ce que vient de dire Etienne Tête, redondantes, mais quelque part, plus on les répète, plus elles sont entendues.

La première, c'est que concernant les achats de prestations de service et les abonnements, Monsieur Tête, ces abonnements sont redistribués aux clubs amateurs et sont là pour remercier tous les bénévoles qui, la semaine, le week-end, passent leur temps sur les terrains et qui ont le droit d'aller voir l'Olympique Lyonnais de temps en temps : c'est grâce à ces abonnements qu'ils y vont. Donc l'achat de prestations de service est là pour les bénévoles et je crois qu'on peut tous louer cette action de soutenir le bénévolat dans le monde du sport.

En second lieu, en ce qui concerne la subvention, je vous rappelle qu'elle ne finance pas l'équipe professionnelle de l'Olympique Lyonnais. Il ne faut pas être ambigu sur ce point, mais que par exemple, elle permet de financer l'équipe de football féminine -et je crois qu'aujourd'hui dans ce Conseil on est tous unanime pour soutenir le sport féminin- et je peux vous dire que grâce à l'Olympique Lyonnais, la Fédération Française de Football a été obligée de se poser la question du statut de la footballeuse dans ce sport, qui n'existait pas. Et grâce à tout ce qu'on a pu faire sur le foot féminin, aujourd'hui le statut de la « joueuse » est officiellement reconnu par la Fédération. Donc vous voyez, derrière ce soutien à l'OL féminin, il peut y avoir des conséquences qui peuvent même être nationales et qui vont dans le bon sens.

Donc, et bénévolat, et sport féminin, je crois que ce sont de bonnes actions qui sont plutôt unanimement reconnues.

M. LE MAIRE : Merci bien, quelques mots par rapport à ce que disait Etienne Tête, quelques réflexions simplement.

D'abord moi, je n'oppose pas sport professionnel et sport amateur. Parce que quelque part, si des gamins ont envie un jour de pratiquer un sport, c'est souvent parce qu'ils ont vu de grands matches et donc que cela leur a donné envie.

De la même manière, je n'oppose pas d'ailleurs sur le plan culturel, les institutions et le spectacle émergent. Pour moi, c'est parce que les gens ont vu sur des grandes scènes de théâtre par exemple, tel ou tel spectacle, qu'un jour ils ont eu envie d'aller plus loin et peut-être de pratiquer eux-mêmes.

Alors, par rapport à cela, il y avait pour les clubs professionnels, un modèle ancien. Le modèle ancien, c'était celui du club municipal, financé de manière presque totale par la municipalité et donc par les impôts publics. Qu'est-ce que nous avons décidé de faire justement ? De promouvoir un nouveau modèle, qui permettrait aux municipalités de se désengager pour qu'effectivement, il y ait une réalité économique qui puisse permettre aux clubs de s'organiser. C'est le modèle qui, aujourd'hui, est en vigueur en Europe. Par

exemple, celui du stade de Munich. C'est ce que nous voulons faire avec l'Olympique Lyonnais.

Mais si on est contre les subventions et contre la réalisation du second modèle économique, alors il n'existe plus de club. Excusez-moi, je pense que l'Olympique Lyonnais, comme l'Opéra dans un autre domaine, contribue au rayonnement de Lyon.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je n'oublie pas qu'aujourd'hui le Grand Stade est en construction. Ce sont d'abord 2 000 emplois qui sont concernés, qui ont été créés pour la réalisation du Grand Stade. Donc, dans un temps où l'emploi est rare, où l'on connaît les difficultés économiques que l'on a aujourd'hui, c'est quelque chose pour moi d'extrêmement important.

Bien évidemment, ce Grand Stade serait arrivé 3 ou 4 ans plus tôt, au moment où l'Olympique Lyonnais était dans sa meilleure forme, cela aurait été mieux. Mais franchement, ce n'est pas totalement la faute de la Majorité, en tout cas de l'Exécutif, s'il n'a pas pu se réaliser plus tôt. Pour la suite, ne faut-il pas encore hypothéquer les chances de l'Olympique Lyonnais ? J'ai vu avec Thierry Braillard, que sur les derniers temps, ils étaient plutôt dans un bon train.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Europe, écologie, les Verts et apparentés et Mme Perrin-Gilbert, ont voté contre.)

2014/6268 - Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal Lyon Saint Fons Vénissieux et versement d'une contribution exceptionnelle d'investissement de la Ville de Lyon à hauteur de 2 880 500 euros TTC pour la réhabilitation et la reconstruction partielle du Centre Nautique Intercommunal Lyon Saint Fons Vénissieux pour l'année 2014 - Opération 99SE-CNI, vote de l'AP 2014/1, programme 00004 Sport - Signature d'une convention (Direction des Sports) (BMO du 13/01/2014, p. 0119)

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègue, il s'agit de l'approbation des statuts du nouveau Syndicat Intercommunal qui va gérer la nouvelle piscine sise à Vénissieux, pas très loin du Moulin à Vent, dans le 8^e arrondissement, et qui remplace la piscine qui a malheureusement dû être fermée, pour cause de feu et de problèmes liés à des actes très répréhensibles. Donc, il s'agit de ses statuts. Cela donnera l'occasion de reparler des piscines.

Je rappellerai que la piscine d'Alaï, qui elle aussi est gérée par un Syndicat Intercommunal, et Mme Pesson le sait bien, puisque c'est M. Giraud qui la préside, vient d'acter le doublement de ses lignes d'eau dans les trois ans qui viennent. Donc, je sais que souvent, on ne veut pas compter la piscine d'Alaï dans les piscines de Lyon, sauf qu'elle est gérée par un élu lyonnais et que la Ville de Lyon, bien sûr, participe à ses financements.

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous approuverons les dispositions qui permettront la reconstruction du centre nautique de Lyon Saint-Fons Vénissieux qui fait suite malheureusement au déplorable sinistre de 2010.

Sinistre qui aura privé pendant près de 4 ans nombre d'habitants de l'agglomération d'un équipement indispensable, notamment les scolaires. Et ce ne sont pas les maigres ressources en bassins nautiques de la Ville de Lyon qui auront permis d'accueillir les nageurs pendant cette période, ils se seront repliés sur Bron ou bien Feyzin.

Nous regrettons aussi que le budget ait quand même sensiblement dérapé au cours des études, passant de 14 millions à plus de 21 millions d'euros.

Au-delà de ce dossier emblématique, il y a aussi un décalage entre votre discours pro-métropolitain et votre gestion communale des choses.

Les piscines et particulièrement les centres nautiques ne sont plus des équipements qui se gèrent à la petite semaine à coup d'investissements communaux de plus en plus difficiles à financer. Les piscines sont des équipements intercommunaux.

M. LE MAIRE : Oui c'est pour cela que l'on vote ce soir !

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Vous l'avez d'ailleurs reconnu à propos de ce centre nautique lors de la pose de la première pierre et là, je vous cite : « ce n'est pas un centre nautique vénissien, saint-foniarde ou lyonnais, mais bien un équipement d'agglomération ».

Nous estimons qu'il en est de même pour les grands équipements culturels de la ville-centre, et les équipements sportifs d'intérêt supra-communal devraient intégrer la future métropole, car c'est dans la logique de cette nouvelle structure, et elle contribuera à l'équité fiscale sur tout le territoire métropolitain.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6287 - Attribution d'une subvention d'équipement de 2 400 000 euros à l'Association "La Barmondière-Longchamp" pour la réalisation de travaux de rénovation du stade Saint-Marc - Opération 05SEBARM, affectation d'une partie de l'AP 2009-1 "Aménagements équipements sportifs", programme 00004 Sport - Signature d'une convention avec cette association (Direction des Sports) (BMO du 20/01/2014, p. ?)

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est un dossier dont on peut être très heureux qu'il ait pu aboutir, après de longs mois de discussion. Il s'agit donc du terrain de football situé en face de la mairie du 5^e, rue Docteur Edmond Locard et qui va faire l'objet d'une rénovation à travers cet accord avec l'Association "La Barmondière-Longchamp".

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, une intervention rapide sur ce dossier que nous voterons et sur les travaux du stade Saint Marc attendus depuis longtemps. Mais nous connaissons les difficultés de la propriété sur ce site qui ont nécessité différentes procédures.

Simplement, je voulais à l'occasion de ce Conseil municipal et compte tenu de ces travaux, relayer une demande très forte exprimée par les adhérents et l'ensemble des dirigeants actuels du club, concernant un hommage qui pourrait être rendu à l'ancien président Gilles Vercher qui a brutalement disparu. Ils ont exprimé une demande très forte de pouvoir profiter de ces travaux et du changement sur le site pour que son nom puisse être associé à ces travaux de rénovation.

C'est une demande qui a été soumise et discutée au Conseil d'arrondissement. Je crois que l'ensemble des élus, de Droite comme de Gauche, sont unanimes sur cette question et je voulais la relayer, ici, au Conseil municipal. Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, tout à fait. Il est vrai que c'est un projet ancien que nous connaissons bien en mairie du 5^e, que Mme la Maire du 5^e a porté pendant de nombreuses années avec son adjoint au sport, M. Intidam.

Nous avons mis beaucoup de temps à trouver une solution pour pouvoir moderniser ce stade Saint Marc. Une solution a été trouvée en 2012 grâce à Thierry Braillard, Adjoint au sport, validée ensuite par le Maire de Lyon. Nous avons donc trouvé un financement de 2 400 000 euros pour l'Association "La Barmondière-Longchamp" qui est propriétaire du site, pour réaliser les travaux de modernisation et permettre à la fois aux scolaires du Groupe Saint Marc qui l'utilisent depuis de nombreuses années, mais aussi au football club du Point du Jour, de pouvoir jouer dans de bonnes conditions.

Je tiens d'ailleurs, tout comme l'a fait mon Collègue Havard, à saluer l'action du Président Gilles Vercher, brutalement décédé cet automne et aussi du trésorier François Ar Mongo, disparu quelque temps et qui ont œuvré qui ont fait un lobbying forcené pendant de nombreuses années afin de réaliser la modernisation de ce stade.

Nous sommes enfin arrivés à ce projet qui nous tient à cœur en mairie du 5^e et qui s'inscrit, d'ailleurs, dans un équipement plus large puisque, comme l'a rappelé Thierry Braillard, nous allons également financer des travaux sur le stade Edmond Locard qui est un petit stade municipal à côté, qui nous appartient en l'occurrence, et qui représente un investissement important de 550 000 euros.

Pour répondre à l'intervention d'un autre collègue, on voit que la Ville de Lyon ne fait pas que soutenir des grands clubs professionnels, mais elle réalise des travaux de proximité pour nos clubs de quartier. Je citerai le stade de Ménival occupé par le Ménival football club et pour qui là aussi, lors de cette séance, nous voterons une subvention, Thierry, n'est-ce pas, de 750 000 euros. Donc cela représente un total pour trois clubs et trois stades, trois équipements de proximité du 5^e, de 3 700 000 euros.

Donc on voit que ce sont des investissements importants, encore une fois, pour des clubs de proximité et qui sont des demandes anciennes. Mais comme toujours, ces opérations demandent un certain temps pour trouver des solutions.

Je relaye également, c'est vrai, comme l'a dit mon Collègue, la demande du football club du Point du Jour, de pouvoir laisser un nom sur ce stade. Il faut savoir que ce stade n'appartient pas à la Ville de Lyon. C'est pour cela que ça été très complexe et les services de la Ville ont d'ailleurs mis beaucoup de temps à pouvoir démêler ce problème. Je tiens d'ailleurs à saluer la Direction des Sports et la Direction du Foncier de la Ville qui ont œuvré pendant longtemps pour trouver une solution.

Nous ne pouvons donc décider nous-mêmes comment s'appellera ce stade à l'avenir. Mais néanmoins, il faudra effectivement trouver le moyen de rendre hommage à Gilles Vercher pour l'œuvre qu'il a accompli dans ce club. Je vous remercie.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Je voudrais ajouter que je connaissais très bien M. Vercher et je suis tout à fait d'accord pour que l'on donne son nom à ce stade. Pendant tout le temps où il était présent, Thierry Braillard peut le dire, pour les sensibiliser, les mobiliser, Grégory Coupet est venu (d'ailleurs, vous avez vu la photo avec lui que j'ai fait porter le jour de son enterrement) ainsi que Yannick Noah, on a fait venir des joueurs de haut niveau pour leur montrer notre attachement à ce club.

Je suis donc entièrement d'accord pour que l'on baptise ce terrain, dès qu'on le pourra, car M. Vercher était quelqu'un de très bien et j'ai toujours de très bons contacts avec sa famille.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6252 - Attribution de subventions de fonctionnement général (1^{ère} tranche) aux 12 maisons des jeunes et de la culture de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune de ces associations (Direction du Développement Territorial) (BMO du 13/01/2014, p. 0113)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, ce rapport concerne le versement de la 1^{re} tranche des dotations globales de fonctionnement aux 12 MJC de Lyon, comme nous voterons tout à l'heure le rapport similaire concernant les 17 centres sociaux et assimilés.

Avis favorable de la Commission.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous approuvons bien sûr ces subventions. A l'heure de cette convention de transition, nous pensons important de réaffirmer notre attachement aux MJC, lieux-pivots d'éducation populaire, et à l'éducation populaire dans son

ensemble, qui doit être un axe fort d'une politique aussi bien nationale que locale.

La gestion des MJC est un art difficile. Comment trouver un équilibre entre lieu de proximité et rayonnement à l'échelle de l'agglomération dans un secteur artistique particulier ? Comment répondre à la demande des usagers sans céder trop à des modes éphémères de loisirs portés par les médias ? Comment intégrer l'évolution de pratiques amateurs, notamment chez les jeunes, vers des aventures, des essais ponctuels, et préserver un socle de pratiques régulières qui assurera l'équilibre financier de la maison et le vivre-ensemble ? Comment renforcer, élargir l'accès aux jeunes, aux familles les plus démunies ? Comment réaffirmer et concilier l'indépendance, les spécificités de chaque projet associatif, en lien avec les habitants, les associations et l'inscription dans des projets portés par la Ville de Lyon ? Comment promouvoir et partager la diversité des cultures, un de nos grands enjeux actuels ? Comment pratiquer une éducation à la citoyenneté ?

A ces défis et d'autres, les professionnels et les bénévoles des MJC se confrontent au quotidien, des réponses s'inventent, se testent, des partenariats nouveaux se mettent en place.

La Ville de Lyon peut se targuer, à juste titre, dans ce mandat, d'un effort important en matière d'équipements et d'un suivi attentif, dont il faut remercier aussi les services. Cependant, les 2 % d'augmentation annuels prévus de notre subvention, insuffisants par rapport à la hausse de leurs charges, obligent déjà des MJC à puiser dans leurs réserves, d'autres à augmenter des tarifs déjà trop élevés pour certaines catégories de la population.

Au niveau national, la baisse des crédits publics s'ajoute à l'absence de prise en compte par les gouvernements successifs de l'éducation populaire, dont les associations, fédérations, depuis de nombreuses années ballottées de ministère en ministère, se sont vues amputer leurs financements. La paupérisation croissante de la population rend certains loisirs proposés par les MJC inaccessibles, malgré la recherche de solutions solidaires par les MJC.

Dans un contexte de croissance des industries culturelles et à une conception marchande et uniquement consumériste de la culture et du sport, il nous paraît nécessaire d'opposer une autre conception. Ce sont les besoins sociaux qui doivent être déterminants, besoins dont témoignent des files d'attente au moment des inscriptions annuelles dans les MJC ou la progression des adhérents : 200 de plus à la MJC de Ménival sur un an, par exemple.

Avec les MJC et au-delà, c'est à cette « utopie d'avenir » que représente l'éducation populaire, selon le titre d'un ouvrage récent, que nous voulons donner corps.

Je vous remercie de votre attention.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Je voudrais apporter quelques éléments de réponse. Nos conventions pluriannuelles signées en 2009, ont eu un effet certain, apportant visibilité et sécurisation à nos MJC comme à nos centres sociaux. Ces conventions, assorties d'un engagement d'augmentation

de 2 % des subventions allouées chaque année, ont fait l'objet d'un travail d'élaboration partenarial avec les associations.

Ce taux de 2 % est un choix réfléchi, qui est assumé et raisonnable entre les besoins des associations et la bonne gestion des finances de la Ville. Grâce à ces 2 % d'augmentation annuels, la situation financière des MJC de la ville s'est largement assainie. En 2009, leurs réserves représentaient 1,5 mois de compte charges et aujourd'hui, elles en représentent 2,21 mois. Donc nos MJC puisent moins dans leurs réserves aujourd'hui qu'à l'époque, grâce à cet engagement responsable de 2 %.

Par ailleurs, il existe d'autres logiques d'aide des associations que le soutien financier, comme l'investissement dans les locaux associatifs. Et nous avons augmenté, sur ce mandat, de 21 % les mètres carrés de locaux associatifs mis à disposition des MJC ou centres sociaux. Ou encore le soutien politique des actions associatives dans le respect de leurs projets et de leur indépendance.

Les associations lyonnaises en sont conscientes et nos conventions assorties de leurs 2 % d'augmentation annuels sont citées en exemple par elles-mêmes comme par leurs fédérations, comme cela a été le cas lors du Congrès national des centres sociaux à Lyon il y a peu de temps. Je vous remercie.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement : Henri Goyot a créé toutes les voies vertes à Champvert, et lors de son décès, j'avais proposé que l'on mette une plaque commémorative à son nom, et comme nous allons en apposer une au nom de M. Vercher, ce serait bien de faire de même pour M. Goyot qui a fait un gros travail pour la préservation de la verdure à Champvert.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6171 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association ASCUL (Association Sportive des personnels de la Ville de Lyon et de la Communauté Urbaine de Lyon) pour l'organisation de la 33^e édition du Trophée Charles Béraudier les 11 et 12 janvier 2014 (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2734)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6172 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Société d'Escrime de Lyon pour l'organisation du Tournoi de Coupe du Monde de Fleuret Féminin Junior "La Belle Cordière", le 1^{er} février 2014 à la Halle des Sports, boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^e (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2734)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6173 - Attribution d'une subvention de 9 000 euros à l'Association Lyon Boxe pour le championnat de France professionnel le 1er mars 2014, au gymnase Mado Bonnet dans le 8e arrondissement. (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2734)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6174 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Comité d'Athlétisme du Rhône, pour l'organisation des "Championnats d' Epreuves combinées et de Marche » à la Halle d'athlétisme Stéphane Diagana à la Duchère, les 1er et 2 mars 2014 dans le 9e arrondissement. (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2735)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6175 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'Association Lyon Natation pour l'organisation du "15e meeting international de natation" les 1er et 2 mars 2014 - Approbation d'une convention d'application (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2735)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6176 - Attribution d'une subvention de 29 000 euros à l'Association « Lyon Sport Evenements » pour l'organisation de la 7e édition de « Lyon Urban Trail » le dimanche 13 avril 2014 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2735)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6177 - Attribution d'une subvention de 45 000 euros pour le Tournoi Bouliste de Pentecôte et d'une subvention de 10 000 euros pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon au Comité Bouliste Départemental du Rhône – Approbation d'une convention mixte. (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2736)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6178 - Attribution d'une subvention de 33 000 euros à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation des Grands Prix Cyclistes de Vaise et Gerland et une subvention de 10 000 euros à l'Association Etoile Cycliste Monplaisir pour l'organisation du Grand Prix cycliste de Monplaisir les

19, 20 et 21 avril 2014 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evénements et Animation) (BMO du 23/12/2013, p. 2736)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6187 - Vente aux enchères par la Ville de Lyon de divers matériels d'occasion de la Direction des Sports (Direction des Sports) (BMO du 23/12/2013, p. 2741)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6188 - Terrain du Gymnase Branly - 14 rue Mère Elisabeth Rivet à Lyon 5e - Rénovation du plateau d' EPS avec aménagement d'un gazon synthétique, d'une piste de 250 m et des abords - Opération 05090 001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2009-1 " Aménagement équipements sportifs" - programme 00004 Sport, pour un montant de 900 000 euros (Direction des Sports) (BMO du 23/12/2013, p. 2742)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6189 - Rénovation de terrains de football avec aménagement de gazon synthétique et de leurs abords, au Stade Alexandre Morin 28 avenue de Ménival à Lyon 5e (opération 05087 527), au terrain Edmond Locard 67 rue Docteur Edmond Locard à Lyon 5e (opération 05115 001) - Lancement des opérations et affectations d'une partie de l'AP 2009-1 "Aménagement équipements sportifs - programme 00004 Sport "pour un montant de 1300 000 euros (Direction des Sports) (BMO du 23/12/2013, p. 2742)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6194 - Palais des Sports de Gerland - Gratuité de sa mise à disposition dans le cadre de manifestations programmées de janvier 2014 à mars 2014 (Direction des Sports) (BMO du 23/12/2013, p. 2747)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6201 - Lyon-Rio - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de deux conventions de parrainage de sportifs de haut niveau (Laurie Berthon et Teresa Nzola) (Direction des Sports) (BMO du 23/12/2013, p. 2750)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6202 - Attribution d'une subvention de 1 200 euros à l'Association Sportive des Sourds de Lyon dans le cadre de la participation de son équipe de football à la "Ligue des Champions des Sourds d'Europe" à Belgrade en juin 2014 (Direction des Sports) (BMO du 23/12/2013, p. 2750)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6219 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association Club Thalassa pour l'organisation de la "34e traversée de Lyon à la nage avec palmes" le 19 janvier 2014. (Direction des Evènements et Animation) (BMO du 13/01/2014, p. 0090)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6233 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2013-2014 - Signature de conventions avec ces associations bénéficiaires de subventions (Direction des Sports) (BMO du 13/01/2014, p. 0100)

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : J'aimerais attirer l'attention sur ce rapport qui représente l'attribution de subventions à diverses associations. Comme nous sommes déjà dans une période où il se dit beaucoup de choses, j'aimerais, lors de ce Conseil, rappeler quatre chiffres qui me permettront de boucler le deuxième mandat en qualité d'Adjoint aux Sports.

Premièrement : les subventions versées au sport amateur. Lorsqu'en 2001, 473.000 euros étaient versés à tous les clubs amateurs de Lyon, en 2014, et c'est l'objet de cette délibération, ce sont 980.000 euros. Je crois que le coût de la vie n'a pas suivi la même tangente et s'il y a une chose que l'on ne pourra pas nous reprocher, c'est de n'avoir pas aidé les clubs amateurs !

Deuxièmement : cela me tient très à cœur et je sais que Mme Rabatel partage ce point de vue, c'est le soutien aux clubs handisport dans leur globalité. Quand en 2001, ce soutien de la Ville était de 22.000 euros, il est aujourd'hui de 75.000 euros.

Je voulais citer ces quatre chiffres qui, pour moi, sont assez saisissants pour montrer ce qu'est une politique sportive, quand on veut allier et l'aide aux clubs amateurs et en même temps le rayonnement avec nos clubs professionnels.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6234 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité (Direction des Sports) (BMO du 13/01/2014, p. 0105)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6260 - Avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin (Direction des Sports) (BMO du 13/01/2014, p. 0117)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

2014/6263 - Avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby (Direction des Sports) (BMO du 13/01/2014, p. 0118)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

(Mme Perrin-Gilbert a voté contre.)

2014/6264 - Avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Asvel Basket Lyon Villeurbanne (Direction des Sports) (BMO du 13/01/2014, p. 0118)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

(Mme Perrin-Gilbert a voté contre.)

2014/6266 - Avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC Les Lions (Direction des Sports) (BMO du 13/01/2014, p. 0119)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(Adopté.)

(Mme Perrin-Gilbert a voté contre.)

2014/6200 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention cadre 2010-2014 signée avec le Centre Social Pierrette Augier (Direction du Développement Territorial) (BMO du 23/12/2013, p. 2749)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2014/6222 - Attribution d'une subvention d'investissement de 180 000 euros à la MJC Monplaisir, sise 25 rue des Frères Lumière à Lyon 8e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante (Direction du Développement Territorial) (BMO du 13/01/2014, p. 0092)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2014/6253 - Attribution de subventions de fonctionnement général (1re tranche) aux 15 associations gestionnaires des 17 centres sociaux et assimilés - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial) (BMO du 13/01/2014, p. 0114)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

COMMISSION SOLIDARITE – SANTE

2014/6311 - Attribution de subventions pour un montant total de 62 100 euros à l'Association Ciné Duchère, sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9e, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante (Direction du Développement Territorial) (BMO du 20/01/2014, p. 249)

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport qui concerne l'attribution de subventions à Ciné-Duchère.

M. GIORDANO Alain, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mme Legay, l'intervenante précédente parlait de l'éducation populaire, il en est particulièrement question dans cette délibération. L'Association Ciné-Duchère mérite d'être saluée car elle est l'exemple même de l'association qui donne un sens au mot proximité, en réunissant les cinéphiles autour d'une programmation soucieuse de sa qualité comme de son public.

Alors, je ne referai pas la genèse de cette association née en 1993, ni de son installation dans l'ancienne église de Balmont, jusqu'à la mise en lumière, en 2012, du bâtiment, mais je vous rappellerai simplement que Ciné-Duchère, au-delà des actions spécifiques bien résumées dans la délibération présentée par M. Louis Lévêque, est plus qu'un cinéma de quartier, animé par des passionnés, une vingtaine de bénévoles et une centaine d'adhérents. Cette équipe connaît des résultats formidables, avec un taux de fréquentation proche des 20.000 spectateurs par an.

Le rayonnement culturel de la Duchère doit beaucoup à cette association, mais l'histoire du quartier aussi, puisqu'après les grandes et heureuses mutations urbaines qu'a connues le secteur au cours de ces dernières années, ce cinéma est désormais le symbole d'une certaine continuité pour les Duchérois. C'est aussi un vecteur de lien entre les institutions

culturelles : le tissu associatif local et les institutions publiques, les écoles du secteur bénéficiant aussi de la proximité de ce lieu de culture pour élargir la palette de leurs activités éducatives. Nous aussi d'ailleurs, en mairie, nous bénéficions de leur soutien, lorsque par exemple, nous essayons de faire vivre le mois de la francophonie qui a lieu chaque année au mois de mars.

C'est donc une association profondément respectée à l'intérieur du quartier, mais aussi dans le milieu des cinéphiles, à travers son appartenance à l'Association Française des cinémas d'art et d'essais, qui met en réseau les cinémas indépendants français. Il est nécessaire de garantir à nos concitoyens l'accès à une offre culturelle combinant indépendance et ancrage local.

J'ajouterai, pour terminer, que cette subvention destinée à ces actions de proximité, permettra à ce cinéma de maintenir une politique de tarifs bas, sans compromettre une programmation intelligente, fraîche et diversifiée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6186 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 euros à l'Association "Mécénat Chirurgie Cardiaque", sise 33 rue Saint Augustin - 75002 Paris (Direction du Développement Territorial) (BMO du 23/12/2013, p. 2741)

Rapporteur : Mme FAURIE GAUTHIER Céline

(Adopté.)

2014/6241 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 000 euros à l'Association Départementale d'Education pour la Santé (ADES) du Rhône, sise 292 rue Vendôme à Lyon 3e (Direction du Développement Territorial) (BMO du 13/01/2014, p. 0108)

Rapporteur : Mme FAURIE GAUTHIER Céline

(Adopté.)

COMMISSION URBANISME – DEVELOPPEMENT DURABLE – CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

2014/6303 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Autorisation de signatures entre la Ville de Lyon et les organismes de logement social (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 20/01/2014, p. 243)

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne la participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social pour 14 opérations, 281 logements et un montant total de 1.660.823 euros, ce qui porte le montant délibéré depuis le

début de ce mandat sur l'aide à la production de logement social à 24.090.188 euros.

Depuis 2001, ce sont plus de 16.000 logements sociaux qui ont été financés ou agréés sur Lyon et la Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voudrais à l'occasion de cette délibération qui porte sur cette question fondamentale du logement, faire part de deux inquiétudes.

Première inquiétude qui est sur la capacité à construire et sur les investisseurs qui permettent la construction. Construire du logement, c'est une chaîne qui associe un grand nombre d'acteurs : l'Etat, les Collectivités locales, les investisseurs privés, publics, les bailleurs sociaux... Et de ce point de vue là, on a vu que malgré des objectifs ambitieux, il se passe exactement l'effet inverse, c'est-à-dire que le nombre de logements construits en France chute. Il chute parce que beaucoup de programmes immobiliers ne se construisent que parce qu'il y a des investisseurs privés qui sont souvent des gens qui, après avoir remboursé leur propre appartement au bout de 15 ou 20 ans, se disent : « tiens, je vais préparer ma retraite ou préparer la suite et je vais pour le coup investir dans un autre logement. »

Et bien, votre Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Parlementaires et représentants de ce Gouvernement, dissuade ces investisseurs pressentis. Pour le coup, ça pose beaucoup de questions, notamment sur Lyon, puisque nous produisons aussi du logement social parce qu'il y a dans des programmes mixtes des investisseurs privés.

Ce n'est donc pas seulement la question de l'investissement privé qui est remise en cause, mais c'est l'ensemble de la chaîne du logement qui est remis en cause.

C'est une grande source d'inquiétude quand on sait qu'il faut construire dans les grandes villes françaises et à Lyon en particulier, un grand nombre de logements.

Deuxième sujet d'inquiétude : ce sont les prix qui ont tendance à ne pas forcément diminuer et même, dans un certain nombre de secteurs, à augmenter. Cette question des prix fait que, pour beaucoup de Lyonnaises et de Lyonnais de catégorie « classe moyenne » comme on dit, l'accession à la propriété devient quasi impossible ou en tout cas, très difficile. J'avais proposé, il y a quelques mois de cela, la possibilité pour la collectivité d'aider ces classes moyennes à accéder à la propriété. Vous avez repris cette idée en versant une prime aux primo-accédants. Ce n'était pas tout à fait d'ailleurs dans cet esprit là que j'avais fait cette proposition. L'idée était plutôt d'aider à diminuer le montant de la mensualité plutôt qu'à verser une prime à l'accession.

Le débat qui s'ouvrira nous donnera l'occasion de revenir sur tous ces sujets. En tout cas, je suis très inquiet quand on voit le coût des appartements et l'étude du CECIM (Centre Etudes de la Conjoncture Immobilière) qui est sortie récemment le montre : les tailles des appartements

se réduisent, les prix augmentent et malheureusement les salaires, même s'ils ont un peu augmenté depuis 10 ans eux aussi, augmentent proportionnellement moins vite.

Nous allons devoir avoir, face à cette situation, une politique volontariste mais je crains beaucoup que les mesures qui sont prises par votre Gouvernement n'handicapent lourdement la capacité que nous allons avoir à produire du logement. Alors je sais que vous allez essayer de faire croire que vous n'êtes pas Socialiste et que vous n'êtes pas Sénateur. Malheureusement, les Lyonnais le savent, Monsieur Collomb, que vous êtes et Socialiste et Sénateur et que pour le coup, vous assumez une politique d'un Gouvernement, c'est votre liberté. Je l'ai fait moi-même, en mon temps, lorsque j'étais parlementaire et même lorsque c'était difficile, je n'ai jamais cessé d'assumer ce que je suis.

Pour le coup, je crains beaucoup qu'en matière de logement, pour notre agglomération, nous ayons à faire preuve d'imagination au-delà de toute la palette qui peut être à notre disposition.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette dernière délibération porte la participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social à un peu plus de 25 M€ sur le mandat.

Ce résultat est, bien entendu, le fruit du travail constant de notre adjoint, Louis Lévêque, pour qui il s'agit, là aussi, d'une dernière délibération et que nous tenons à nouveau, ici, à remercier.

Mais ce résultat est aussi le fruit de deux mandatures de Gauche avec vous, Monsieur le Maire, et qui ont permis d'importantes avancées pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

Pour que Lyon devienne une ville pour toutes et tous, plus accueillante, plus solidaire, plus citoyenne, nous avons tous œuvré collectivement, avec nos différentes sensibilités au sein de la Majorité municipale.

Les élus communistes et du GAEC, en transversalité avec les adjoints et élus, ont contribué à cette métamorphose :

- par leur action dans le cadre de la politique de la ville pour la réduction des inégalités, la revalorisation des quartiers prioritaires (Mermoz et Duchère) et l'amélioration du cadre de vie des habitants ;
- par la volonté de développer les Conseils de quartier et plus globalement, l'intervention citoyenne dans tous les champs de l'action publique ;
- par leur volonté d'améliorer la qualité des Services publics, y compris leurs modes de gouvernance ;
- par leur contribution à la mise en œuvre de la politique municipale en matière d'emploi et d'insertion, notamment par la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et en soutenant les initiatives porteuses d'actions en faveur des personnes les plus vulnérables ;

- par leur engagement dans les actions de la ville en faveur de l'égalité et des droits, contre toute forme de discrimination et en particulier, pour les différents handicaps et pour l'égalité femmes-hommes, avec le Plan d'actions lancées sur les diverses compétences de la ville, sans oublier l'éducation, l'enfance et la petite enfance ;
- par leur implication pour l'optimisation de la qualité environnementale des bâtiments publics ;
- par leur accompagnement du développement des transports publics et des modes doux de déplacement.

Nous devons continuer notre action dans l'ensemble de ces domaines afin que Lyon soit une ville ouverte, accueillante à la diversité de la population, des plus modestes et des plus précaires aux plus aisés, une ville où cette diversité est source de richesse pour chacun. Une ville équilibrée dans laquelle aucun quartier n'est dédié à une seule catégorie de population en particulier en fonction de ses revenus ou de ses origines. Une ville où la densité, nécessaire pour lutter contre l'étalement urbain et le mitage des territoires ruraux, est compensée par la place de la nature et une place réduite de la voiture. Une ville où l'on privilégie les conditions de la rencontre tant dans la conception des aménagements urbains, que des équipements publics, que des politiques événementielles, que le soutien à la vie associative. Enfin, une ville dont la qualité doit s'évaluer à la qualité du « vivre ensemble » qu'elle aura produite.

Belle et humaine, Lyon la Solidaire est notre objectif commun.

M. LE MAIRE : Merci bien. Quelques mots en réponse à M. Havard.

Tout d'abord, sur ce que nous avons fait au cours de ces années, quelques chiffres.

Lorsque nous sommes arrivés à Lyon en 2001, il y avait 233 000 logements. Aujourd'hui, il y en a 259 000. En l'espace de 10 ans, le stock a augmenté de 10 %, alors même que nous menions les opérations de rénovation urbaine sur la Duchère et Mermoz où nous démolissions un certain nombre de logements qui nous paraissaient anciens et vétustes.

Deuxièmement, sur le nombre de logements sociaux, lorsque nous sommes arrivés ici, il y en avait 41 409. Aujourd'hui, nous avons augmenté ce chiffre de plus 10 000, soit 21,14 %.

Sur ce que vous disiez, Monsieur Havard, c'est vrai que vous aviez une étiquette. J'ai rarement entendu que vous puissiez indiquer un autre chemin que celui qui était celui de votre étiquette. Nous, on essaye de dire ce qui peut marcher pour l'avenir de notre pays et pour l'avenir de notre ville. Je vois que, petit à petit, ce qui hier n'était pas très entendu commence aujourd'hui à être pris en compte et donc je pense que les choses vont aller dans le bon sens dans les prochaines années.

Sur le domaine du logement, il est clair qu'aujourd'hui vous reprenez ce que j'avais dit à la Communauté urbaine, à savoir que lorsqu'on regarde qui permet de construire du logement, pour accéder à la propriété, nous avons

réalisé le plan 3 ans. Investisseurs institutionnels ? Nous sommes en train de faire avec la SNI un accord partenarial grandes sociétés HLM qui va nous permettre de construire plus de logements. Enfin, investisseurs institutionnels et moi je le répète, aujourd'hui, il faut changer en particulier le prix de référence si l'on veut que les investisseurs privés puissent revenir sur ce segment du marché et donc permettre de continuer à développer un certain nombre de logements.

Je l'avais dit il y a un an, je le redis aujourd'hui, il y a effectivement une urgence dans ce domaine parce qu'il ne faut pas confondre les agglomérations comme l'agglomération lyonnaise où l'investissement de celui ou celle qui a un peu d'argent et qui va acheter un appartement et le louer, avec des villes du Sud de la France où on avait trop investi pour des raisons de défiscalisation. Et ça a été une catastrophe à la fois pour ces villes, parce que ces logements sont vides, et à la fois pour ceux qui avaient investi parce qu'aujourd'hui, ils ont perdu leur argent.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6203 - Lyon 8e - Aménagement du square Jean de Torcy et du parvis - Opération n° 08091002, programme 00012 - Vote de l'opération, études et affectation d'une partie de l'A.P. n° 2009-1, programme 00012, pour un montant de 800 000 euros TTC - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec l'Université Claude Bernard Lyon 1. (Direction des Espaces Verts) (BMO du 13/01/2014, p. 0082)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

(Adopté.)

2014/6225 - Clos Layat - Aménagement d'un parc de loisirs à Lyon 8e - Opération 08258009 - Programme 00012 - Modification du marché de travaux - Lot 4 - Maçonnerie mur d'enceinte. (Direction des Espaces Verts) (BMO du 13/01/2014, p. 0093)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

(Adopté.)

2014/6270 - Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté du Parc Sergent Blandan (Direction des Espaces Verts) (BMO du 20/01/2014, p. 187)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

(Adopté.)

2014/6282 - Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté du site Rives de Saône (Direction des Espaces Verts) (BMO du 20/01/2014, p. 224)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

(Adopté.)

2014/6295 - Lyon 7e - Zone d'Aménagement Concerté des Girondins - Autorisation de signature de conventions - Lancement de l'opération n° 67013001 "ZAC des Girondins - Part au déficit et rachat d'équipement d'éclairage public " - Vote et affectation de l'AP 2013-2 "ZAC des Girondins - Participation déficit et rachat EP", programme 00016 pour un montant de 6 094 600 euros (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 20/01/2014, p. 233)

M. BUNA Gilles, rapporteur : Avis favorable de la Commission comme pour les précédents dossiers. C'est donc qu'on a fait émerger une culture partagée et commune !

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : J'avais déjà évoqué à plusieurs reprises la création de la ZAC des Girondins dont les objectifs principaux sont d'assurer un développement économique cohérent sur Gerland avec les activités existantes, de développer la fonction résidentielle par une offre de logements diversifiées, de programmer des équipements publics nécessaires à une véritable vie de quartier, de développer une trame verte structurante et compléter le maillage viaire pour faciliter les déplacements.

Cette délibération concerne la participation financière de la Ville de Lyon au déficit de la ZAC, au financement du réseau d'éclairage public, de la participation de la SERL au programme des équipements publics, tel que le groupe scolaire avec la création de 18 classes qu'il nous faudra réaliser le plus rapidement possible, un établissement d'accueil de jeunes enfants dans le pôle social et culturel, un terrain d'évolution sportive et une salle d'évolution sportive intégrée au gymnase du Bon Lait qui sera un bâtiment sobre, compact et bien intégré à la ZAC.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission, mais avant que vous ne fassiez voter ce rapport, je voudrais remercier notre Collègue et ami Gilles Buna pour tout le travail qu'il a réalisé pendant ces deux mandats afin d'améliorer le cadre de vie des Lyonnais et de notre Ville de Lyon. Je pense particulièrement aux berges du Rhône, aux rives de Saône et à beaucoup d'autres dossiers qu'il a menés de façon tout à fait importante et qui ont vraiment permis d'améliorer le cadre de vie des Lyonnais. Merci à lui et bonne route !

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE

2014/6312 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) (Direction de l'Education) (BMO du 20/01/2014, p. 249)

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport qui est identique aux années précédentes et qui vient, chaque année, à la même période. Il concerne l'ensemble des crédits quotidiens des écoles publiques de Lyon.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Nous voterons bien sûr ces crédits aux écoles, mais à côté des moyens alloués, les écoles, et plus généralement l'ensemble de la communauté éducative, ont besoin d'y voir plus clair et de savoir comment sera mise en œuvre la réforme des rythmes scolaires. Si l'on s'en tient aux déclarations des membres du Gouvernement, elle devrait pourtant bien se faire !

En novembre dernier, le Premier Ministre a affirmé, je cite : « Elle doit être faite et elle sera faite. Je ne vois pas pourquoi on abandonnerait cette ambition ».

Pour le Parti Socialiste qui se fait fort de vouloir « refonder l'école », ce serait un comble d'abandonner cette mesure phare. Elle est prévue dans la loi du 8 juillet 2013 sur la loi de programmation et d'orientation sur la refondation de l'école de la République, que vous avez, an tant que Sénateur, votée au Parlement. Un décret en précise le cadre avec une liberté d'organisation laissée aux communes, lesquelles peuvent faire émerger une dynamique locale avec le Projet Educatif Territorial qui permet à cette réforme de prendre tout son sens.

C'est votre rôle, c'est votre responsabilité d'impulser cette dynamique, dans le droit fil de notre expérience de ville éducatrice, discutée et affirmée dans le cadre du Contrat éducatif local. Cela suppose, au-delà des problèmes de financement qui sont conséquents, une réflexion de fond avec un décloisonnement et une participation de tous les acteurs éducatifs, et je pense notamment aux enseignants, aux personnels municipaux, aux parents, aux associations aussi.

En mai 2013, une concertation a eu lieu mais a minima et depuis, c'est le silence radio total du côté de l'Hôtel de Ville ! Personne ne comprend rien, personne ne sait rien, personne ne connaît les contours précis de la mise en application des nouveaux temps scolaires et éducatifs à Lyon. En plus, pas un centime d'euro n'est prévu dans le budget.

Pourquoi ce silence assourdissant à 8 mois seulement de la rentrée scolaire ? M. Peillon l'a encore dit, il y a quelques jours, sur Europe 1 : « Un élève sur 4 est concerné à la rentrée 2013, et tout le monde sera concerné à la rentrée 2014. C'est le décret, c'est la règle, c'est la loi ».

Sur ce sujet qui concerne l'avenir de nos enfants, vous préférez jusqu'à maintenant la confiscation à la mobilisation. Ce n'est plus possible, vous ne pouvez plus continuer à vous taire. Vis-à-vis de la communauté éducative, vous avez le devoir de dire dans cette enceinte, celle de nos délibérations, celle qui est officielle dans la Ville de Lyon, ce que vous allez faire. Les familles, elles aussi, doivent avoir une réponse et ne pas être mises au pied du mur dans quelques semaines, voire dans quelques mois.

M. HAVARD Michel : Je ferai une intervention dans la continuité de celle de Denis Brolquier sur la question des rythmes scolaires et de sa mise en œuvre. J'en suis à me demander si cette réforme ou cette mise en œuvre est véritablement applicable à la rentrée de septembre 2014. J'ai plusieurs raisons qui me poussent à penser cela, la première étant qu'à ce jour le dossier, même si Yves Fournel a bien voulu nous communiquer, je l'en remercie, un certain nombre d'informations, nous ne savons pas, ou en tout cas les choses ne sont pas enclenchées sur la mise en œuvre concrète de cette réforme.

La deuxième chose, c'est que nous ne connaissons pas non plus les financements complémentaires que l'Etat acceptera de donner à la Ville de Lyon. Et enfin, je me dis que si ce dossier n'avance pas pendant la période des élections et que les Lyonnais me font confiance, et que le 30 mars au soir je me retrouve avec ce dossier à gérer, je ne sais pas s'il est possible...

(Brouhaha sur les bancs de la Majorité.)

C'est une possibilité... Vous savez, il ne faut pas insulter les électeurs ni la démocratie. N'insultons pas les électeurs, ni la démocratie !

Il y a quand même une décision à prendre rapidement et qui, pour la communauté éducative comme pour les parents, comme pour les associations, comme pour tous les acteurs concernés, n'est pas sans conséquence.

Très franchement, j'en suis à me demander si la décision à prendre n'est pas celle de reporter d'un an l'application de cette réforme que vous avez votée. Je le ferai d'autant plus facilement que je n'ai personnellement pas voté le texte, mais je crois qu'aujourd'hui en l'état actuel de l'avancée du dossier, c'est peut-être un sujet qu'il faut commencer à poser sur la table, ne serait-ce que parce que beaucoup de familles sont inquiètes ; elles vont devoir commencer à s'organiser par respect pour elles, par respect pour la communauté éducative. Par respect pour les associations concernées, je crois que le silence ne peut pas être de mise et il faut leur dire ce que sont les intentions des uns et des autres.

Alors, sauf à ce que des informations que vous avez et que nous n'avons pas nous soient communiquées aujourd'hui, très franchement si les choses doivent attendre le mois d'avril, mettre les gens au pied du mur ce n'est pas une façon de gouverner aujourd'hui. Il faut que nous sachions dans cette période qui sera bien sûr un peu difficile, faire preuve peut-être d'un peu de responsabilité au-delà de la période électorale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que nous faisons sur ce dossier ? Depuis le début, nous avons dit que nous voulons faire une réforme des rythmes scolaires qui soit une réforme dans la continuité de cette réussite éducative que chacun nous reconnaît à Lyon. Cela veut dire qu'on ne peut pas se contenter de bricoler quelque chose, il faudra qu'on le fasse bien. Pour cela, nous avons besoin de connaître les financements et nous attendons les financements, mais par contre, évidemment que nous ne restons pas immobiles et que tous les services sont aujourd'hui en train de travailler pour savoir comment demain nous pourrions mettre, dès que nous connaissons les montants alloués, la

réforme des rythmes scolaires. Cela me semble quelque chose de réaliste et c'est ce que connaissent bien les Lyonnais.

Nous attendons des chiffres, Monsieur Havard, et quand nous les aurons... Ce ne sont pas des chiffres glissés en confidence, mais des documents officiels qui donneront un certain nombre de montants. Et si cela vient trop tard, nous en parlerons puisque je crois que des ministres, pour la suite, veulent être candidats dans la grande région du Sud-Est, nous aurons l'occasion d'en discuter ensemble.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6254 - Attribution de subventions de fonctionnement général (1ère tranche) aux 9 Maisons de l'enfance de Lyon, ainsi qu'à l'Association Entraide Pierre Valdo - Autorisation de signer les conventions d'application avec chacune de ces associations (Direction du Développement Territorial) (BMO du 13/01/2014, p. 0114)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

2014/6292 - Lyon 9e - Groupe scolaire Jean Zay - Bâtiment modulaire et mise en sécurité du sous-sol. Vote de l'opération 09006519 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2, programme n° 00006. (Direction de l'Education) (BMO du 20/01/2014, p. 232)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

2014/6301 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 73 965 euros à l'Association « Coup de Pouce Relais », sise 241, rue Duguesclin à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre annuelle (Direction du Développement Territorial) (BMO du 20/01/2014, p. 242)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

2014/6308 - Attribution exceptionnelle d'une subvention d'investissement à l'Association Saint-Bernard gestionnaire des crèches Vaucanson, Melba et Boulevard, dont le siège est situé 171 boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4e (Direction de l'Enfance) (BMO du 20/01/2014, p. 247)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

2014/6309 - Lyon 5e - Désaffectation emprise complémentaire de terrain pour bail emphytéotique immeuble de logement 56, rue Pierre Valdo (Direction de l'Education) (BMO du 20/01/2014, p. 247)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

2014/6310 - Convention de coopération entre la Ville de Lyon, la Ville de La Louvière (Belgique) et le Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse dans le cadre du partenariat du projet "cARTable d'Europe 2" (Direction de l'Education) (BMO du 20/01/2014, p. 248)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

2014/6314 - Lyon 9e - Groupe Scolaire Hector Berlioz - Désaffectation de la partie Nord du Groupe Scolaire Berlioz - Lancement de l'opération n° 09008001 redimensionnement des locaux et affectation d'une partie de l'autorisation du programme n° 2009-2, programme n° 00006. (Direction de l'Education) (BMO du 20/01/2014, p. 251)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

2014/6319 - Groupe scolaire Marcel Pagnol - Bâtiment modulaire restaurant, accessibilité et réaménagement. Lancement de l'opération 07001535 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2, programme n° 00006. (Direction de l'Education) (BMO du 27/01/2014, p. ?)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

2014/6322 - Périmètres scolaires 2014-2015 (Direction de l'Education) (BMO du 27/01/2014, p. ?)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

2014/6323 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à l'Association «Croix Rouge Française » pour l'aménagement du local de la Micro Crèche située 24, avenue des Frères Lumière à Lyon 8e - Approbation d'une convention d'application (Direction de l'Enfance) (BMO du 27/01/2014, p. ?)

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Il y a toute une série de dossiers dans cette Commission, mais aussi dans la Commission Immobilier Bâtiments qui concernent les écoles. Je citerai Lucie Aubrac dans le 2^e, Meynis dans le 3^e, Joliot Curie dans le 5^e, Pagnol dans le 7^e, Laborde, Jean Zay et Berlioz dans le 9^e, qui vont bénéficier de travaux nous permettant d'assurer les prochaines rentrées et que nous prévoyons dès maintenant pour plusieurs millions d'euros, plus la délibération sur les périmètres scolaires.

Avis favorable de la Commission sur l'ensemble de ces rapports.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION DEPLACEMENTS – VOIRIE – SECURITE - ECOLOGIE URBAINE

2014/6220 - Délégation de service public pour la fourrière automobile - Choix du titulaire, approbation du contrat, autorisation de signer la convention, approbation des tarifs (Direction Régulation Urbaine) (BMO du 13/01/2014, p. 0091)

M. TOURAINÉ Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur la délégation de service public pour la fourrière automobile.

M. HUGUET Patrick : Intervention retirée, M. Touraine ayant répondu à mes demandes dans la matinée.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6223 - Marché de services d'études, de recherches et de développement avec le LGCIE de l'INSA de Lyon et INSAVALOR SA (mission prévention et gestion des risques sols et sous-sols) (Direction Sécurité Prévention) (BMO du 13/01/2014, p. 0093)

Rapporteur : M. TOURAINÉ Jean-Louis

(Adopté.)

COMMISSION FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE - MARCHES PUBLICS

2014/6250 - Communication des rapports d'exécution des délégations de service public (Direction de la Commande Publique) (BMO du 13/01/2014, p. 0112)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un rapport sur la communication des rapports d'exécution des délégations de service public qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, il en est de l'électricité comme de l'eau ou de l'air, c'est un bien commun à tous les citoyens. Sa production, sa distribution doit être assurée sous contrôle des citoyens ou de leurs mandants. Ce serait mentir aux Lyonnaises et aux Lyonnais que de dire que nous contrôlons l'activité d'ERDF et d'EDF sur notre ville.

C'est pourquoi, nous refuserons de prendre acte de ces deux comptes-rendus d'activité remis par ERDF et EDF et nous vous encourageons à en faire de même, comme l'a déjà fait une trentaine d'autorités concédantes. Je ne vous les citerai pas, mais ce sont des syndicats de Communes qui regroupent un grand nombre de Communes.

Leur commune doléance, c'est le manque de transparence, bien résumé d'ailleurs par Catherine Peyge, Présidente du SIPPÉREC et Maire de Bobigny. Je vais reprendre ses paroles dans la Gazette des Communes du 15 janvier 2014, je cite :

« En tant que propriétaires des réseaux de distribution d'électricité, les Collectivités locales (...) ont un droit légitime à l'information... c'est une condition nécessaire à l'exercice de leur pouvoir de contrôle et à leur participation à la définition des priorités en matière d'investissement ».

Notre Groupe n'a pas à ce jour, malgré ses demandes réitérées, les éléments qui lui permettraient de se faire une idée sur l'état technique et

financier du réseau de distribution. Personne, d'ailleurs, ne les a dans cette assemblée !

En effet, la majorité des chiffres présentés dans ce CRAC ne sont pas à la maille de la concession. L'indispensable inventaire précis des ouvrages concédés n'est pas établi. Ceci en dépit de deux jurisprudences :

- une de décembre 2012 du Conseil d'Etat, qui a consacré l'existence du droit de disposer d'un inventaire précis des ouvrages de la concession et du devoir du concessionnaire de fournir cet inventaire. La décision a été prise suite à un recours de la Ville de Douai.

- la deuxième date de mars 2013 : la Cour administrative d'Appel de Paris a reconnu le droit de solliciter de la Société ERDF, la communication des comptes à la maille de la concession. En conséquence, elle a condamné ERDF à payer plus de 4 M€ de pénalités au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris, pour l'électricité et les réseaux de communication. Cette décision vient d'être confirmée par un arrêté du Conseil d'Etat du 13 janvier 2014, c'est tout récent.

Si la Ville de Lyon exige des chiffres interprétables au concessionnaire, celui-ci doit les lui fournir, sauf à être hors-la-loi. Dans ce dernier cas, il serait légitime qu'elle exige aussi des pénalités.

En effet, nous nous approchons du terme de notre concession et nous ne voudrions pas hériter d'un vieux réseau pour lequel des provisions de renouvellement n'ont pas été constituées.

Enfin, maintenant pour préparer l'avenir, nous proposons également à la Ville de Lyon de ne pas valider le protocole d'accord entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes de Réseaux et ERDF, tel qu'il est rédigé à ce jour, car il ignore la loi et ses jurisprudences. Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour ce qui me concerne et à mon avis l'ensemble des Adjoints de la Ville, nous faisons confiance à celles et ceux qui travaillent à la Ville de Lyon pour suivre l'ensemble de leurs délégations. Il en est de même pour moi, je fais confiance à celles et ceux qui travaillent à la Ville de Lyon, pour suivre et contrôler cette concession d'électricité depuis maintenant de longues années et je leur laisserai, bien entendu, à nouveau le soin de répondre dans les heures et jours à venir, au nouveau questionnement, toujours pertinent et enrichissant de Mme Chichereau.

Il faut tout de même que vous sachiez que nous n'avons jamais failli pour répondre aux nombreuses questions de notre Collègue.

Je vais quand même essayer de vous donner quelques informations qui montrent que nous créons ensemble, Ville et ERDF, des conditions de transparence nécessaire, pour améliorer la lecture du compte rendu d'activités de la concession.

Comme d'autres concédants, que Mme Chichereau vient de citer, j'ai souligné lors de la dernière présentation par ERDF, en septembre 2013, le manque de lisibilité des données financières et patrimoniales à la maille de la concession.

A cette occasion, il nous a été annoncé qu'au niveau national, ERDF et la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) travaillaient à la présentation d'un CRAC nouveau, à partir d'expérimentations, pour affiner les éléments patrimoniaux.

Quoi qu'il en soit, ERDF va sûrement être dans l'obligation –Mme Chichereau vient de le dire- de rentrer dans cette démarche, puisque le Conseil d'Etat, en date du 15 janvier 2014, suite à un recours du SIPPEREC, stipule que les collectivités concédantes sont en droit d'exiger de disposer de comptes détaillés à la maille de leurs contrats de concession, et de disposer de tous les éléments nécessaires à un calcul transparent des tarifs d'électricité.

A Lyon, nos rencontres avec la Direction Régionale d'ERDF sont des plus constructives et nos échanges permettent de mieux travailler la proximité. Début 2013, nous avons eu une présentation du plan d'action 2013-2014 sur les investissements dans les réseaux basse et haute tension, pour l'amélioration du patrimoine en renouvellement et renforcement, afin de rendre performant notre réseau.

J'ai initié en novembre une réunion de travail avec ERDF. Celui-ci porte justement sur le renforcement des relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire au service de la qualité du service concédé, les investissements et les échanges de données financières, patrimoniales et cartographiques, et cela en lien avec la FNCR. Notre avenant, signé en début d'année 2013 pour quatre ans, a d'ailleurs servi de modèle !

Un comité de suivi de notre avenant se réunit en février 2014 avec toujours ERDF.

La CCSPL est aussi un lieu de débats et d'échanges, d'avis. Nous en sommes garants avec mon cher Collègue Richard Brumm.

Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville sera en capacité de transmettre à la Métropole, comme voté dans la loi récente, notre concession d'électricité. Ainsi, la Métropole aura l'opportunité, en tant que garant du service public local de distribution et de fourniture de l'électricité, d'exercer son pouvoir de contrôle et de participer à la définition des priorités en matière d'investissement. L'électricité constitue le vecteur privilégié d'un grand nombre d'énergies renouvelables.

Ce vecteur est également utile pour nos usages nouveaux ou en développement avec, par exemple, l'informatique avec internet, les véhicules électriques, smart grid, etc. Ces évolutions qui bouleversent les données techniques, économiques et juridiques doivent être relayées et prises en charge à divers titres, dans le cadre des concessions de distribution d'électricité.

Il faudra aussi veiller à ne pas créer des inégalités. Aussi, Monsieur le Maire, devons-nous être vigilants à ne pas remettre aussi en cause la péréquation et la solidarité qui unit l'urbain et le rural !

C'est pour cela qu'une autorité organisatrice forte de distribution publique de l'électricité est plus que jamais nécessaire pour cette métropole à venir.

J'ai cité Richard Brumm, parce qu'il nous faut effectivement sur la question de la concession de l'électricité, beaucoup de courage, de conviction et en tout cas de dynamisme pour pouvoir animer celle-ci.

M. LE MAIRE : C'est comme cela que ça avance !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme Perrin-Gilbert s'est abstenue.)

2014/6269 - Décision modificative n° 4 (Direction des Finances) (BMO du 20/01/2014, p. 186)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, à propos de budget, comme nous l'avons vu au budget primitif, la réduction des dotations de l'Etat est engagée et pourrait se prolonger au delà même de 2015. De nouveaux efforts pourraient être également demandés aux collectivités.

Tout cela participe, bien sûr, à la réduction de la dépense publique, comme est censée y contribuer la rationalisation des compétences et de l'organisation territoriale.

La semaine dernière, si j'ai bien écouté, François Hollande a affirmé sa volonté d'en finir avec, je cite : « les enchevêtrements, les doublons et les confusions » dans les collectivités territoriales, pour rationaliser leur gestion et réduire les dépenses publiques.

Cette réforme et les annonces du Président, si elles sont menées à terme, marqueraient la fin de l'approche jacobine dans l'organisation des pouvoirs. Rompre avec l'uniformité, créer des structures adaptées aux besoins et aux spécificités de chaque territoire, c'est à notre avis une excellente avancée institutionnelle.

Le Président de la République a aussi annoncé son intention de faire 50 milliards d'euros d'économies d'ici 2017. Et en assurant qu'il passera par des mesures d'économies, plutôt que par l'augmentation des impôts, bien malin qui peut dire si la réforme territoriale contribuera à cette recherche d'économies et à la réduction de la dépense publique.

Un des arguments avec la métropole est de mettre en avant la simplification pour les usagers. Très bien, nous approuvons tout ce qui améliore le service aux usagers, c'est d'ailleurs une des raisons d'être de la métropole.

Mais où seront les économies ? Sur les dépenses de personnel qui constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement ? Alors, dans ce cas-là, que répondez-vous aux syndicats qui attendent une harmonisation vers le haut du régime indemnitaire pour les 3 000 agents du Conseil Général qui rejoindront la future métropole ?

Sous couvert de rationalisation et de simplification, il ne faudrait pas générer de nouvelles dérives.

L'expérience des transferts de compétences intervenus de l'Etat vers les Collectivités locales démontre l'existence d'un certain nombre d'effets. S'ils se traduisent souvent par une amélioration du service public rendu, ils se soldent financièrement par une progression des dépenses. Des effets mécaniques se mettent en marche, créant une pression forte sur la hausse des charges.

C'est le cas des alignements « structurels » qui conduisent le plus souvent à un alignement par le haut, en prenant en compte la mieux-disante des collectivités.

Pour la métropole, l'opération pourrait se traduire par des coûts induits réels à très court terme ou, au minimum, par une relative neutralité financière. Quant à l'impact financier à long terme, il reste à démontrer, sauf à faire des arbitrages forts et des réorganisations en profondeur, y compris au niveau des personnels.

Mais pour la Gauche, s'attaquer de front à ces dépenses, ce serait sans doute trop lui demander, ce serait sans doute se faire hara-kiri. Bref, avant qu'un début d'économie n'apparaisse, hormis des dépenses de stylos, la banque aura eu le temps de fondre.

Pourtant, les Collectivités territoriales doivent s'engager dans des plans d'économie budgétaire, c'est inévitable et pour le moment, on voit surtout se profiler des hausses d'impôts, notamment à Lyon.

Dans notre ville, le point de fiscalité est à 3 millions d'euros. Si vous êtes réélu, on peut donc estimer que les Lyonnais payeront sur le prochain mandat, au minimum, je dis bien au minimum, 18 millions d'euros en plus, rien que de votre fait. C'est la seule certitude que peuvent avoir les Lyonnais sur votre gestion à venir si vous retrouvez votre fauteuil début avril. Nous le dirons sur le terrain lyonnais dans les semaines à venir. Je tenais à le dire ici, dans cette enceinte, au moment où nous votons la décision modificative n° 4 du budget. Merci de votre attention.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, lasse du peu de réponses aux questions posées sur un dossier qui nous est cher, c'est vers l'adjoint aux finances que je me tourne à l'occasion de ce dossier sur une décision budgétaire modificative. Ce dossier cher, dans les deux

sens du terme, dont il s'agit est bien entendu, celui de Cap Canal, vous l'aurez deviné.

Depuis six ans, nous n'avons cessé d'intervenir pour dire que la Ville de Lyon n'a pas à financer une chaîne de télévision éducative. Depuis six ans, nous dénonçons, comme le disait mon Collègue Emmanuel Hamelin lors du Conseil municipal de décembre 2013, les sommes colossales englouties dans le financement de cette chaîne.

Depuis trois ans, nous constatons, mois après mois, que les recherches de partenariats n'aboutissent pas : MGEN, Conseil Général du Nord, Communauté Urbaine de Rennes et aussi la société Fleurus Presse, pour ne pas tous les citer.

La dernière planche de salut, c'était le partenariat avec l'École Normale Supérieure de Lyon. Mais qu'en est-il ? L'entrée de l'ENS au capital ayant été refusée par les actionnaires, il est resté la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens qui a été effective en 2012 et en 2013.

Malgré le « Dormez bonnes gens » que nous avons pu entendre en novembre de la part de M. Fournel, nous apprenons, et c'est la nouveauté, que l'ENS a décidé d'arrêter les frais !

C'est donc désormais la seule Ville de Lyon qui supporte la majeure partie du coût de Cap Canal.

Depuis le début de ce mandat, ce sont au bas mot, 4 millions d'euros qui ont été engloutis dans cette aventure. Va-t-on encore continuer longtemps à entretenir une danseuse, Monsieur l'Adjoint aux Finances ?

Encore une fois, nous le redemandons, il est temps d'arrêter les frais et de mettre un terme à cette gabegie. Merci.

M. LE MAIRE : Quelques mots de réponse. D'abord à M. Broliquier pour lui dire que je lui rappelle qu'en ce qui concerne les impôts, et grâce à la gestion qu'on a fait depuis 13 ans, Lyon est parmi les villes de plus de 200 000 habitants, hors Paris, la ville la moins imposée sur la taxe foncière et que pour ce qui concerne la taxe d'habitation, c'est la troisième ville la moins imposée, après Toulouse et Nice, et Nice vient de voir ses impôts augmentés de manière relativement importante et je vous ai dit que la dette avait augmentée de manière formidable.

Quand vous parlez de la construction de la métropole dans la politique politicienne en disant : « si vous dites que vous réduisez, on va dire aux syndicats... ». Non, Monsieur Broliquier, ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. Ça se fait dans le moyen terme.

Chaque année, il y a un certain nombre d'agents qui partent en retraite. Il faut pouvoir redéployer les postes et faire en sorte que ce qui était consacré à un budget, puisse être redéployé sur d'autres budgets. C'est comme cela que l'on fera des économies en France.

C'est ce qu'on disait il y a quelques temps, le seul moyen de réduire la dépense publique, c'est de faire des réformes de structures. Il a fallu un certain temps pour que cela passe. Aujourd'hui, c'est passé. C'est dans cette voie qu'on s'oriente et on pourra à la fois donner plus de services au public et en même temps, réduire les dépenses. C'est cette politique que nous voulons mener et c'est pour cela que nous avons créé la métropole à Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon divers droite, Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et apparentés et Centristes et Démocrates pour Lyon – UDI, ont voté contre.)

2014/6289 - Société Publique Locale Lyon Part Dieu - Approbation de la création de la société (Direction de la Gestion) (BMO du 20/01/2014, p. 229)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit d'un rapport relatif à la Société Publique Locale Lyon Part-Dieu qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Nous n'avons pas d'opposition de principe à la création d'une société publique locale pour le projet Part-Dieu. C'est un outil pratique qui peut apporter une souplesse et un gain de temps pour la réalisation d'une telle opération urbaine.

Néanmoins, nous souhaitons assortir notre vote, qui sera positif, de quelques réserves.

Avec ce dispositif, vous êtes seul maître à bord. Je peux en témoigner comme membre du Conseil d'administration de la SPL Lyon Confluence. Vous avez tout verrouillé, vous décidez tout, tout seul, avec le Directeur général certes, mais le Conseil d'administration est relégué au rôle de chambre d'enregistrement. Ces réunions ne sont qu'un simple cérémonial dont la seule fonction est d'informer ses membres et de ratifier des décisions déjà prises. C'est un organe d'approbation sans rôle actif en matière de préparation et de contrôle des décisions.

Plus de débats, plus de transparence et un meilleur contrôle seraient nécessaires pour compenser la souplesse permise par la SPL. Car rappelons que les SPL ne sont pas soumises aux contraintes des procédures de passation des marchés publics pour certaines prestations. En clair, cela leur permet de contourner la transparence du droit des marchés publics classiques en faisant réaliser des prestations en quasi-régie, sans avoir à recourir à une délégation de service public traditionnelle. Elles peuvent contracter avec des opérateurs privés, sans mise en concurrence préalable et faire évoluer les contrats par avenants.

La loi ayant laissé aux collectivités le soin d'organiser les conditions du contrôle analogue, comment comptez-vous le mettre en œuvre ? Quelles garanties pouvez-vous nous donner pour nous assurer que le Conseil municipal

ne sera pas purement et simplement dessaisi d'un sujet aussi important pour l'avenir de notre ville et de la métropole ?

Par ailleurs, les comptes des SPL ne sont pas intégrés aux comptes des collectivités actionnaires. Il n'y a pas d'automatisme du contrôle de la Chambre régionale des comptes. Pour le personnel en particulier, pouvez-vous vous engager à présenter l'ensemble de la masse salariale de la SPL afin qu'elle apparaisse clairement dans les comptes de la collectivité en distinguant les employés sous contrats privés et les fonctionnaires, ceux qui sont mis à disposition ou ceux qui sont détachés ?

Enfin, cet outil ne doit pas négliger les phases de concertation avec les Mairies d'arrondissement, celles des 3^e et 6^e arrondissements en l'occurrence pour la Part-Dieu, les Conseils de quartiers, les riverains et les usagers de ce secteur très dense.

Sur ce dossier comme sur d'autres, il faut rompre avec une gouvernance autoritaire, centralisée, solitaire et se tourner vers l'avenir en adoptant les principes d'une gouvernance collégiale et transparente.

Avec ces réserves, nous voterons favorablement la création de cet outil efficace de pilotage.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voterons le dossier et nous réitérons notre accord sur plusieurs des objectifs du projet Part-Dieu, celui en particulier de reconstruction de la ville sur elle-même, en prenant en compte trois enjeux qui sont :

- la réhabilitation thermique ;
- la facilitation des déplacements à pied qui se résume dans le concept de sol facile ;
- et l'utile et agréable rafraîchissement de la ville que permet la végétalisation des rues et des toits.

Mais l'enjeu essentiel, à notre sens, pour les habitants actuels et futurs de ce quartier, c'est de vivre mieux à la Part-Dieu. Et cela suppose tout de même de revoir ou de préciser quelques objectifs.

Pour le logement, si l'objectif du SCOT est de plus 60 000 logements à l'horizon 2030 sur Lyon-Villeurbanne, alors la modification du PLU en cours doit intégrer beaucoup plus de logements dans le projet. Donc, nous pourrions dire que pour ce quartier, il faut plus de logements et moins de bureaux.

Il convient donc pour cela, de limiter la surface d'activité et d'orienter la demande sur plusieurs pôles déjà existants favorisant ainsi un développement multi polaire.

Au sujet des tours : deux existent, une est en construction et une en projet. Ce ne sont, nous le rappelons, ni les plus performantes sur le plan énergétique, ni sur le plan de la densité. De plus, leur ombre portée nuit déjà ou nuira à la qualité de vie de certains résidents du quartier.

Nous souhaitons que les nouveaux projets de bâtiments soient de maximum 8 à 10 étages. C'est la garantie d'une dimension humaine donnée à la densification du quartier, car le faire à l'identique de la Défense, même plus sobre énergétiquement, déshumaniserait l'ensemble. C'est une crainte compréhensible des habitants.

Nous proposons aussi d'y compenser les manques en équipements sportifs des quartiers limitrophes ; cela participerait au tissage de liens entre la Part-Dieu et ces autres quartiers.

Enfin, nous regardons avec plaisir la réservation du boulevard Marius-Vivier Merle devant la gare aux seuls modes doux et transports en commun qui seront le moyen le plus facile et le plus utile aussi, pour accéder à la gare.

Mais la construction d'un parking public de près de 600 places sous la place Béraudier n'a vraiment pas de sens : l'offre de parkings publics sur place est conséquente et le bilan même des délégataires montre que beaucoup ne sont pas utilisés au plein de leur capacité.

La moitié, par exemple, des 3.000 places du centre commercial est inutilisée. Si l'on ajoute les parkings Villette, Cuirassiers, Francfort, on dépasse déjà les 6.000 places largement suffisantes. Nous proposons, au contraire, de n'utiliser le sous-sol, et c'est déjà très bien, que pour une dépose minute, pour les taxis, pour des stations d'auto partage, et pour un grand parking à vélos sécurisé, cela étant déjà prévu. Mais il faudrait se limiter à cela.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, je vais faire deux remarques. La première, c'est que je me réjouis que la majorité des orateurs ait compris qu'il s'agit de se doter d'un outil qui, dans sa forme, n'a rien à voir avec le contenu du projet. Je note donc qu'il n'y a pas d'opposition de principe de la part des deux orateurs. Ensuite, ils ont tous les deux diverger en réalité sur le projet Part-Dieu qui n'est pas du tout l'objet de cette délibération. Je voudrais tout de même répondre, en premier lieu à M. Broliquier qui a parlé de « gouvernance autoritaire », de la même façon d'ailleurs que d'autres dans les Conseils d'arrondissement parlent de défaut d'information et de communication.

Je voudrais tout de même rappeler que de nombreux dispositifs de communication et de concertation ont été mis au point pour ce projet Part-Dieu : des plaquettes, des diaporamas de présentation, une maquette numérique, des cahiers du projet, une page sur le site web du Grand Lyon, un site internet dédié et une boîte mail pour recueillir les avis des habitants et pour leur répondre individuellement. Voilà pour la communication.

Pour l'information, maintenant, des rendez-vous d'information réguliers ont eu lieu sur ce projet depuis 2010 en direction des habitants, des riverains (la Part-Dieu à vivre). Les grands axes du projet ont été présentés autour :

- du projet d'aménagement de la rue Garibaldi par exemple ;
- lors des assemblées des Conseils de quartier Voltaire Part-Dieu, par exemple ;
- au moment des rendez-vous du Maire fin 2011, enfin.

Des réunions d'information spécifiques ont eu lieu à destination des représentants d'habitants, en juin 2011, à la Mission Part-Dieu. Enfin, de nombreux articles ont été publiés dans la presse régionale, nationale et dans les supports institutionnels de communication : Grand Lyon Magazine, Lyon Citoyen, supports de la mairie du 3^e qui sont distribués gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres. Voilà pour l'information.

Quant à la concertation, je rappelle d'abord que le Grand Lyon a lancé une concertation volontaire sur ce sujet, alors qu'il n'y a pas d'obligation à ce stade de concertation. Elle s'est déroulée en 4 points :

- d'abord une grande réunion d'information à la Bourse du Travail en 2012. 36.000 cartons d'invitation ont été envoyés, 700 personnes y ont participé ;
- un dossier consultable a été mis à la disposition du public dans plusieurs lieux ;
- des permanences d'information ont eu lieu dans les locaux de la Mission Part-Dieu ;
- et trois conférences débats ont été organisées.

Par ailleurs, 296 remarques ou avis ont été formulés concernant les modifications proposées. J'ai reçu personnellement sur les deux points un « peu chauds » de discussion, des habitants inquiets de la porte Sud à la Part-Dieu d'un côté et ceux de la place de Milan de l'autre. J'ai donc reçu personnellement chacun des habitants et je voudrais d'ailleurs, à ce propos, lire un tout petit extrait du rapport du Commissaire enquêteur, et je cite : « *un important dispositif de concertation a été mis en place, contrairement aux observations reçues sur les registres.* »

Il y a eu énormément de concertation, les choses ne s'arrêtent pas là, il y a un comité de suivi, les habitants sont reçus régulièrement à la Mission Part-Dieu et je pense personnellement qu'il est relativement difficile sur un projet certes complexe, qui va durer plusieurs années, de faire mieux, me semble-t-il en communication, en information et en concertation.

Juste un mot pour M. Hémon : je crois qu'on a répété au minimum une centaine de fois que nous avons dans ce projet Part-Dieu un anti modèle qui est celui de la Défense. Oui, nous voulons faire une Part-Dieu économique, qui crée des emplois parce que nous ne croyons pas à une réserve qui serait réservée à ceux qui sont là aujourd'hui et qui ne pourraient pas trouver d'emploi. Nous voulons également une Part-Dieu à vivre, nous l'avons largement répété et pour cela, il faut rénover la gare. Vous savez que beaucoup des personnes dont vous parlez, souhaitent se loger à la Part-Dieu pour être proches de la gare et pour cela il faut un sol facile, ce que l'on est en train de faire sur la rue Garibaldi, sur la rue Mouton-Duvernet afin de permettre ce sol facile qui est la demande des habitants.

Je suis certain que nous pouvons assumer ce projet avec beaucoup de fierté dans les semaines qui viennent.

M. LE MAIRE : J'entends, sur le fond, peu de critiques. J'aurais été à la place de M. Broliquier, j'aurais dit sur le fond, ce que je pensais de la Confluence. Tout ce qu'il nous dit, c'est qu'il n'y a pas de concertation, mais il faudrait effectivement le dire sur le fond.

De la même manière à la Part-Dieu, il faudrait le dire sur le fond. Quel autre projet voit-on ? Comment voit-on le développement de la Part-Dieu ? Est-ce qu'on pense, en matière économique, que c'est le principal hub de Lyon, que c'est ici que les entreprises veulent s'installer ? Parce que justement, on se trouve à proximité des TGV, des TER, du tramway qui vient de Saint-Exupéry et que c'est là que se décide, pour une large part dans le domaine tertiaire, l'avenir de Lyon ?

Après, est-ce que cela est contradictoire avec ce que nous faisons en matière de qualité de la vie ? Non, et M. Philip l'a dit. Lorsqu'on voit aujourd'hui comment se réalise Garibaldi, on voit bien qu'il y a la tour en train de se construire et que devant cette tour, il existe une coulée verte qui, pour les habitants, va être une nouvelle façon de concevoir la vie.

Pour M. Hémon qui nous dit « vous faites des tours », je pense qu'effectivement nous devons en construire, et je donnerai la parole à M. Buna qui le dira mieux que moi, mais j'entendais ce matin à Europe 1 quelqu'un qui parlait des tours, donc M. Buna vous l'expliquera : ces tours sont-elles énergétivores ? Entre la tour Oxygène et la tour In city, on a réduit la consommation d'énergie de 40 %. Cela veut dire que les immeubles que nous construisons, que les tours de grande hauteur sont au même niveau énergétique que les immeubles de bureaux « normaux ». C'est ainsi que l'on pense la ville de demain, pas celle d'avant-hier et qu'on essaie de se tourner et de construire pour l'avenir.

Mes chers Collègues, nous sommes dans une des rares villes qui continuent à créer de l'emploi. Laurent Davezies, grand économiste des territoires, montre qu'il doit y avoir environ 10 territoires aujourd'hui en France qui continuent à créer de l'emploi et le Grand Lyon en fait partie. C'est quand même quelque chose d'indispensable pour nous et pour nos enfants. Nous ne pouvons pas toujours nous lamenter que le chômage augmente et en même temps, ne rien faire, ne pas développer l'activité économique.

En tout cas, c'est comme cela que nous, nous pensons l'avenir.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Tout à l'heure j'évoquais les « dogmes », je crois que quelque fois, il faut en revisiter et interroger les présupposés. Il se trouve qu'en ce qui concerne les tours, il s'en construit de partout dans le monde. Certaines sont bien construites, sont utiles et d'autres sont néfastes. Il faut être clair, ce n'est pas la tour à laquelle est attaché un certain nombre de perversités ou d'inconvénients intrinsèques.

Pour moi, une tour ce n'est ni un « tabou », ni un « totem ». Je l'avais dit au départ de la concertation sur la Part-Dieu. Pourquoi voulez-vous que Cohn-Bendit soit favorable aux tours ? Pourquoi Voynet était favorable aux tours ? Tout simplement parce que, dans un certain nombre de sites extrêmement bien connectés sur le plan des transports, mettre de nombreux salariés sur une surface relativement réduite, est plus intelligent que de pratiquer l'étalement urbain.

Deuxième chose, mais M. le Maire vient de le dire, on peut toujours comparer ce qui n'est pas comparable. Certaines tours sont performantes sur le plan énergétique, plus performantes que les ¾ des immeubles qui existent ou qui sont construits dans la ville de Lyon. Reste les exceptions : une tour n'aura jamais la qualité que peut avoir un immeuble passif qui se construit aujourd'hui, mais cela représente 1 % seulement.

Je serais prêt, bien volontiers, à discuter des tours, et cela sans problème, et je ne pense pas que la moitié de l'humanité, quand on voit comment elles sont insérées notamment à Vancouver, les gens y habitent, y sont heureux et ils ne les fuient pas, contrairement à ce qu'on dit un peu partout. Les tours ce sont des outils, des objets qui sont quelque fois adéquats et je pense qu'à la Part-Dieu, c'est le cas.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6317 - Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par la SCI FCMB Lyon pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 500 000 euros - Opération : construction d'un bâtiment de formation pour la Fédération Compagnonique des Métiers du Bâtiment sur le site de l'ancienne friche RVI situé 84, avenue Lacassagne à Lyon 3^e (Direction des Finances) (BMO du 20/01/2014, p. 254)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, d'un rapport ayant trait à une garantie d'emprunt qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme PANASSIER Catherine : La présentation de ce rapport nous donne l'occasion de souligner la transformation progressive de cette friche RVI en un véritable campus de la formation professionnelle et des métiers, probablement le plus grand d'Europe et de dire toute l'importance qu'accorde la Majorité municipale et ses partenaires, notamment la Région et le Grand Lyon, à cette création.

En effet, avec l'implantation de l'école de la Croix Rouge qui prépare notamment aux métiers d'infirmier, l'AFPIA, déjà présente sur le site qui forme aux métiers de l'ameublement, l'extension aujourd'hui terminée de la SEPR que l'on ne présente plus, la construction des nouveaux locaux de la Fédération Compagnonique des métiers du bâtiment (notamment grâce au rapport qui vous est présenté ce soir) et l'arrivée prochaine des ateliers de l'école Ecohl Cité et de l'école Emile Colh, dont on connaît tous la réputation, ce campus regroupera plus de 5 000 étudiants.

Implanter un tel campus au cœur de la ville, c'est dire la considération que l'on porte à la formation professionnelle, à l'apprentissage, à la formation en alternance, à l'acquisition de savoirs faire. Je pense à tous ces jeunes qui vont pouvoir en profiter et trouver là l'occasion d'un développement personnel qu'ils ne trouveraient probablement pas dans la voie de l'enseignement général. Et nous pouvons vraiment nous réjouir du fait que ce projet soit porté par des organismes qui ont une éthique, profonde et ancrée dans leur histoire, dans leur conviction, dans leur pédagogie, qui partagent des valeurs qui redonnent du sens aux mots « travail », « effort », « épanouissement de soi », « respect du travail bien fait, de l'environnement, des autres » et bien sûr, au mot « métier ».

Je pense aussi aux entreprises qui vont ainsi bénéficier d'hommes et de femmes bien formés et n'oublions pas, comme le disait François Perroux, que l'homme demeure la première ressource de l'entreprise.

De plus, la création de ce campus s'envisage dans le cadre d'une opération de requalification totale de ce secteur qui en avait vraiment besoin. Et demain, les habitants du quartier pourront bénéficier d'un parc public, d'une jolie bibliothèque de quartier, d'un gymnase et les étudiants d'une résidence étudiante construite par GLH et gérée par Habitat jeunes.

Je terminerai en rappelant les grands principes qui nous ont guidé tout au long de l'élaboration de cet ambitieux projet :

- l'attention particulière portée aux aspects écologiques et environnementaux ;
- la volonté de s'inscrire dans l'esprit du lieu, dans son histoire, dans la mémoire des hommes et des femmes qui ont travaillé dans ces usines (on les appelait les usines Berliet quand j'étais petite), de la fierté de leurs métiers qu'ils pouvaient partager, même si les conditions de travail pouvaient être difficiles, de ce qu'ils ont apporté à la ville, à son économie, à sa réputation ;
- la qualité des constructions et il faut ici souligner le travail des architectes qui ont su se nourrir de l'esprit du projet, s'inscrire dans cette volonté de conjuguer l'histoire et le futur en sauvegardant des éléments symboliques du patrimoine comme les sheds, la verrière ou encore, le mur des usines rue Feuillat.

D'ores et déjà, des éléments sont visibles mais c'est au cours de l'année 2015, avec la progression des constructions et réhabilitations, que l'on prend pleinement conscience de la transformation exceptionnelle de ce site.

Un grand merci à Gilles Buna, ça a déjà été souligné mais qui s'est impliqué sur l'ensemble des dossiers d'urbanisme et d'architecture de notre ville et plus particulièrement, sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. On voit des dossiers qui changent un quartier. Je vous rappelle, qu'à l'époque, c'était la friche RVI et que maintenant, comme vient de le dire Catherine Panassier, c'est 5 000 étudiants qui vont être là. Bien sûr que ça redynamise un quartier !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6216 - Adhésion de la Ville de Lyon au club AGORA - Fonctions des responsables de flottes automobiles (Direction Logistique, Garage et Festivités) (BMO du 13/01/2014, p. 0089)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6230 - Délégation de service public pour la gestion de la salle de spectacle du Transbordeur - Approbation du principe d'une gestion déléguée et des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0096)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/6279 - Avis du Conseil municipal sur la demande d'abattement fiscal du Grand Casino de Lyon pour sa participation financière au profit des manifestations artistiques en 2013 dans le cadre de l'article 34 de la loi de Finances rectificative pour 1995 (Direction de la Gestion) (BMO du 20/01/2014, p. 221)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/6291 - Dissolution du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes (SMPPEI) (Direction de la Gestion) (BMO du 20/01/2014, p. 231)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/6293 - Fondation Claude Martin - Présentation du budget supplémentaire 2013 (Direction des Finances) (BMO du 20/01/2014, p. 232)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

COMMISSION ECONOMIE LOCALE - RELATIONS INTERNATIONALES - UNIVERSITES

2014/6170 - Attribution d'une subvention à l'Association Maison de l'Europe et des Européens Lyon Rhône-Alpes - Année 2014 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 23/12/2013, p. 2733)

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, rapporteur : En remplacement de M. Daclin Jean-Michel, rapporteur absent : avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme BERRA Nora : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous nous apprêtons à voter un dossier qui accorde une subvention pour la Maison de l'Europe et des européens de Lyon, que je me permets ici comme Députée européenne, de féliciter pour le travail qu'elle accomplit au service du rapprochement entre l'Europe et les citoyens, exigence majeure dans le combat contre le scepticisme et les fantasmes que beaucoup nourrissent à l'égard de cette construction politique, économique et sociale, au service des peuples.

Œuvrer pour l'Europe, c'est œuvrer pour notre avenir. A ce titre, l'investissement de la Maison de l'Europe et des européens, dont je peux témoigner, doit être souligné et reconnu.

Au-delà du seul financement de cette structure, que je remercie de son travail qui est complémentaire de celui que nous, parlementaires européens, accomplissons au quotidien, c'est une vision plus globale que je voudrais partager avec vous, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion du dernier Conseil municipal de ce mandat.

Permettez-moi de remettre en perspective quelques éléments qui, je crois, ne seront pas inutiles à la réflexion des Lyonnaises et des Lyonnais, à l'orée de cette campagne municipale. Il est en effet temps, Monsieur le Maire, de dresser votre bilan en matière de rayonnement international de notre ville, après deux mandats, soit plus de 13 ans passés dans ce fauteuil.

Vous vous gargarisez, à longueur de colonnes dans les journaux, de discours, d'interventions, clamant que Lyon est en pointe quant à son attractivité économique. Paris, Londres, Barcelone, Francfort, Milan... n'ont qu'à bien se tenir, Gérard Collomb est décidé à conquérir le monde ! Nous voilà prévenus.

Cependant, comme le dit l'adage chinois, « répéter cent fois un mensonge n'en fait pas une vérité ». Je suis d'ailleurs étonnée que la sagesse chinoise ne vous ait pas inspiré davantage, vous qui êtes devenu avec le temps un véritable globe-trotter. Peut-être que vos carnets de voyage ressemblent plus à « Tintin au pays du soleil levant » qu'à « l'Art de la guerre » de Sun Tzu.

Pour ma part, vos pérégrinations initiatiques, lointaines et exotiques m'inspirent un amer constat : le coût pharaonique de vos déplacements face à la pauvreté de vos résultats.

Or, les bonnes pratiques ne manquent pas. J'en veux pour preuve, l'ambition, à titre d'exemple, portée par le Maire de Washington que j'ai eu d'ailleurs l'occasion de rencontrer il y a quelques mois.

(Brouhaha.)

(Applaudissements.)

Je n'en attendais pas autant, mais...

(Sourires.)

M. LE MAIRE : Madame Berra, c'est pour ça qu'on vous aime !

Mme BERRA Nora : Ah mais vous êtes libre. C'est un honneur pour l'Opposition de rencontrer un tel succès !

Il a eu l'occasion de m'exposer la stratégie gagnante et volontariste développée dans sa ville. Ainsi, en mettant en œuvre un plan à 5 ans, le Maire s'est doté d'objectifs précis et chiffrés en matière de création d'emploi et de rentrée fiscale. Juste deux chiffres puisque je parle d'objectifs clairs et nets : il s'agit de 100 000 emplois créés en 5 ans et d'un milliard de nouveaux revenus pour la ville. Un plan de développement global du territoire qui n'a négligé aucun secteur. Ce n'est qu'un exemple mais qui mérite de rencontrer une source d'inspiration pour bien des élus.

Le rayonnement économique n'est pas seulement affaire de voyages onéreux et d'affichage de circonstance, mais c'est une question de stratégie et de volonté au service d'une politique innovante et efficace. C'est précisément cette vision féconde que nous mettrons en œuvre si les Lyonnais nous font confiance. L'inverse de votre politique.

Car si le développement économique n'est pas le seul fait d'un élu, il requiert néanmoins un environnement stable, inspirant la confiance, indispensable à tout investissement.

A ce sujet, vous prétendez créer un « climat favorable aux affaires » ? Mais, Monsieur le Maire, vous trompez les Lyonnais. Vous avez docilement voté les lois de finances que François Hollande et le Gouvernement socialiste imposent à notre pays : les entreprises asphyxiées, l'emploi détérioré, l'attractivité de la France menacée : c'est vous, Monsieur Collomb, qui en êtes coresponsable et coupable !

Tout comme à Lyon d'ailleurs, vous êtes responsable de ces humiliations qui ont été infligées à notre ville lorsque le Grand Prix de tennis de Lyon, Lyon Mode City ou la Cité de la Gastronomie sont devenus synonymes d'échecs pour Lyon.

Pour masquer vos défaillances, je vous entends prendre en référence l'étude Ernst and Young pour prétendre que Lyon serait la « 9^e ville la plus attractive ». Sauf que, Monsieur le Maire, cette étude est loin d'affirmer cela ! Elle parle de l'ensemble de la région Rhône-Alpes qui, vous en conviendrez, ne se résume pas à notre seule Ville de Lyon.

Je citerai, pour ma part, une étude approfondie d'un cabinet américain reconnu, Cushman and Wakefield, qui démontre que le rang de Lyon dans les classements des villes les plus attractives n'a en fait pas évolué depuis 1990 ! Pire, nous avons même perdu une place, passant de la 18^e à la 19^e ville. Alors même que dans le même temps, Barcelone, Berlin ou Madrid, villes

européennes que vous prenez en exemple et dont vous nous aviez promis d'emprunter la trajectoire, ont gagné de 6 à 9 places.

Pire encore, le cabinet KPMG n'a, pour sa part, même pas jugé utile de sélectionner Lyon parmi les 25 métropoles mondiales (dont Barcelone, Düsseldorf, Toronto...) pour lesquelles il réalise sa grande enquête annuelle sur l'attractivité économique de ces mêmes métropoles.

Alors, Monsieur le Maire, puisqu'il est ici question d'Europe et que votre ambition était de hisser Lyon au niveau des plus grandes métropoles européennes, reconnaissez que nous en sommes encore bien loin.

Pour finir, je résumerai votre bilan en une phrase : Gérard Collomb ou quand la communication se fait propagande... Vos échecs sont nombreux. Vos manipulations n'ont que trop duré. Lyon mérite mieux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Berra, pour cette intervention.

Vous savez, j'essaye simplement de regarder ce qui se passe dans la réalité, pas dans la fiction. Quand, sur 2012, alors que l'investissement étranger en France avait chuté, Lyon voyait les implantations d'entreprises étrangères augmenter. Je me dis que c'est bien pour la ville. Lorsqu'un grand journal économique comme les Echos le souligne, je me dis que c'est bien. Lorsqu'en 2013, au paroxysme d'une crise, on a encore augmenté le nombre des implantations étrangères à Lyon, je me dis que c'est pas mal.

Je me dis que le travail qu'on ne fait pas tout seul mais qu'on fait avec l'ADERLY, avec Jeanne de Chilly, avec la Chambre de Commerce, avec l'ensemble des organisations représentatives des chefs d'entreprises, et bien ce n'est pas mal pour Lyon. C'est un travail coopératif qu'on va essayer de continuer à faire pour la ville.

Vous voyez, lorsqu'on disait « acteur » de la ville, Madame Berra, ce n'était pas pour rien, c'était qu'effectivement nous pensons qu'une ville ne se développe pas seule, elle ne se développe même pas avec son Conseil municipal, elle se développe avec la grande globalité des acteurs économiques, chefs d'entreprises, les acteurs culturels, associatifs, sportifs. C'est la façon dont on conçoit Lyon aujourd'hui et demain, la façon dont on veut la développer. Après, les faits sont seuls juges. Personnellement, je ne regarde pas les classements, je juge sur la ville de Lyon et combien d'implantations d'entreprises nous avons. L'an prochain, ces implantations d'entreprises faites en 2013 représenteront 2.000 emplois supplémentaires pour l'agglomération et comme en général, c'est dans le domaine des sciences du vivant, de la chimie, des secteurs porteurs d'avenir, la ville intelligente, ce sont des emplois qui continueront à se générer dans l'avenir et qui porteront Lyon très loin. Moi, je prends simplement et modestement comme référence Milan, pas Washington.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6276 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à Tendance Presqu'île, association de Management de Centre ville de la Presqu'île de Lyon et approbation d'une convention d'application (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 20/01/2014, p. 219)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

(Adopté.)

(Abstention de Mme Perrin-Gilbert.)

2014/6315 - Phase 1 de l'opération urbaine sur le secteur de Gerland - Lyon 7e (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 20/01/2014, p. 251)

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, le secteur de Gerland connaît une mutation importante, c'est un quartier résolument tourné vers l'avenir.

Ce quartier qui s'est profondément transformé bénéficie aujourd'hui d'un projet urbain volontariste inscrit dans une démarche de développement durable. Il s'appuie à la fois sur le renforcement des pôles économiques et scientifiques très présents sur le territoire et sur l'affirmation de Gerland, comme un véritable quartier de vie offrant logements, commerces, services adaptés et transports en commun.

La ZAC des Girondins est l'une des grandes emprises foncières ; il s'agit d'un projet mixte visant à créer une nouvelle centralité urbaine avec une opportunité exceptionnelle au cœur de Gerland. Outre l'installation d'une nouvelle population sur ce secteur, les implantations à venir d'entreprises avec leurs employés impliqueront une nécessaire mise en adéquation de l'offre commerciale et de services, pour capter la nouvelle population résidente et les actifs. Dans cette perspective, une nouvelle polarité sera créée sur la future ZAC des Girondins.

Avec le déplacement du supermarché Casino, la polarité commerciale sera repositionnée sur l'îlot Fontenay. L'extension du supermarché Casino avec un parking de 200 places qui sera construit et les nouvelles cellules commerciales, permettront le renforcement et une meilleure continuité du linéaire commercial pour attirer les flux venant du tram vers l'intérieur.

Dès lors que nous avons des secteurs à forts enjeux, tant au niveau des commerces, des artisans, des entreprises, qu'en matière d'aménagement et d'urbanisme, la Ville de Lyon met en place des mesures permettant de limiter l'impact économique sur les activités commerciales et artisanales, en accompagnant les commerçants.

Depuis 2012, sur ce secteur, la Ville de Lyon accompagne les commerçants et artisans du secteur. Tout d'abord, dans le cadre de la requalification de l'avenue Debourg, du fait du prolongement de la ligne de travaux T1, un périmètre d'exonération des redevances d'occupation du

domaine public à titre commercial a été mis en place pour une durée de deux ans.

Compte tenu des enjeux économiques sur le secteur, la Ville de Lyon, avec l'ensemble de ses partenaires, a souhaité mettre en place une opération urbaine faisant appel au Fisac pour un coût global de 215.450 €. La Ville de Lyon en assurera la coordination et l'animation et veillera à la cohérence des actions qui ont été retenues, c'est-à-dire :

- promouvoir et valoriser les atouts du tissu commercial, en mettant en place des outils de communications auprès des commerçants ;
- sensibiliser et informer les commerçants et artisans, ainsi que tous les acteurs économiques, à la nouvelle dynamique initiée ;
- les accompagner pour rendre accessible leurs établissements, conformément à la loi du 11 février 2005, c'est une action participative et concertée, menée en collaboration avec ma collègue Thérèse Rabatel, dans le cadre de sa politique d'accessibilité pour tous nos concitoyens, quel que soit leur handicap.

Il faut noter également que les prolongements de la ligne B du métro au Sud de Lyon jusqu'à Oullins et celle de la ligne de tramway T1 depuis Confluence, en interconnexion avec la ligne B du métro à la station Debourg, participeront à améliorer l'accessibilité du quartier.

Accompagner les commerçants face aux mutations que connaît et connaîtra le territoire sera l'un des enjeux de ce Fisac mis en œuvre. Ces actions contribueront à développer la notoriété et l'image du quartier de Gerland. Le renforcement de l'offre commerciale et la recherche de nouveaux investisseurs seront l'une des priorités pour faire face à l'évolution importante de population de Gerland.

C'est pourquoi, la Ville de Lyon souhaite démarrer cette opération urbaine dès 2014 et vous propose aujourd'hui de lancer les actions de la phase 1 sur le secteur, dans le cadre de la procédure Fisac.

Avis favorable de la Commission sur cette opération urbaine avec le règlement fixant les aides directes aux entreprises.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, depuis une quinzaine d'années, comme cela a été souligné, le quartier de Gerland est en pleine mutation et il voit sa population croître de manière rapide avec les ZAC Massimi, depuis une quinzaine d'années, puis du Bon Lait plus récemment et prochainement, celle des Girondins. Ainsi, à échéance de 10 ans, ce sont près de 15.000 nouveaux habitants qui devraient s'installer dans le quartier de Gerland qui a été profondément modifié.

En parallèle, et vous le reconnaissez dans votre rapport, la situation du commerce et de l'artisanat reste fragile dans ce quartier. Une activité commerciale est centrée sur le service, notamment la restauration, proposant peu de commerces de proximité. Aussi, soutenons-nous pleinement la mise en place d'un Fisac sur ce quartier porteur d'avenir. Le dossier a été déposé, comme cela a été indiqué, en juillet 2013, auprès des services de l'Etat.

Par ailleurs, en Commission Economie, il nous a été indiqué que les délais d'instruction étaient en moyenne de deux ans ! Heureusement, l'Etat autorise le lancement des actions prévues dans le Fisac avant qu'il n'ait instruit le dossier. Permettez-moi de dire que nous marchons sur la tête et que nous avons là, encore une fois, une illustration de la nécessité impérieuse d'une simplification de notre administration, particulièrement notre administration d'Etat, pour une meilleure réactivité et efficacité !

Je souhaite profiter de ce dossier pour revenir sur le futur pôle commercial de l'ilot Fontenay et relayer ici les interrogations portées au Grand Lyon par ma collègue Laure Dagorne, qui n'avait pas reçu de réponse précise. Ce projet de l'ilot Fontenay est un projet pertinent qui répond à un besoin fort de ce quartier. Notre interrogation porte plus sur le devenir des commerces de la place des Pavillons qui constituent depuis des années le pôle commercial de Gerland. Ils vont être fragilisés par le départ du supermarché Casino sur l'avenue Debourg.

Il semble que cet aspect n'ait pas, ou très peu, été travaillé et les commerçants de ce secteur n'ont pas été suffisamment associés et informés sur le projet d'ilot Fontenay. Dans le même esprit, les nouvelles unités commerciales de cet ilot seront-elles accessibles, je veux parler notamment des prix du foncier et à quelles conditions aux commerçants de la place des Pavillons qui souhaiteraient se relocaliser ?

Il est important pour l'équilibre de Gerland de travailler au co-développement des commerces de la place des Pavillons et du futur ilot Fontenay. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Geourjon, je ne sais pas si vous connaissez le quartier, mais permettez-moi de vous dire qu'aujourd'hui nous sommes justement en train de restructurer de manière à mieux faire vivre les commerces qui se trouvent sur la place des Pavillons. Il s'agit de faire en sorte qu'entre Debourg et la place des Pavillons, il y ait une continuité commerciale et donc renforcer cette polarité commerciale pour que les commerces existants vivent mieux demain. Il est évident, avec ce dont parlait Mme Fondevin, qu'un parking mutualisé de Casino (Casino étant une locomotive alors qu'actuellement c'est un petit Casino) cela va faire venir des gens dans ce secteur.

Et Debourg va devenir, en plus avec le tramway, l'une des principales polarités commerciales et donc nous sommes en train de lancer un quartier commerçant sur Debourg-Pavillon, c'est cela notre projet.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6161 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2014-2016 entre la Ville de Lyon et l'Association ALLIES-PLIE de Lyon, sise 107-109 boulevard Vivier Merle à Lyon 3e (Direction du Développement Territorial) (BMO du 23/12/2013, p. 2728)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

(Adopté.)

2014/6163 - Organisation du Prix Jeune Chercheur/se 2014 - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et le PRES Université de Lyon (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 23/12/2013, p. 2729)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

(Adopté.)

2014/6211 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 2 500 euros à des organismes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'organisation de colloques internationaux et de manifestations culturelles et scientifiques en milieu universitaire (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0087)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

(Adopté.)

2014/6212 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 1 800 euros à des associations étudiantes pour l'organisation de divers projets et manifestations. (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0088)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

(Adopté.)

2014/6164 - Attribution d'une subvention à l'Association "Lyon Duchère Association Sportive" pour la mise en œuvre de son projet de stage "Energie Foot solidarité internationale" - Année 2014 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 23/12/2013, p. 2730)

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

(Adopté.)

2014/6165 - Attribution d'une subvention à l'Association "Lyon Trans'Art" pour l'organisation de la 3e édition du Festival "Arty Récup" les 31 mai et 1er juin 2014 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 23/12/2013, p. 2730)

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

(Adopté.)

2014/6166 - Attribution d'une subvention à l'Association "Lyon à Double sens" - Année 2014 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 23/12/2013, p. 2731)

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

(Adopté.)

2014/6167 - Attribution d'une subvention à l'Association "Les Burkinabè de Lyon" - Année 2014 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 23/12/2013, p. 2731)

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

(Adopté.)

2014/6168 - Attribution de subventions aux associations Union Générale Arménienne de Bienfaisance (UGAB) et Rhône-Arménie-Formation-Echanges "RAFE" - Année 2014 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 23/12/2013, p. 2732)

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

(Adopté.)

2014/6208 – REPORTE

2014/6277 - Attribution d'une subvention à l'Association "Maison des Solidarités locales et internationales" - Année 2014 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 20/01/2014, p. 220)

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert

(Adopté.)

2014/6169 - Attribution de subventions à deux associations "Alliance Française de Lyon" et "Lyon Québec" - Année 2014 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 23/12/2013, p. 2732)

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, en remplacement de M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur absent

(Adopté.)

2014/6209 - Signature d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et le Comité des Fêtes pour le versement d'une subvention de 70 000 euros - Année 2014 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 13/01/2014, p. 0086)

Rapporteur : M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, en remplacement de M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur absent

(Adopté.)

2014/6210 - Attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 euros à l'Association Charité Bellecour pour la mise en oeuvre de son programme d'actions 2014 : le festival en juin, la nocturne en décembre et la refonte du site

Internet. (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 13/01/2014, p. 0087)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

(Adopté.)

2014/6283 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2014 et signature de deux conventions afférentes (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 20/01/2014, p. 224)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

(Adopté.)

2014/6296 - Lyon 9e - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'Association Centre 9 C'est Neuf pour des actions de promotion du commerce de proximité dans le secteur de Vaise (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 20/01/2014, p. 234)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

(Adopté.)

2014/6298 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'Association le Village des Créateurs du Passage Thiaffait - Approbation d'une convention (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 20/01/2014, p. 235)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

(Adopté.)

2014/6297 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association La Passerelle Eau de Robec (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 20/01/2014, p. 235)

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Avis favorable de la Commission, mais je voulais quand même saluer le travail réalisé par la Passerelle Eau de Robec, qui est une épicerie sociale et solidaire, dont la finalité est de fournir un service à une population fragilisée, tout en assurant la viabilité économique et la pérennité de son projet.

Les travaux effectués dernièrement ont permis de redonner un élan à la structure et de constater une augmentation importante des adhérents solidaires. Comme vous le savez tous, l'accès à une alimentation bio équitable et responsable est aussi un gage de santé.

Je me réjouis de soutenir cette association qui est labellisée Lyon ville équitable et durable. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6221 - Approbation de l'avance de trésorerie 2014 au profit de l'Association ALLIES (sise 107-109 boulevard Vivier Merle - 69438 Lyon Cedex 03) - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente (Direction du Développement Territorial) (BMO du 13/01/2014, p. 0092)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard, en remplacement de M. BRUMM Richard, rapporteur momentanément absent

(Adopté.)

2014/6224 - Attribution d'une subvention d'investissement de 19 000 euros à la Mission Locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier Merle à Lyon 3e, pour l'équipement et le mobilier de sa nouvelle antenne située 68, rue Paul Bert à Lyon 3e - Opération 03419001 - Attribution d'une subvention, autorisation de signature de la convention et affectation d'une partie de l'AP 2009-2, programme 00001 (Direction du Développement Territorial) (BMO du 13/01/2014, p. 0093)

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Avis favorable pour ces premiers euros pour la nouvelle antenne de la Mission Locale qui sera prête pour le deuxième semestre 2014.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION IMMOBILIER - BATIMENTS

2014/6255 - ZAC du Bon Lait - Construction d'un gymnase omnisports place du Traité de Rome à Lyon 7e - Opération n° 07281003 - Lancement des travaux, adaptation des crédits et vote de l'actualisation de l'AP n° 2012/2, programme 00004 (Direction de la Construction) (BMO du 13/01/2014, p. 0115)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Nous revoilà dans le quartier de Gerland, ZAC du Bon Lait. Il s'agit, au travers de ce rapport, de lancer des travaux pour la construction d'un gymnase omnisports. La maîtrise d'œuvre de cette opération est le Cabinet Dietrich Untertrifaller et le montant de l'opération est à hauteur de 7.950.000 €.

Ce sera un gymnase à vocation omnisports donc, à destination des écoles primaires, collèges, associations sportives du quartier, compétitions en week-end, rassemblements divers, animations sportives. Mais ce gymnase vient grossir dix autres équipements sportifs dans le 7^e arrondissement et celui-ci sera le bienvenu dans ce quartier en construction.

Il aura une surface de 2.200 m² et va être doté d'une salle omnisports avec gradins, qui va pouvoir accueillir 200 spectateurs et au-dessus une salle de 400 m² pouvant accueillir les arts martiaux.

Bien entendu avec une qualité environnementale de haut niveau puisque l'isolation renforcée de l'enveloppe sera en paille et laine de bois.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais dire sur ce beau dossier, cette belle opération.

M. DELACROIX Pierre : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6198 - Lyon 8e - Autorisation accordée à GrandLyon Habitat de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur un terrain propriété de la Ville de Lyon cadastré CM 18 situé 101 rue de Surville - EI 08220 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 23/12/2013, p. 2748)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, 38 dossiers qui ont reçu un avis favorable : travaux du Temple du Change, réhabilitation de trois écoles : Lucie Aubrac, Louis Pergaud, reconstruction de Laborde dans le 9^e et l'église Saint-Bruno, où l'on travaille la restauration des chapelles, du clos et du couvert.

Avis favorable de la Commission pour ces 38 dossiers.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/6204 - Lyon 7e - Autorisation de signature d'un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires du 5/7 rue Monod relatif à une interprétation d'une clause de révision du loyer du bail à construction - EI 07261 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0083)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6205 - Lyon 5e - Acquisition d'un terrain situé 120 à 152 rue Edmond Locard à la copropriété "Les Aqueducs de Champvert" - EI 05117 - N° inventaire 05117 T 003-01 - Opération 05117002 - Programme 00012 - Autorisation de l'acquisition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1. (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0083)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6214 - Lyon 5e - Convention de mise à disposition consentie par l'Association La Barmondière-Longchamp au profit de la Ville de Lyon d'une partie du stade Saint Marc sis 29 rue du Docteur Edmond Locard - EI 05249 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0089)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6227 - Lyon 2e - ZAC Confluence - Transfert à titre gratuit d'un équipement secondaire d'infrastructure sis rue Casimir Périer composé d'une piste d'athlétisme - EI 02231 - N° inventaire 02231 T 002-01 - Programme 00020 - Opération 02231006 - AP 2009-1. (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0094)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6228 - Lyon 8e - Acquisition d'un tènement en emplacement réservé appartenant à l'indivision Pochettino situé 10-12 rue Edouard Rochet sur la parcelle cadastrée AC 37 - N° EI 08247 - Numéros inventaire 08247 T 002-01 et 08247 D 000 - Opération 08247001 - Programme 00006 - Autorisation de programme 2009-2 « Aménagement et réhabilitation des groupes scolaires » (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0095)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6229 - Lyon 1er - 4 rue de la République - Acquisition par la Ville de Lyon auprès de la société ANF de locaux occupés pour les besoins des services municipaux – EI 01248 – N° Inventaire 01248 A 001 - Programme 00008 "administration générale" - Opération 01248001 - AP 2012-1 "aménagement, administration générale". (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0096)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Abstention de Mme Perrin-Gilbert.)

2014/6235 - Lyon 9e - Acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement industriel préempté par la Communauté Urbaine de Lyon situé au 20 rue Tissot - N° EI 09340 - Numéros d'inventaire 09340 A 001 - 09340 T 001-01- Programme 00012 - Opération 0934001- Autorisation de l'acquisition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 « divers aménagements, espaces publics et verts ». (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0106)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6236 - Lyon 1er - 5e - 7e - Approbation d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit de 3 espaces situés 2 rue d'Alsace Lorraine, 5 place

Abbé Larue et 183 rue Marcel Mérieux au profit de l'Association Air Rhône-Alpes. EI 01006 – 05004 – 07002 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0106)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6242 - Temple du Change - Restauration 2e phase - 3 place du Change à Lyon 5e - Opération n° 05027001 - Adaptation des crédits par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/4 - Programme n° 20005 (Direction de la Construction) (BMO du 13/01/2014, p. 0109)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6243 - Réhabilitation et accessibilité du Groupe Scolaire Lucie Aubrac - 19, rue Jarente Lyon 2e - Opération n° 02004001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009/2 - programme 00006 (Direction de la Construction) (BMO du 13/01/2014, p. 0109)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6244 - Réorganisation du Groupe Scolaire Louis Pergaud avec mise en conformité du restaurant, accessibilité et isolation - 34 rue Rochambeau à Lyon 8e - Opération n° 08014521 - Lancement des travaux et adaptation des crédits par affectation partielle de l'autorisation de programme n° 2009/1- Programme 20006 (Direction de la Construction) (BMO du 13/01/2014, p. 0109)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6245 - Extension et reconstruction du groupe scolaire Meynis et de la Maison de l'Enfance du 3e arrondissement - 274 rue Paul Bert à Lyon 3e - Opération n° 03401002 - Modification du marché de travaux du lot 13 (Direction de la Construction) (BMO du 13/01/2014, p. 0110)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6246 - Eglise Saint Bruno des Chartreux - Restauration des chapelles, clos, couvert - 56 rue Pierre Dupont à Lyon 1er - Opération n° 01017517 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/4, programme 20005 (Direction de la Construction) (BMO du 13/01/2014, p. 0110)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6247 - Lyon 9e - ZAC de l'Industrie - Reconstruction du groupe scolaire Antonin Laborde - Convention de mise à disposition temporaire consentie par la Communauté Urbaine de Lyon au profit de la Ville de Lyon du terrain sis rue Joannès Carret / rue des Docks – EI 09021 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0111)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6248 - Lyon 1er - Acquisition par la Ville de Lyon auprès de la société ANF de trois lots de copropriété situés 2 rue de la République et occupés pour les besoins des services municipaux – EI 01221 – Numéros Inventaire 01221 A 001 - 01221 A 002 - 01221 A 003 - Programme 00008 "administration générale" - Opération 01221001 - AP 2012-1 "aménagement, administration générale" (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0111)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(Abstention de Mme Perrin-Gilbert.)

2014/6249 - Lyon 3e - Rectificatif à la délibération n° 2013/5619 du 1er juillet 2013 - Acquisition par la Ville de Lyon d'un lot de copropriété situé 265 rue Duguesclin angle 68 rue Paul Bert - Modalités d'application de la TVA - N° EI 03419 - N° inventaire 03419 A 001. (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0112)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6257 - Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Lyon pour la passation et l'exécution de marchés organisés et exécutés par la Ville de Lyon en qualité de coordonnateur et lancement d'un accord-cadre relatif à des travaux à réaliser principalement sur le patrimoine des 5e et 9e arrondissements et la rive droite, et ce, pour les années 2015 à 2018 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments) (BMO du 13/01/2014, p. 0116)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6258 - Réfection de deux clôtures d'enceinte aux stades Anatole France (opération n° 06014001) et Marc Bloch (opération n° 07113001) - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°

2009/1 - Programme n° 20004 (Direction de la Construction) (BMO du 13/01/2014, p. 0116)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6259 - Lyon 4e - Rectificatif à la délibération n° 2013/6024 du 25 novembre 2013 - Acquisition 11 rue Lebrun - Modification des numéros de lots - EI 04227 - Numéros Inventaire : 04227 A 001 - 04227 A 002 - 04227 A 003 - Opération 04227001 – Programme 00005 - Acquisition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-4. (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 13/01/2014, p. 0116)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6267 - Auditorium Maurice Ravel, 149 rue Garibaldi à Lyon 3e - Réfection des centrales de traitement d'air - Opération n° 03048634 - Modification du marché de travaux du lot n° 3 - Rénovation des centrales de traitement d'air (Direction de la Construction) (BMO du 13/01/2014, p. 0119)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6271 - Désamiantage de l'Atelier des décors - 2e phase - 21 avenue Roger Salengro - 69200 Vénissieux - Opération n° 99 004 528 - Lancement de la 2e phase de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme AP n° 2009/1, programme n° 20005 (Direction de la Construction) (BMO du 20/01/2014, p. 187)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6272 - Lyon 3e - Mise à disposition par la Ville de Lyon, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif au profit de GrandLyon Habitat, d'un volume à usage de logements sociaux et emplacements de parkings en sous-sols - 230 rue Villeroy angle 55 rue de Créqui - N° EI 03208 - N° d'inventaire 03208 V 001. (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 188)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6274 - Lyon 6e - Bail à construction par la Ville de Lyon au profit de la Société Civile Immobilière de Construction Vente de l'Oraison – Quadrilatère Mairie du 6e arrondissement – 33 bis à 35 rue Bossuet - N° EI 06015 - Numéros d'inventaires 06015 V 001 - 06015 V 002 - 06015 V 003 - 06015 V 004 - Autorisation de la remise des volumes pour l'implantation d'une bibliothèque et

affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2009-1 "opérations d'aménagement culture et patrimoine" - programme 00005 - opération 06015682 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 217)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6275 - Réaménagement et accessibilité du Groupe Scolaire Joliot Curie - 29 rue Joliot Curie à Lyon 5e - Opération n° 05009001 - Lancement des travaux et adaptation des crédits par affectation de l'autorisation de programme 2012-1, programme 00006 (Direction de la Construction) (BMO du 20/01/2014, p. 218)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6278 - Lyon 5e - Cession au profit de la société Habitat Foncier Participations et Investissements d'un tènement communal sis 15, 17, 19 rue de la Quarantaine – EI 05003 – Numéros inventaire 05003 T001- 05003 M 000 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 221)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6280 - Lyon 7e - Signature d'un avenant n° 6 au bail emphytéotique du 7 février 1985 entre la Ville de Lyon et l'Etat avenue Debourg - EI 07144 - Numéros inventaire 07144 T 002 et 07144 T 005 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 222)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6284 - Lyon 4e - Conventions de mise à disposition consenties par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et GrandLyon Habitat au profit de la Ville de Lyon, afin d'aménager une aire de jeux pour enfants sur une partie d'un terrain sis 25 -27 rue Pernon - EI 04 160 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 225)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6285 - Lyon 7e - Centre Berthelot - Signature d'un avenant n° 2 au bail emphytéotique du 20 mai 1994 entre la Ville de Lyon et la société ERAC - 24 rue Etienne Rognon / rue Raoul Servant - EI 07075 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 226)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6286 - Lyon 9e - Acquisition de volumes appartenant au Département du Rhône sur l'îlot 17 du site de la Duchère place Abbé Pierre – n° EI 09327 – Numéros inventaire 09327 V 002 – 09327 V 003 – 09327 V 004 – 09327 V 005 – 09327 V 006 – 09327 V 007 – 09327 V 008 - Autorisation de l'acquisition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2012-1 "aménagement, administration générale"- programme 00008 – opération 09237003 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 226)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6288 - Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon de quatre lots de copropriété situés 2 rue Professeur Rochaix - N° EI 03388 - Numéros inventaires 03388 B 001 - 03388 B 002 - 03388 B 003 - 03388 B 004 - Programme 00012 - Opération 03388003 - Autorisation de l'acquisition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. ?)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6299 - Lyon 8e - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon à la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône mettant à disposition une partie d'un tènement sis 4 rue Jules Froment - EI 08241 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 236)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6302 - Lyon 9e - Mise à disposition, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, d'un tènement communal au profit de l'Association OVE – rue du Professeur Patel – EI 09008 - Numéros inventaire 09008 A 001 - 09008 T 001-02 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 242)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6304 - Dardilly – Approbation par la Ville de Lyon de l'acte d'abrogation du cahier des charges du Complexe Touristique de la Porte de Lyon – EI 99014 et 99059 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 244)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6305 - Gratuités totales ou partielles de frais de locations de salles municipales et/ou de frais de captations audiovisuelles accordées aux associations et organismes suivants : Le Grand Lyon - Association Les Amis de l'Espace Gerson - Fondation pour l'Université de Lyon - F.N.A.T.H. - Association de Lutte contre le Sida - U.R.A.P.E.I. Rhône-Alpes - O.G.E.M. de l'Ecole Montessori - Compagnie des Zonzons-Le Guignol de Lyon - Collège Vendôme - Centre Social Bonnefoi - Association l'Ornithorynque - Association La Clé des Chants - Mairie du 3e arrondissement - Compagnie Gertrude II - Piano à Lyon - Ecole Lyonnaise des Cuivres - Compagnie Scènes en Vrac - Association les Grands Concerts - Compagnie Grain d'Or - Association Magic Arribart Production - Compagnie Près d'ici - Association Pour un sourire d'enfant Lyon - Compagnie La Poursuite - Montant total des exonérations : 29 072,64 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 244)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6313 - Caluire et Cuire -38 rue Coste – Convention d'autorisation de travaux de démolition d'un mur partiellement mitoyen - EI 99 025 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 20/01/2014, p. 250)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6318 - Lyon 7e - Convention de maîtrise d'Ouvrage Déléguée à titre gratuit au profit de GrandLyon Habitat en vue de la réalisation de travaux de rénovation des ascenseurs de la cité jardin sise à Gerland - EI 07 053-07 054- 07 055 – Opération 07055001- Vote de l'AP de projet 2013-1, programme 20020 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 27/01/2014, p. ?)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6320 - Lyon 7e - Mise à disposition par la Communauté Urbaine de Lyon au profit de la Ville de Lyon, dans le cadre d'un bail emphytéotique, du parc public Sergent Blandan 37 rue du Repos - EI 07277 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 27/01/2014, p. ?)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2014/6213 - Approbation de la convention d'occupation à titre gratuit du domaine public de la Ville de Lyon au profit de l'Association Maison de l'Enfance 3e Est (Direction du Développement Territorial) (BMO du 13/01/2014, p. 0088)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

(Adopté.)

2014/6217 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux, sis 23 rue des Serpollières à Lyon 8e, en faveur de la Régie de Quartier Etats-Unis Euréqua pour l'action "Pause Amitié" - EI 08267 (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 13/01/2014, p. 0090)

Rapporteur : M. HEMON Pierre

(Adopté.)

2014/6294 - Approbation d'une convention cadre et de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et l'Association Les Grands Concerts – 2014-2015 EI 02 112. (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 20/01/2014, p. 233)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/6265 - Approbation d'une convention d'occupation du domaine privé relative à la mise à disposition de locaux sis 28/30 rue Lamartine à Lyon 3e au profit de l'Association Lamartine (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 13/01/2014, p. 0118)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2014/6162 - Orchestre National de Lyon - Emploi de Directeur musical - Renouvellement de contrat (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 23/12/2013, p. 2728)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

(Adopté.)

2014/6273 - Création du répertoire des emplois de la Ville de Lyon - Mise à jour du tableau des effectifs de la Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 20/01/2014, p. 189)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

(Adopté.)

2014/6290 - Plan de maintien et de retour à l'emploi (4e volet) - Déploiement du projet "Rebondir". (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 20/01/2014, p. 230)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

(Adopté.)

2014/6316 - Complémentaire Santé et Prévoyance - avenant n° 1 à la convention de groupement mise en place entre la Ville de Lyon et le CCAS en vue de la passation et de l'exécution des conventions de participation pour les risques santé et prévoyance des agents de la Ville de Lyon et du CCAS. (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 20/01/2014, p. 253)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

(Adopté.)

2014/6321 - Modification du tableau des effectifs. (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 27/01/2014, p. ?)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Chers Collègues, nous en avons terminé pour ce Conseil. Nous montons dans les Salons rouges où je vous dirai quelques mots.

(La séance est levée à 18h15.)

M. HAVARD Michel : Malheureusement, j'ai d'autres obligations, donc je ne vais pas pouvoir partager ce moment de convivialité, mais comme il s'agit du dernier Conseil municipal, je voulais simplement à cette occasion, dire deux ou trois petites choses et le faire dans un état d'esprit qui a été le mien au cours de ces six dernières années, c'est-à-dire constructif.

Du coup je commencerai -cela me permettra de finir sur une note plus positive- par quelques regrets et qui pour le coup, peuvent devenir des propositions que je m'appliquerai à moi-même ou qui pourront faire l'objet en tout cas d'une nouvelle façon de concevoir nos travaux sur la durée d'un mandat.

Quelques regrets en termes de démocratie : je pense qu'on peut faire quelques progrès. Sur les questions d'arrondissement, cela a été...